la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, VENDREDI 9 MAI 1975, 91e ANNEE, No 110, 58 PAGES, 4 CAHIERS

20 CENTS
ABITIBI/CÔTE-NORD 25c

MÉTÉO
Généralement ensoleillé.
Minimum : 3 — Maximum : 19
Demain : Peu de changement.
Détails à la page A 2.

9.49 Recast

AUJOURD'HUI

Importants gains pour les policiers de la CUM — page A 3

Restrictions volontaires ou chômage massif — Turner — page A 15



Avery Brundage meurt à l'âge de 88 ans — page D 4

Entente entre les trois circuits de hockey junior — page D 3

Des syndiqués en colère séquestrent leur président — page D 17

George Wallace en point de mire — page D 10

LOTO PERFECTA A B C D 5 10 6 9

— Détails en page A 6

La FTQ résiste à la tutelle

par Pierre VENNAT

Des milliers de travailleurs de la construction membres de la FTQ devaient se diriger vers le parlement de Québec, ce matin, afin de protester contre la décision du gouvernement de présenter immédiatement trois projets de loi visant à donner suite à certaines recommandations de la Commission Cliche. La FTQ veut obtenir que la loi soit d'abord discutée en commission parlementaire avec les intéressés.

Cette manifestation a été précédée hier d'une condamnation, par les dirigeants de la FTQ, des recommandations fondamentales de la Commission Cliche, et de plusieurs débrayages qui ont notamment paralysé le chantier olympique. Le président de la FTQ, Louis Laberge a même dit que si Québec n'écoutait pas ces représentations, "les Jeux olympiques pourraient bien n'avoir lieu qu'en 1977".

Dans l'avant-midi, en effet, quelque 250 ouvriers des trois syndicats de la FTQ menacés de tutelle, les électriciens, les plombiers et les opérateurs de machinerie lourde avaient débrayé, paralysant complètement le chantier.

Le mouvement avait pris naissance la veille alors qu'une centaine de plombiers avaient débrayé à Union Carbide. Ils ont été imités hier par les plombiers de Petrofina, Imperial Oil et BP.

M. Fernand Daoust, le tuteur de la FTQ-construction, a qualifié ces débrayages "spontanés" de normaux dans les circonstances, ajoutant que "le contraire l'eut étonné".

Dans une longue déclaration lue hier après-midi, par M. Fernand Daoust, la FTQ prétend que partant du comportement "inacceptable d'un très petit nombre d'individus, la Commission Cliche aboutit à une orientation générale: la mainmise de l'Etat sur toute l'activité syndicale dans le domaine de la construction".

En conséquence, la FTQ a présenté les trois positions suivantes, pour "adoption" au gouvernement:

- procéder à une étude minutieuse de chacun des cas d'individus jugés indésirables par la Commission Cliche, porter des accusations ou dire publiquement pourquoi il ne le fait pas;
- ne présenter aucun projet de loi de mise en tutelle, mais étudier plutôt les objectifs visés et engager avec la FTQ des discussions sur le travail en cours présentement;
- reconnaître aux parties le droit de décider, par voie de négociation, des problèmes de placement, du statut des délégués, d'un régime de sécurité d'emploi et de sécurité du

Voir FTQ, page A 6

Bourassa dépose 3 projets de loi

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Malgré les débrayages qui ont entrainé hier, à Montréal, la paralysie du chantier olympique, le gouvernement Bourassa — sauf imprévu — devait présenter aujourd'hui même à l'Assemblée nationale, avec l'espoir de les faire adopter dès la semaine prochaine, les trois premiers projets de loi à découler des recommandations de la Commission Cliche.

Il s'agit des projets de loi visant la mise en tutelle de quatre syndicats, la redéfinition du rôle du délégué de chantier et l'interdiction d'occuper des responsabilités syndicales aux travailleurs possédant un dossier criminel.

"Nous choisissons ce qu'il nous paraît urgent d'appliquer immédiatement", a déclaré le premier ministre Robert Bourassa sans s'engager et en demeurant vague sur les quatre suites qu'il pourrait donner au rapport Cliche.

Au chef de l'Opposition qui voulait savoir si le gouvernement considérait le rapport de la Commission Cliche "comme un tout" ou si au contraire le gouvernement avait l'intention "de choisir les éléments qui font son affaire", le Premier ministre a répondu: "Il n'est pas question de laisser tomber ce qui ne fait pas notre affaire... Nous avons décidé de procéder dans des secteurs qui paraissent exprimer une certaine urgence".

Les opinions divergentes que suscitent le rapport justifient le gouvernement d'en étudier sérieusement les recommandations, a ajouté M. Bourassa non sans prendre plaisir à prétendre au passage que "les dirigeants de la CSN, qui sont très proches du Parti québécois, se sont prononcés contre le rapport Cliche".

"Je ne crois pas que le chef de l'Opposition puisse sérieusement demander aujourd'hui de dire que nous allons appliquer, d'ici six semaines ou deux mois, toutes les recommandations de la Commission Cliche (...) Un gouvernement responsable doit examiner les implications de toutes ces recommandations", a conclu M. Bourassa.

Plus tard, devant quelques journalistes conviés à son appartement, le Premier ministre prendra l'initiative de souligner que tout retard rend plus difficile l'application d'un rapport de la nature de celui de la Commission Cliche.

Pour la troisième journée consécutive, le rapport de la Commission Cliche a presque totalement accaparé la période des questions à laquelle une heure entière a été consacrée hier. Bien que le climat se soit animé vers la fin, la période des questions d'hier n'avait rien de la foire qui a caractérisé les deux journées précédentes.

Plusieurs questions du député Robert Burns, qui voulait savoir si le ministre Jean Cournoyer allait être écarté des réformes qui s'imposent dans le domaine de la construction, n'ont donné au Premier ministre qu'une nouvelle occasion de défendre son ministre du Travail.

M. Bourassa s'est dit satisfait des

Voir BOURASSA, page A 6

Nouvelle hausse du coût de la vie: .5%

OTTAWA (d'après PC) — L'inflation a continué à ronger le pouvoir d'achat des Canadiens durant le mois dernier, alors que l'indice général des prix à la consommation a connu une nouvelle hausse de un demi pour cent par rapport au mois précédent, a révélé ce matin Statistique Canada.

Bien que de moitié moins élevés comparativement à la moyenne mensuelle enregistrée en 1974, la nouvelle poussée inflationniste a obligé les Canadiens à débourser $179.80 pour vivre comme ils pouvaient le faire avec $178.90 en mars, avec $162 il y a un an, et avec $100 en 1961.

Le bureau fédéral des statistiques a précisé que ce sont les prix des transports publics, des produits de boulangerie et des fruits qui ont le plus contribué à la hausse en avril, tandis que l'on a constaté des baisses dans le prix du sucre et de la viande.

Autres informations en pages A 2 et A 6

SOMMAIRE

Arts et spectacles : D 11 à D 16
Bandes dessinées : A 12
Cinéma : D 14
Décès, naissances, etc. : C 11
Economie : B 1 à B 4, B 12
Editorial : A 4
Horoscope : A 11
Informations étrangères : D 10
Jardins et maisons : C 7
Les maux de notre langue : A 7
"Lettres des lecteurs" : A 8
Loisirs et récréation : A 12
Médecine d'aujourd'hui : A 10
Mon oeil sur Montréal : A 11
"Mot-mystère" : A 12
Mots croisés : C 3
"LE PARRAIN" : C 1
Petites annonces : B 5 à B 11, C 1 à C 10
Radio et télévision : D 16
Sports : D 1 à D 7
Vivre aujourd'hui : A 10, A 11.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Dociles, les patients ont payé, hier, sans rechigner, $5 pour une consultation aux omnipraticiens de la région de Yamaska qui se sont désaffiliés du régime d'assurance-maladie.

Dociles, les patients de Yamaska paient le médecin

par Christiane BERTHIAUME

Des salles d'urgence dans les hôpitaux trois fois moins achalandées que d'habitude, une affluence limitée dans les cliniques, moins de patients au bureau du médecin de famille: la première journée de contestation des omnipraticiens, qui ne participent plus au régime d'assurance-maladie depuis hier, s'est déroulée dans le calme à Yamaska.

Le bureau de police de Granby n'a enregistré aucune plainte, aucun désaccord. Le préposé n'était même pas au courant de la situation!

Pas de chicanes, pas de prises de bec entre les patients et les médecins: les clients ne se sont tout simplement pas présentés ou sinon qu'en petit nombre.

C'est au début de la semaine qu'ils se sont précipités chez leur généraliste pour profiter des derniers jours de répit avant l'échéance d'hier. Les omnipraticiens ont eu à ce moment-là plus de travail à abattre qu'ils ne le prévoient pour les prochaines journées : les cahiers de rendez-vous des cliniques sont à moitié remplis.

Mais ceux qui ont vu leur médecin, hier, ont déboursé, sans rechigner, $5 pour une consultation (les 61 omnipraticiens non-participants de la région de Yamaska ont assuré qu'ils demanderaient à leurs patients de leur payer la même

Voir PATIENTS, page A 6

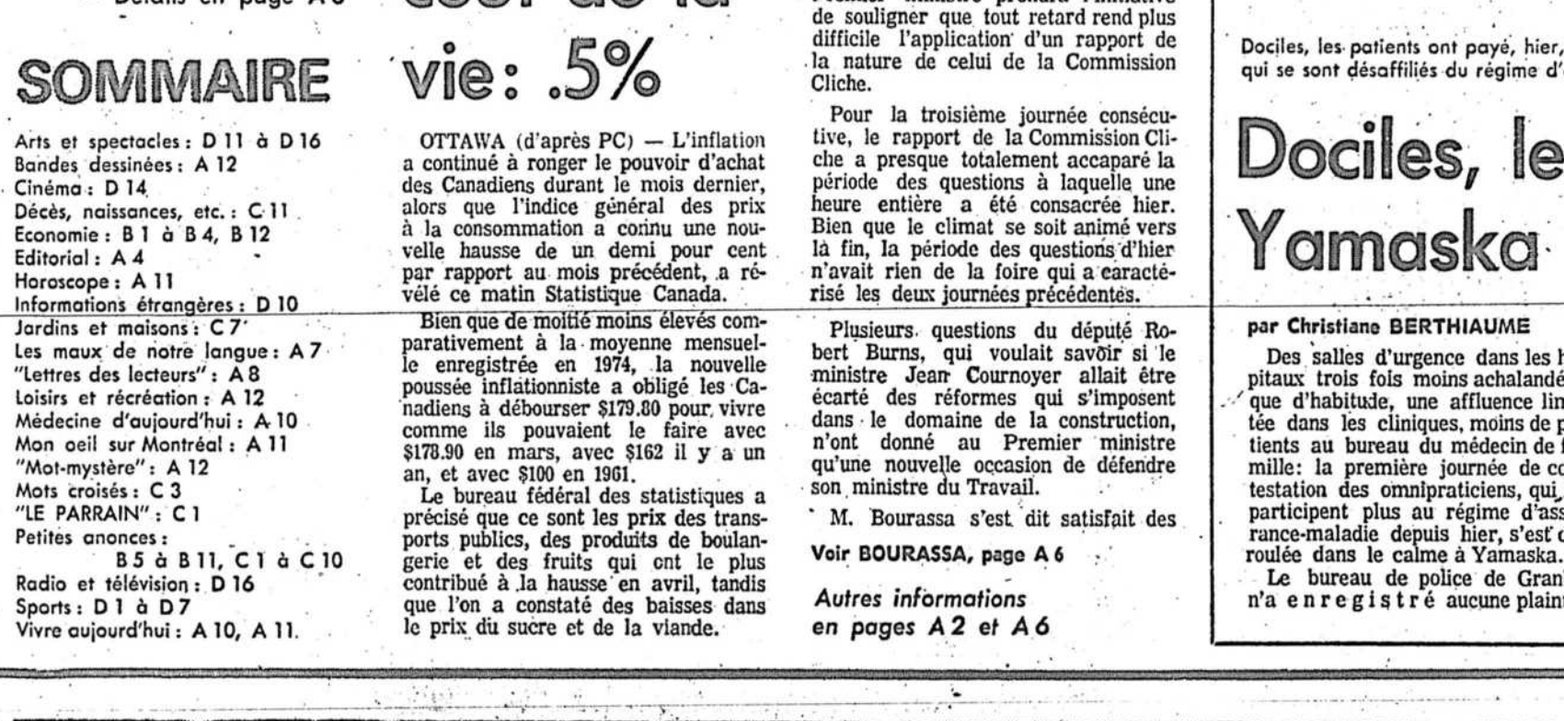


photo René Picard, LA PRESSE

Henri Richard a probablement joué le dernier match de sa carrière hier avec l'élimination du Canadien aux mains des Sabres de Buffalo, qui l'ont emporté 4-3. Le joueur qui précède Henri, le maillot numéro 5 des Canadiens après la défaite, est Guy Lapointe. Pendant ce temps, à Philadelphie, les incroyables Islanders surclassaient les Flyers 5-1.

Le Canadien a perdu: pourquoi avoir honte?

COMMENTAIRE

par Gilles BLANCHARD

Quand on joue au hockey par oreille, quand il faut se motiver artificiellement, s'exciter soi-même avant chaque match, se convaincre à chaque fois de l'importance de bien agir, on triche.

On triche sa profession, on se triche soi-même et quand la victoire est l'enjeu, comme au hockey, on triche son public parce que la victoire ne dépend plus de la force respective des équipes en présence mais du hasard.

Ainsi, Dame Chance ayant favorisé les Sabres hier soir au cours des jeux importants, "la rondelle a roulé" pour les Sabres, et l'équipe la plus faible l'a emporté dans cet amphithéâtre même où son rival l'avait surclassée par deux fois au cours des jours précédents.

Les professionnels du Canadien n'ont pas à rougir aujourd'hui. Ils ont été constants avec eux-mêmes, égaux à leur statut de super-vedettes, égaux à l'édition de l'an dernier qui avait fait pire encore, égaux aux autres super-vedettes de la ligue, les Bruins de Boston, les Rangers de New York et les Kings de Los Angeles.

Je regardais le match, hier, et je ne pouvais m'empêcher de songer à ma dernière conversation avec Henri Richard : "C'est tellement plus facile de toujours donner le meilleur de soi-même, me disait-il, que je ne puis t'expliquer exactement pourquoi tous les joueurs ne le font pas."

Comme les Bruins, les Rangers et les Kings précédemment, comme tous ces professionnels qui ne le sont que de nom, le Canadien a joué nerveusement hier soir, espérant que les dés allaient tomber du bon côté.

Dame Chance a dit non.

Pleurez si vous le voulez, moi ça ne me fait rien. Il y a d'ailleurs plusieurs années que les aléas du hockey ne me touchent plus.

Autres informations et photos en pages D 1 et D 2

la presse

VENDREDI
9 MAI 1975
page A3

Le protocole d'entente est signé

Importants gains pour les policiers de la CUM

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Un protocole d'entente a été signé, vers 5h. hier après-midi, entre le Conseil de sécurité publique de la CUM et la Fraternité des policiers concernant le régime de retraite des 20,200 policiers de l'île de Montréal.

La signature de cet important document met fin pratiquement à de longues et ardues négociations qui avaient été amorcées il y a plusieurs mois.

Le contenu de l'accord doit être soumis, cet après-midi, aux membres du bureau exécutif de la Fraternité. Les policiers en prendront connaissance lors d'une assemblée et se prononceront ensuite par référendum.

Sans vouloir divulguer le contenu exact de l'entente de principe, un porte-parole de la Fraternité a confié, hier soir, à LA PRESSE que les policiers seront des plus satisfaits lorsqu'ils prendront connaissance de leur nouveau plan de régime de retraite.

Un des avantages du nouveau régime, d'après notre informateur, est l'indexation de la prime d'invalidité versée aux policiers qui doivent quitter leurs fonctions à la suite de maladie ou par blessure.

De plus, la veuve d'un policier décédé verra sa rente indexée au coût de la vie. Pour sa part, le policier qui a quitté le service depuis 1972 verra également sa pension indexée.

En somme, tout ce qui regarde la caisse de retraite des policiers devient indexable rétroactivement à 1972.

La pension des policiers sera indexée au coût de la vie lorsqu'il aura atteint 55 ans. Selon un relevé, la moyenne d'âge d'un policier lorsqu'il prend sa retraite est 54 ans.

Les négociateurs syndicaux ont également fait un autre important gain. Il s'agit de l'uniformisation des régimes de retraite de tous les policiers de l'île de Montréal. Auparavant, il y en avait 24, soit ceux existant avant l'intégration des forces policières.

De plus, un minimum sera accordé à tous les policiers qui ne possédaient pas de fonds de pension ou de primes d'invalidité avant la fusion des forces policières dans le territoire de la CUM.

Le porte-parole de la Fraternité a, par ailleurs, déclaré que n'eut été de la présence à la table des négociations de Me Paul-Emile L'Ecuyer, président du Conseil de sécurité publique de la CUM, les deux parties n'auraient vraisemblablement pas signé un protocole d'entente hier.

"Me L'Ecuyer, de préciser ce membre du syndicat des policiers, a ses défauts, mais sa présence a grandement aidé à éviter le pire."

Rappelons que des négociations intensives avaient débuté dans la nuit du 1er mai et c'est à ce moment que Me L'Ecuyer avait pris la direction des négociations patronales.

Jeudi, le 1er mai, les policiers réunis en assemblée avaient donné une semaine à leurs représentants syndicaux pour en arriver à une entente avec le Conseil de sécurité.

Une assemblée devait être tenue, hier, mais les dirigeants de la Fraternité ont décidé de la contremander étant donné que d'importants pas avaient été franchis dans les négociations.

Le protocole d'entente a été signé par le président de la Fraternité des policiers, M. Gilbert Custeau, par le secrétaire de cet organisme, M. Raymond Daoust, le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault et par Me L'Ecuyer.

Pour Dang Levan, c'est l'échec tragique d'un rêve

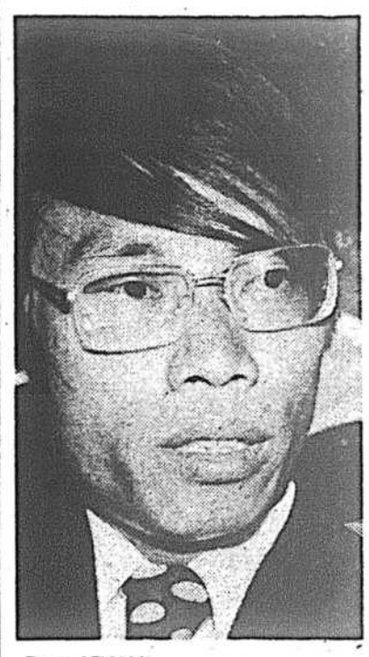
par Claudette TOUGAS

Tandis que les autres vont par petits groupes, en famille, Dang Levan attend debout, tout seul.

Qui est Dang Levan? Un Vietnamien du sud arrivé hier à Montréal en compagnie de 132 compatriotes. S'il a quitté Saigon pour Guam, raconte-t-il, c'est accidentel.

Venu reconduire sa belle-soeur et ses enfants à l'aérogare, un membre important de l'ancien gouvernement lui a fait le message suivant: "quitte le pays maintenant; demain, il sera peut-être trop tard pour toi."

C'est ce qu'il a fait illico; sa femme, Française, et ses deux enfants ayant déjà quitté Saigon la semaine précédente.



Dang LEVAN

Si les compatriotes avec qui Dang Levan est arrivé sont en majorité des gens issus de milieux favorisés, lui ne l'est pas, mais grâce à des bourses de l'Etat il a pu poursuivre ses études en France.

Il était professeur en économie à l'université de sa ville quand il a pris si soudainement l'avion.

Mais il était aussi conseiller de l'ex-ministre des Finances du pays.

Et si tout le monde était très fatigués, hier, après avoir rempli documents, formulaires, après s'être inscrits à la Main-d'oeuvre, avoir reçu son vaccin contre la variole, Dang Levan, lui, demeurait imperturbable... jusqu'à ce que la fatigue le gagne à son tour.

"Vous savez, dit-il d'un ton monocorde, la perte de mon pays, pour moi et les miens, aux mains des communistes, demeure l'échec tragique d'un rêve.

"Mais il y a pire que cet échec, pire que tout ce qui a suivi et suivra. Même si j'avais, à cause de mon poste de conseiller au gouvernement, énormément de contacts, je n'ai plus eu depuis des semaines de nouvelles de ma famille.

"Je ne sais pas où est ma soeur cadette; j'ignore où est mon autre soeur qui, accompagnée de ses huit enfants, a entrepris une marche de 400 kilomètres pour rejoindre Saigon; et j'ai perdu toute trace de mon frère, de sa femme et de ses cinq enfants."

Il n'essuie pas une larme, mais on sent qu'elles ne sont pas loin.

M. Dang Lang a 32 ans. S'il dit croire dans la liberté que lui offre la vie nouvelle qu'il entreprend au Canada, où il a un frère, une belle-soeur, des amis, il n'en gardera pas moins le souvenir de souffrances qui sont, pour la majorité des Québécois, inconnues.

Hier, il s'est inscrit comme candidat à des emplois de commis de banque, chef comptable ou... ce qu'on voudra bien lui offrir.

A l'exemple de ses compagnons qui, médecins, ingénieurs, pharmaciens, etc. sont prêts à occuper n'importe lequel des emplois que le Canada voudra bien leur offrir en attendant qu'ils puissent exercer leurs professions.

Hier soir, treize autres Vietnamiens arrivaient à Montréal.

Aujourd'hui, 175 autres sont attendus. Et lundi. Et mercredi. Il en sera ainsi tant que les 3,000 que le Canada s'est engagé à recevoir, n'auront pas tous profité du permis de séjour spécial accordé par le ministère de l'Immigration.

Permis spécial de citoyen reçu qui, au bout d'un an, leur donne le droit de demander, quatre ans plus tard, leur citoyenneté canadienne et qu'ils reçoivent après s'être engagé à remettre — s'il leur est possible — les frais de leur passage: $700.

Hier soir, Dang Levan a dormi à l'hôtel Queen's, comme quelques-uns de ses compatriotes; les autres avaient rejoint le domicile de parents, d'amis, qui vivent à Montréal.

Il en sera ainsi durant huit semaines pour tous les arrivants Vietnamiens qui n'auront pas de domocile dès leur arrivée, l'Immigration ayant réservé une centaine de chambres audit endroit.

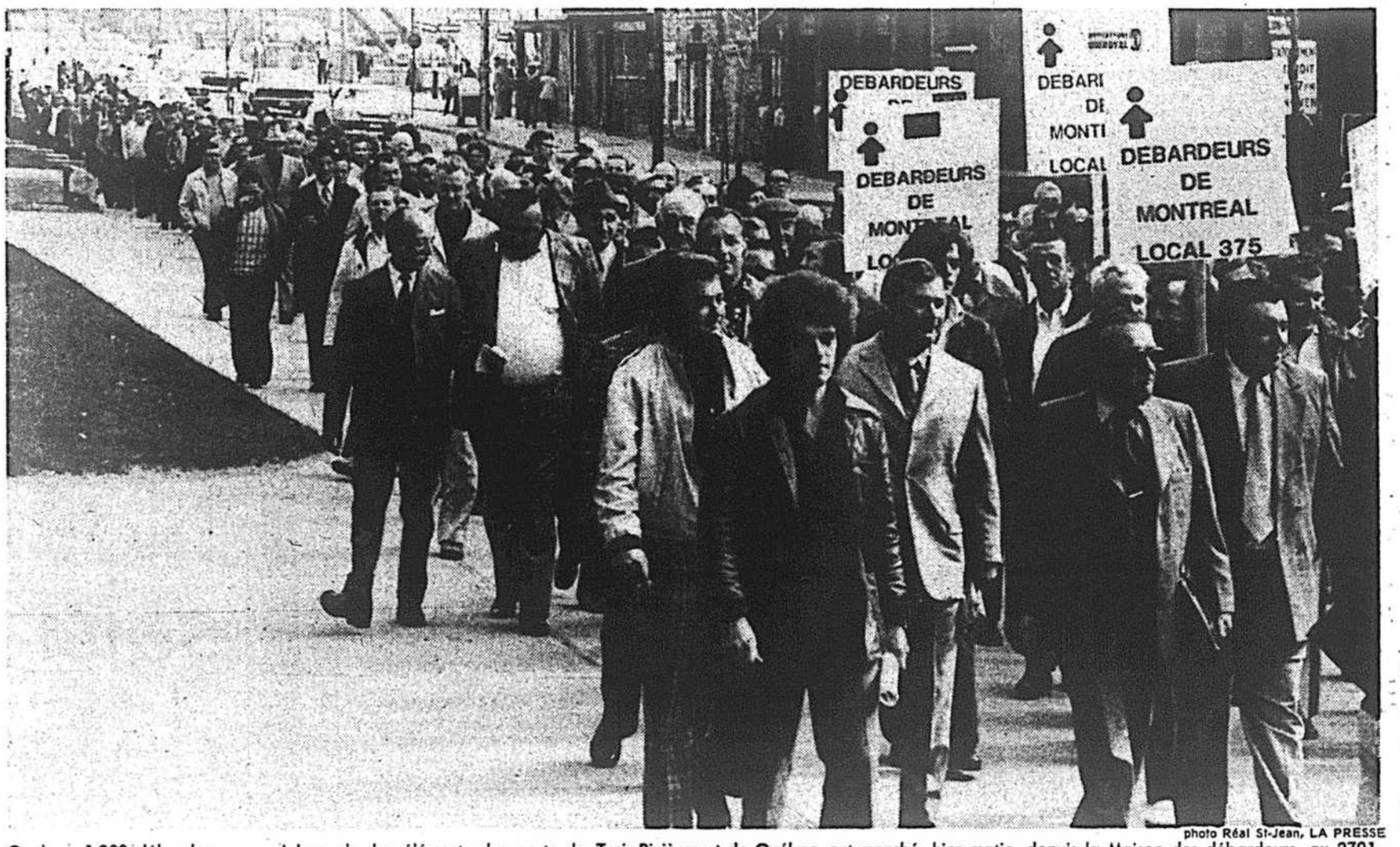


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Quelque 1,200 débardeurs, parmi lesquels des éléments des ports de Trois-Rivières et de Québec, ont marché, hier matin, depuis la Maison des débardeurs, au 2701 est, rue Notre-Dame, jusqu'au Palais de justice de Montréal où est débattue la demande d'injonction.

Débardeurs: les chefs ont-ils tenté de faire respecter la loi?

par Léopold LIZOTTE

Quelque huit cents débardeurs des Palais de justice, puis rempli à capapalais de justice, puis rempli à capacité pendant toute la journée d'hier la plus grande salle d'audience pour écouter le débat, qui se continuera aujourd'hui, sur la requête présentée par le gouvernement fédéral pour une ordonnance spéciale de la Cour supérieure, qui aurait pour effet de les obliger à rentrer définitivement au travail.

Bruyants à leur arrivée rue Notre-Dame, ces "curieux" fort intéressés avaient constitué leur propre service d'ordre pour que le décorum soit conservé dans la Cour où ils étaient assis, debout, à genoux, ou recroquevillés un peu partout, le juge en chef Jules Deschênes les invitant lui-même, par ailleurs, à éviter toute démonstration que ce soit afin que les témoignages soient rendus dans le calme et que la discussion se fasse le plus sereinement possible.

Incidents mineurs

Ce qui se produisit, sauf pour quelques incidents mineurs, quelques rires irrépressibles, ici et là, et des murmures approbateurs, lorsque l'un ou l'autre des chefs syndicaux appelés à la barre déclarait quelque chose qui allait apparemment dans le sens des convictions générales.

Pour obtenir cette ordonnance spéciale de la Cour, qui semble un peu paradoxale comme suite à l'adoption d'une loi spéciale précisément destinée à mettre fin à une grève, les procureurs du gouvernement canadien ont plaidé tout ce qu'ils avaient effectivement à plaider: le non-retour sur les quais, jusqu'à maintenant.

Une admission faite par les procureurs des débardeurs et des vérificateurs, Mes Cutler, Castiglio et Langlois devait d'ailleurs limiter le débat sur le sujet.

"C'est exact, ont-ils consigné par écrit, que les employeurs maritimes ont tenté de faire renaitre l'activité dans les ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières, et que les employés ont refusé de reprendre leur emploi. Saut les vérificateurs, qui avaient des raisons de se croire effectivement congédiés".

C'est plutôt sur la façon dont les chefs syndicaux se sont acquittés (ou non) de leur tâche de ramener les débardeurs à leur poste, que le débat s'est prolongé jusqu'à 5 h 30 p.m., et reprendra aujourd'hui.

Frime

D'un côté, Me Gaspard Côté, qui occupe pour le gouverneur général du Canada avec Mes George Emery et Jacques Ouellette, a tenté de démontrer que les présidents des divers syndicats tout en lisant la loi à leurs membres, dans des assemblées plénières, l'avaient pour ainsi dire fait pour la frime, laissant aux employés le soin de décider eux-mêmes s'ils allaient reprendre leur poste ou non.

Et ils ont souligné qu'avant d'avertir leurs membres qu'ils étaient passibles d'une peine maximale de deux années de pénitencier s'ils n'obéissaient pas à la loi tout juste adoptée par les Communes, ils avaient dénonçé celle-ci à la fois comme inconstitutionnelle, anti-syndicale et anti-sociale.

A cela Me Cutler devait rétorquer qu'entre critiquer une loi (ce qui est permis à tout le monde) et ne pas faire son possible pour qu'on la respecte, il y avait évidemment une marge fort importante.

"Et il ne faudrait pas que, maintenant, ce soient les officiers qui soient punis pour les gestes que les membres eux-mêmes ont posé en toute connaissance de cause," de lancer Me Cutler.

Précédemment, en fait, le président Adrien Tremblay des débardeurs locaux, et celui qui occupe le même poste à la tête du syndicat des dockers québécois, avaient raconté comment leurs confrères avaient accueilli leur appel à se conformer immédiatement à la loi.

Tout le monde criait en effet: loi ou sans loi, Gold ou sans Gold (référence au rapport du même nom) prison ou pas prison, on ne rentre pas.

Alors que Me Côté soutient que les chefs syndicaux auraient dû aller jusqu'à démissionner, dans les circonstances, après avoir tenté de punir les mutins, Me Cutler, lui, déclare que tout cela n'aurait servi à rien, et que la fin de la grève n'aurait pas été plus proche, en tout cas.

Le caporal Couture témoigne "in camera"

par Michel AUGER

La Commmission de police du Québec qui enquête sur l'affaire Guay s'est de nouveau réfugiée hier derrière le huis clos pour discuter, avons-nous appris malgré tout, des relations d'un juge avec le magnat de la viande William Obront et certains éléments du "milieu".

Les trois membres ad hoc de la CPQ, les juges François Bousquet, André Forget et J. Alfred Crowe, ont même surpris les observateurs de la scène judiciaire en entendant dans leurs bureaux, sans la présence des avocats au dossier, le caporal Bernard Couture, un des experts de l'écoute électronique à la Sûreté du Québec.

C'est le procureur du policier, Me Jacques Richard, qui avait suggéré aux trois juges la possibilité d'utiliser une des dispositions de la Loi de police du Québec qui permet d'entendre un témoin "in camera".

D'autre part, les commissaires ont levé hier le huis clos qu'ils avaient décrété mercredi sur le témoignage de deux des policiers affectés au "Projet B" sur les relations financières des principales figures de la pègre locale.

Ces deux policiers, les sergents René Rochon et Raymond Laforêt, avaient relaté une rencontre qu'ils avaient eue en juillet 1973 avec l'actuel président du Conseil de sécurité, Me Paul-Emile L'Ecuyer. Me L'Ecuyer qui, à cette époque, était le principal responsable de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé, était dans un état d'ébriété avancé lors de cette réunion, d'après les témoins.

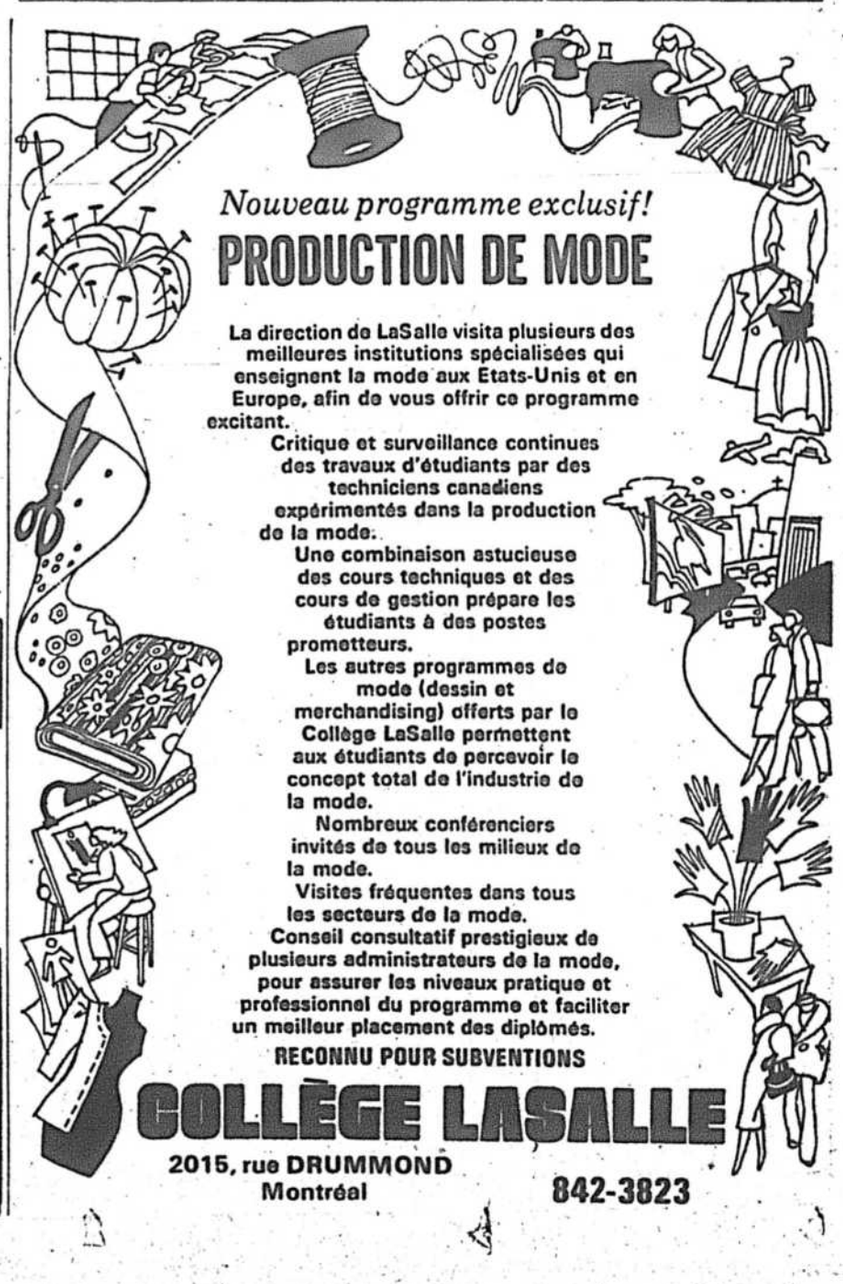
Selon eux, l'ancien conseiller spécial du ministre de la Justice aurait même déclaré ce soir-là qu'il allait consulter son seul interlocuteur valable... "son cochon Julius" avant de décider du sort du "Projet B".

Le seul témoin entendu publiquement hier dans cette enquête dite publique, le directeur-adjoint Hervé Patenaude, de la Sûreté du Québec, a été interrogé longuement sur la nécessité du "Projet B".

Ce policier qui, depuis plusieurs années est responsable des enequêtes sur le crime organisé pour la SQ, a affirmé que ce vaste projet sur les transactions financières de la pègre constituait un élément important dans la lutte au crime.

Il a révélé que près de 75 p. cent des 200 personnages majeurs du milieu interlope de Montréal étaient visés par le "Projet B". Me Philippe Gélinas, qui représente M. Guay, dont on veut obtenir la destitution de la police de la CUM, a voulu faire produire la liste des individus concernés par cette enquête policière, mais Me Richard Drouin, qui représentait M. Patenaude, s'est opposé à cette requête. L'avocat de Québec a notamment déposé un affidavit des juges Denys Dionne et Jean Dutil, de la Commission d'enquête sur le crime organisé, affirmant que cette divulgation des noms pourrait compromettre leurs travaux.

FAITES
comme tout le monde...
PRENEZ DES
LAUZON
DE CONDUITE
849-4731
Attention particulière aux etudiants



FTQ

(Suite de la page A 1)

revenu, du statut de la Commission de l'industrie de la construction. Si le gouvernement décidait de légiférer quand même, il doit associer les parties à sa réflexion en convoquant à cette fin une commission parlementaire.

La "réforme de la FTQ"

Lors d'une conférence de presse "difficile" où les "affrontements verbaux" furent nombreux entre M. Laberge et certains journalistes, la FTQ a reconnu qu'il y avait de multiples problèmes dans le secteur de la construction.

Elle a reconnu aussi qu'il y a eu corruption d'un "certain nombre de représentants syndicaux à cause d'un système qui favorisait une telle corruption".

Elle a reconnu aussi "la nécessité de démocratiser le syndicalisme dans la construction".

Mais elle affirme que sa tutelle, si souvent décriée, était encore le meilleur moyen d'y parvenir.

"A travers un cheminement parfois ardu, la tutelle était sur le point d'aboutir à des réformes profondes, a déclaré Fernand Daoust: adoption d'un code d'éthique pour les syndicats locaux affiliés, les délégués de chantier et les représentants syndicaux; règlementation publique du placement syndical, incluant un droit d'appel; reconnaissance de pouvoirs accrus pour le Conseil provincial sur les syndicats et locaux affiliés; examen minutieux de la comptabilité et des états financiers de tous les syndicats affiliés; évaluation systématique du personnel permanent des divers syndicats".

En plus de s'opposer aux tutelles gouvernementales, la FTQ regrette le pluralisme syndical et, évidemment, le démantèlement de ses bureaux de placement.

M. Daoust affirme qu'en consacrant le principe du pluralisme syndical, la Commission Cliche maintient la racine même de tout ce qui a empêché une véritable liberté syndicale et une solidarité syndicale efficace chez les travailleurs de la construction: la concurrence entre travailleurs, avec tout ce que cela entraîne de surenchère et de rivalité.



Droits réservés

Pour les plombiers du 144, c'est la guerre!

par Benoit AUBIN

"Si c'est la guerre que le gouvernement cherche, il va l'avoir. Et pas plus tard que demain matin, devant le Parlement!" criait un plombier au micro. "Le gouvernement veut se servir du rapport Cliche pour "casser" les syndicats, mais il va se rendre compte qu'il a affaire à des hommes qui savent se tenir debout."

Et les 3,000 plombiers de la section montréalaise du Local 144, que le gouvernement menace de mettre sous tutelle dès aujourd'hui, et qui tenaient hier soir une assemblée générale "impromptu", réclamée par les membres eux-mêmes à la suite des débrayages de la journée d'hier, se levèrent comme un seul homme pour acclamer le confrère qui s'éloignait du micro.

Un autre lui succédait aussitôt, et, devant l'assemblée bruyamment unanime, reprenait, en d'autres termes, la même litanie: C'est la guerre! Jamais le Local 144 n'acceptera que le gouvernement le place sous tutelle; qu'il le départisse de ses bureaux de placement et qu'il réduise le nombre et les pouvoirs de ses délégués de chantiers et agents d'affaires.

Un nombre imposant d'entre eux s'organisaient hier pour "descendre" en nombre à Québec ce matin, manifester avec les autres travailleurs de la construction devant l'édifice du Parlement.

Auparavant, André Desjardins, présent à la réunion d'hier à titre de "simple membre" du Local 144, avait décortiqué, article par article, les recommandations du rapport Cliche, expliquant à "ses gars" — qui venaient de l'assurer, une fois de plus, leur appui et leur admiration unanimes — à quel point "tout cela n'est qu'une énorme manigance du gouvernement pour diviser et affaiblir les travailleurs."

"Le gouvernement veut séparer les travailleurs de la construction entre trois centrales, soi-disant pour garantir la "liberté syndicale". Mais les patrons, eux, demeurent bien unis dans une seule association, par exemple.

"Mon idée de la liberté, à moi, c'est quand tu vas voter. Là, tu es libre d'exprimer ton choix à toi. Mais une fois les résultats connus, tu te conformes à la majorité. Puis, de ça, Bourassa en profite en maudit ces temps-ci. Bien c'est pareil pour le syndicalisme: en démocratie, c'est la majorité qui mène."

"Le vrai problème de la construction, c'est qu'il y a trop de travailleurs et pas assez d'ouvrage," répétait Desjardins. Et la seule solution que je vois à ce problème, c'est le contingentement des travailleurs. Mais la commission Cliche va dans le sens contraire, et propose l'abolition des permis de travail, qui permettrait à n'importe qui de faire n'importe quelle "job", a-t-il conclu.

BOURASSA

(Suite de la page A 1)

services de M. Cournoyer dont il était du reste convaincu de la compétence pour participer à l'élaboration des projets de loi que le gouvernement présentera ce matin.

C'est d'ailleurs M. Cournoyer lui-même qui présentera et défendra ces projets de loi. Devant les journalistes, M. Bourassa a même laissé savoir qu'il n'avait pas l'intention de nommer un ministre d'Etat pour appliquer les recommandations de la Commission Cliche. Si réforme il y a, c'est donc M. Cournoyer qui sera vraisemblablement chargée de la mener.

Quant à ce dernier, il s'est dit pleinement d'accord avec la mise en tutelle des syndicats représentant les plombiers, les électriciens, les opérateurs de machinerie lourde et les mécaniciens d'ascenseurs (ceux-ci sont déjà sous le coup d'une tutelle reconnue comme inefficace depuis près d'un an).

"Nous avons l'intention d'aller jusqu'au bout là-dedans", a dit M. Cournoyer sans donner d'indication sur le ou les tuteurs éventuels dont on peut imaginer qu'ils ne seront pas faciles à dénicher.

Cette fermeté à l'égard des syndicats est également partagée par le Premier ministre et le ministre de la Justice. M. Choquette, qui a déjà donné des instructions aux forces policières en rapport avec les arrêts de travail sur les chantiers de construction, a déclaré aux journalistes que "le gouvernement ne veut pas que des groupuscules lui fassent la loi".

"Le gouvernement n'a l'intention de céder à aucun chantage de la part de certains syndicats, vous pouvez en être assurés", a dit pour sa part M. Bourassa.

PATIENTS

(Suite de la page A 1)

montant que leur verse la régie, soit $5 pour un simple examen, $7 pour une visite à domicile, $3.50 s'il s'agit d'un patient hospitalisé).

Affiches explicatives dans la hall d'entrée, coups de téléphone des infirmières, les médecins ont tout fait pour ne pas prendre par surprise leurs clients hier matin.

Ceux-ci payent à la sortie après avoir signé, dans le bureau du médecin, une formule où ils reconnaissent ne rien pouvoir réclamer à la Régie.

Toutefois, la signification de ce geste demeure encore confuse dans leur esprit. Ils confondent non-participation et désengagement, services d'urgence et salle d'urgence de l'hôpital.

Ils s'étonnent de ne pouvoir être remboursés par l'assurance-maladie comme dans le cas d'un médecin désengagé. Ils n'ont pas encore réalisé que, dans la formule de non-participation, ils payent deux fois: le médecin et la Régie.

Ils sont également surpris d'être renvoyés à leur médecin par la salle d'urgence de l'hôpital s'ils ont une grippe. Au centre hospitalier de Granby, un médecin suppléant expliquait d'ailleurs aux patients que les omnipraticiens ont déclaré qu'ils soigneraient gratuitement ceux qui n'ont pas les moyens (la carte d'admissibilité aux médicaments en fait foi) et les cas d'urgence (Qu'est-ce qu'un cas urgent? L'évaluation est laissée à l'entière discrétion du médecin).

La docilité des patients se manifeste dans le bureau des médecins par de la compréhension ou du silence et les omnipraticiens affirment n'avoir également enregistré aucune désertion. Pourtant les médecins de Farnham (à 14 milles seulement de Cowansville) et ceux de Waterloo n'ont pas signé la formule de non-participation (les premiers parce que la présence d'un CLSC l'autre côté de la rivière leur aurait trop nui et les seconds parce qu'ils n'ont pas eu le temps de le faire). Dans la population, on ne trouve pas que cela vaille la peine de perdre la confiance, établie depuis des années, en son médecin de famille pour un petit $5.

Pendant ce temps, les négociations entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministère des Affaires sociales se poursuivent. Une seule rencontre a eu lieu cette semaine (celle d'hier a été annulée). Une seule est également prévue pour la semaine prochaine alors que le rythme des négociations est habituellement de deux séances hebdomadaires.

LOTO PERFECTA

A	B	C	D
5	10	6	9

A la course de Loto-Perfecta, les quatre premiers chevaux à se présenter au fil d'arrivée portaient les numéros suivants: 5-10-6-9.

Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 5 sous la lettre A, 10 sous le la lettre B, 6 sous la lettre C et 9 sous la lettre D gagnent dans l'ordre, ce qui rapporte 1,605.40 dollars pour une mise de 1.00 dollar.

Ceux qui avaient choisi les quatre mêmes numéros 5-10-6-9 mais dans un ordre différent, gagnent dans le désordre, ce qui leur mérite 69.80 dollars pour chaque mise de 1.00 dollar.

237,110.60 dollars ont été partagés entre 76 prix dans l'ordre et 1,649 prix dans le désordre.

L'entreprise aussi doit prendre...

(Suite de la page A 4)

ceptons souvent un rôle de doublure devant la faillite des entrepreneurs, car nous ne sommes pas toujours convaincus des chances de succès d'entreprises rescapées et de notre habileté à réussir là où l'entreprise a déposé les armes (...).

L'entreprise aussi doit se recycler

Dans une perspective mondiale, la responsabilité sociale de l'entreprise est désormais partie intégrante des coûts d'opération et de production.

Les ressources se raréfient, le Klondike est mort de sa belle mort, et les collectivités alimentées par une information complexe et instantanée réagissent rapidement devant les excès et les abus.

Le pillage des ressources dans cette optique se présente comme un film policier à la télévision, mais il y a de plus en plus de responsables qui se retrouvent devant des commissions d'enquête bien réelles et ce mouvement va s'accentuer.

Dès lors, pour l'entreprise, il n'est plus possible de maintenir un attentisme traditionnel. Pour continuer néanmoins à fonctionner dans une perspective de libéralisme économique, elle doit éviter de rejeter sur l'Etat certaines responsabilités et, à plus forte raison, de nourrir une amertume envers l'Etat qui, souvent, n'a pas d'autre choix que de se transformer en procureur de la Couronne.

L'entreprise a plus que jamais le devoir d'étudier attentivement le milieu dans lequel elle évolue et même s'il peut encore travailler 15 heures par jour, fournir un travail créateur et diversifié, dépenser une somme d'énergie de plus en plus grande, l'homme d'entreprise ne doit plus compter sur le même type de récompense qu'autrefois.

Il peut voir son effort rétribué à sa juste valeur. Il est encore libre de posséder des richesses, de s'offrir, en échange d'un travail qui demande tension et persévérance, des compensations méritées. (...)

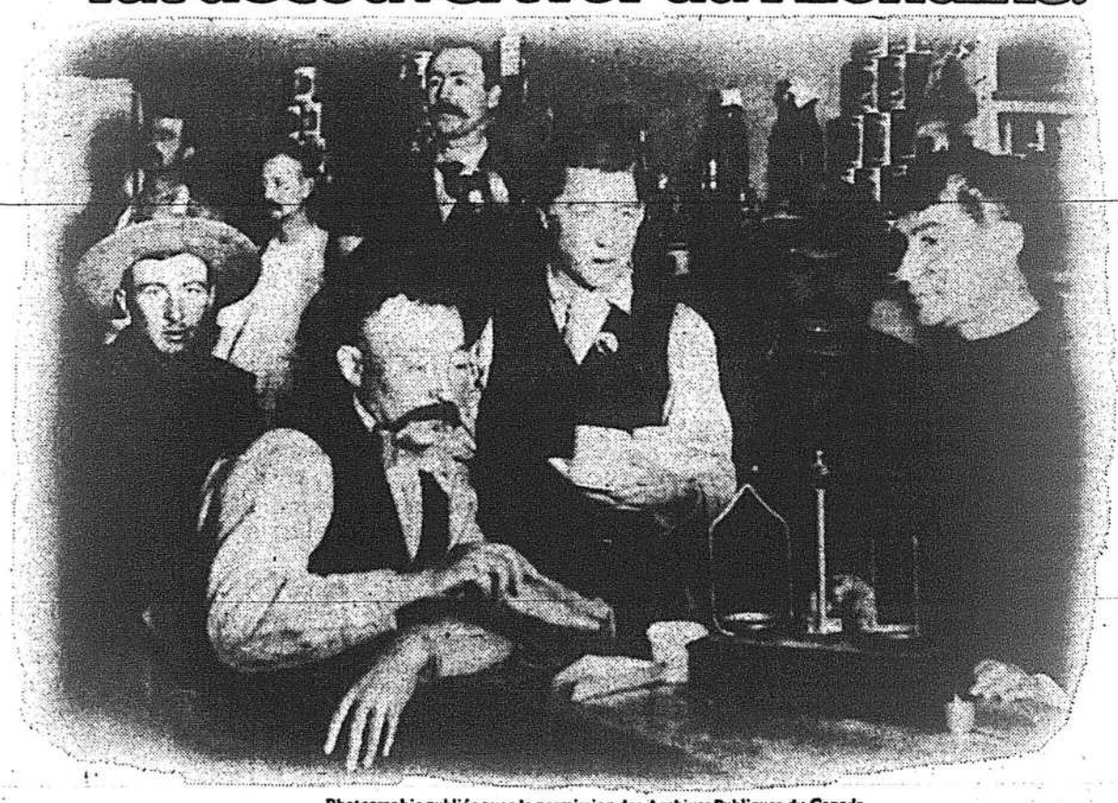
A l'heure où Pepsi-Cola fait des affaires d'or en URSS et à l'heure où les comités sénatoriaux multiplient leurs enquêtes aux Etats-Unis, on ne doit pas perdre de vue le fait que le monde est en profonde réorganisation, que cette réorganisation est impérieuse et nécessaire, que nous ne reconnaîtrons plus notre planète dans 15 ans.

On ne doit pas oublier que les maisons rapetissent, que les loyers augmentent, qu'il y a de moins en moins de châteaux et de domaines et que le travail de l'homme d'entreprise s'inscrit dans cette réalité changeante.

La réforme de l'entreprise, c'est cela. C'est la fin du "easy buck" à l'américaine. S'est un partage des responsabilités de gestion dans l'entreprise. C'est un partage des ressources avec la société ambiante, en d'autres termes, c'est non seulement un sujet en or pour une thèse de doctorat en sociologie, mais un impératif de la vie contemporaine.

Le gouvernement du Québec tente de jouer son rôle de gouvernement. Et ce n'est pas par simple plaisir qu'il se croit assigner de nouvelles missions dans l'économie. Mais il serait sain que l'entreprise, de façon générale, entreprenne elle-même des transformations nécessaires.

Les Canadiens aimaient déjà le goût des spiritueux Hudson's Bay quand fut découvert l'or du Klondike.



Photographie publiée avec la permission des Archives Publiques du Canada.

Ils les savourent encore aujourd'hui!



Quand les prospecteurs entendirent parler des premières découvertes d'or à Rabbit Creek, on peut s'imaginer les fêtes qui s'ensuivirent. Et les produits Hudson's Bay étaient sûrement de la fête, puisque Hudson's Bay est de la fête au Canada depuis plus de 300 ans. C'est à cette époque que nous avons appris à connaître les goûts des Canadiens. Aussi, nous offrons maintenant une gamme complète de spiritueux qui répondent aux goûts particuliers des gens d'aujourd'hui: le gin et la vodka Hudson's Bay, et le scotch whisky Best Procurable. On a participé aux meilleures fêtes du Canada. Pourquoi ne pas nous inviter aux vôtres?



Hudson's Bay
On est de la fête depuis 1670.

le transport

Une plus grosse commission pour les agents de voyage

par Denis MASSE

Air Canada et CP Air ont accepté de relever de un demi pour cent la commission payée aux agents de voyage sur les vols internationaux arrangés par ces derniers. La commission qui passe de 7 à 7½ pour cent, est conforme à celle que verseront aux agents de voyage tous les transporteurs aériens membres de l'IATA, à l'exception de Pan Am qui a décidé de faire cavalier seul depuis un mois sur cette question.

S'il n'y a pas eu unanimité à la conférence de l'IATA sur cette question, l'organisme ne peut donc exercer de contrôle et laisse les transporteurs libres de verser à leur gré la commission aux agents.

On voit cependant qu'Air Canada et CP Air alignent leur décision sur celle des autres transporteurs internationaux.

Par ailleurs, Pan Am a été menacée de représailles par le gouvernement britannique qui lui interdirait de se poser à Heathrow si elle maintient le tarif de ses commissions à 10 pour cent.

Pan Am a opté pour un tel tarif en soutenant que certains agents reçoivent sous la table des commissions qui ne se justifient pas.

Les deux transporteurs canadiens ont ajouté qu'ils continueraient de payer une commission de 10 pour cent aux agents de voyage sur les arrangements au sol.

Air Alpes achète quatre DASH-7

La compagnie française Air-Alpes, qui dessert surtout de petits aéroports situés en montagne, dans la région du Rhône et vers la Provence et la Côte d'Azur, a commandé DASH-7, le quadriturbo-propulquatre appareils ADAC seur de 50 places dont De Havilland vient de terminer un premier prototype.

Chaque appareil se vend $4.5 millions.

Curieux retour des choses que cette transaction, puisque les Français avaient été les pionniers dans le domaine de l'ADAC en construisant dès 1962 un avion ADAC — le Bréguet 941. Mais cet appareil ne devait pas dépasser le stade du prototype malgré ses qualités techniques.

On sait que De Havilland, devenue propriété du gouvernement canadien, exporte 80 pour cent de sa production dans 54 pays.

Air Alpes possède déjà cinq Twin Otter de 20 places fabriqués par De Havilland.

Le premier DASH-7 a été promis à Air Alpes pour avril 1977, les trois autres étant livrables en juin 1978.

Nouveau raccordement à l'autoroute des Cantons

Le ministère des Transports du Québec entreprend cette semaine les travaux de raccordement de la route 112, à Granby, à l'autoroute des Cantons de l'Est. Il s'agit d'un chantier de 5.5 milles confié à l'entreprise G. G. Construction et Location Inc. pour la somme de $1.3 million.

Les travaux, qui se poursuivront durant plusieurs mois, coûteront $2.1 millions.

Fortes hausses de tarifs réclamées pour les vols sur courte distance

par Denis MASSE

La Commission canadienne des transports aura beaucoup de pain sur la planche mardi et mercredi prochains, 13 et 14 mai, lorsqu'elle examinera toutes ensemble les demandes de hausses de tarifs proposées par tous les transporteurs aériens de premier et de second niveau au Canada.

Même si le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a recommandé aux transporteurs nationaux, **Air Canada** et **CP Air**, le jour même du dépôt de leurs demandes, d'ajuster les augmentations à la campagne de modération que le gouvernement veut instituer, il semble que les sociétés de transport aient fait la sourde oreille à cet appel et que la Commission, la semaine prochaine, retrouvera essentiellement les mêmes requêtes à l'exception de quelques modifications mineures.

Entre-temps, les cinq transporteurs régionaux, qui sont **Eastern Provincial Airways, Pacific Western Airlines, Transair, Nordair** et **Québecair**, se sont joint au concert des lamentations sur le coût de l'inflation et ont tous soumis des hausses de tarifs appuyés sur des propositions très différentes l'une de l'autre.

Résultat immédiat: il serait illusoire de croire que la Commission pourra sanctionner des hausses de tarifs pouvant s'appliquer dès le 19 mai comme le voulaient les transporteurs nationaux.

Quant aux demandes des régionaux, elles ont été inscrites pour le 1er juin.

Il s'agit, dans tous les cas, de hausses de tarifs s'appliquant aux vols à l'intérieur du pays.

Jusqu'à 61% sur courte distance

Air Canada et CP Air ont présenté des demandes similaires.

La nouvelle structure tarifaire proposée par les deux transporteurs vise à éliminer le financement des services coûteux, donc des vols sur courte distance, par les services les plus rentables, soit les longs courriers.

Air Canada a précisé que la demande portait sur une nouvelle formule de calcul des tarifs qui refléterait davantage le coût réel d'exploitation de chaque liaison. Ainsi, la hausse sera plus sensible sur les lignes court-courrier.

Dans un cas particulier, le coût du billet entre Montréal et Ottawa subirait une hausse de 55.6 pour cent passant de $18 à $28 en classe économie; le même trajet en première classe se verrait frappé d'une augmentation de 61.5 pour cent. Le nouveau barême comprend un tarif de $21.43, qui correspond à un certain nombre de frais fixes, notamment ceux du traitement des passagers avant l'emxarquement. A ce tarif de base s'ajoute une taxe de 6.68 cents par mille jusqu'à concurrence de 1,500 milles, taxe réduite à 6.18 cents par mille supplémentaire.

Actuellement, le tarif de base est de $16.43, auquel s'ajoute une taxe de $6.68 par mille pour les 500 premiers milles, de $6.24 pour les 500 milles suivants, de $5.97 pour le troisième tronçon de 500 milles et de $5.64 cents au-delà de cette distance.

Revenus accrus de $20 millions

Ai Canada a fait savoir qu'elle anticipait retirer $20 millions de la hausse de tarifs proposée. Ses ventes ont atteint $502 millions en 1974.

C'est en vain que nous avons tenté d'obtenir un chiffre correspondant chez CP Air. Les revenus promis par la hausse prochaine ont cependant dû être soumis à la commission pour étude.

Restriction volontaire chez Québecair

Selon un porte-parole de Québecair, le transporteur québécois pourrait retirer $1 million de la hausse de tarifs sollicitée auprès de la Commission.

Mais cette hausse ne couvrirait que 56 pour cent des augmentations du coût d'exploitation prévu en 1975. De la sorte, Québecair est consciente d'appliquer volontairement une restriction qu'elle se propose de compenser par une augmentation du nombre de ses passagers sur certains vols.

La moyenne de l'augmentation de tarifs demandée par Québecair, s'établit à 5.47 pour cent, d'après le même porte-parole.

La nouvelle structure tarifaire prévoit même une réduction de tarifs sur 16 pour cent du réseau, mais aussi une augmentation de 0 à 5 pour cent sur 27 pour cent du réseau; de 5 à 10 pour cent sur 37 pour cent du réseau; de 10 à 15 pour cent sur 16 pour cent du réseau et supérieure à 15 pour cent sur 4 pour cent du réseau.

Là encore, on cherche à appliquer des tarifs plus avantageux sur les vols de longue distance.

Québecair se dit prête à maintenir ses tarifs réduits pour personnes âgées, pour jeunes, pour familles et groupes et enfin aux excursions de fin de semaine.

Des exemples: le prix du billet Montréal-Québec passerait de $24 à $28; de Montréal à Bagotville, de $33 à $36; de Montréal à Mont-Joli, de $43 à $47; de Montréal à Wabush, de $72 à $79.

De Baie-Comeau à Gaspé, une récudtion de 9 pour cent pourrait s'appliquer.

La dernière augmentation chez Québecair remonte au 21 juillet 1974. Elle s'élevait de 10 pour cent sur les liaisons parallèles à celles d'Air Canada et à 4 pour cent sur et reste du réseau, pour une moyenne de 7.5 pour cent.

Jamais plus de $5 chez Nordair

Nordair a une proposition plus originale encore, du fait que la compagnie est prête à restreindre à $5 toute augmentation qui pourrait au calcul dépasser cette somme.

L'augmentation maximale serait de 10 pour cent mais les trajets les plus longs dans le Grand Nord ne subiraient que des hausses de 3 à 4 pour cent. La hausse maximale de 10 pour cent s'appliquerait toutefois aux postes isolés de la Terre de Baffin ainsi qu'aux vols nolisés.

Le fret subirait une hausse globale de 4 à 11 pour cent.

Nordair propose également une réduction de 25 pour cent sur certains courts-trajets si l'aller-retour s'effectue dans la même journée. Les tarifs sxcursions de fin de semaine bénéficieraient également de cette réduction si elle est approuvée.

Les augmentations de tarifs demandés par Nordair devraient lui procurer une hausse de revenus de l'ordre de 1.87 pour cent, tandis que chez Air Canada, cette augmentation de revenus est estimée à 4 pour cent.

La liaison Montréal-Val d'Or a subi deux hausses de tarifs successives, en février et en ao*t 1974, une première de 14.8 pour cent et une seconde de 9.7 pour cent. Maintenant, la hausse serait de 11.3 pour cent en fin de semaine, le coût du billet passant de $53 à $59.

Un autre exemple: Montréal-Hamilton passerait de $41 à $45.

rapports financiers express

Compagnies	Profits (pertes) ($000)			Revenus bruts ($000)		
	COURANT	L'AN DERNIER	VARIATION	COURANT	L'AN DERNIER	VARIATION
BELL CANADA (communications) Mont. Qué.						
1er trim. 31 mars	$51,100	$56,300	-9%			
	$1.21	$1.41		$721,600	$613,100	+17%
CANADA CEMENT LAFARGE (ciment) Mont. Qué.						
1er trim. 31 mars	($3,400)	($786)				
				$56,900	$47,300	+20%
CAMFLO MINES (mine d'or) Tor., Ont.						
1er trim. 31 mars	$1,400	$1,500	-6%			
	$0.42	$0.45				
NEW BRUNSWICK TEL (communications) Fredericton, N.-B.						
1er trim. 31 mars	$1,400	$2,000	-30%			
	$0.26	$0.40		$16,700	$14,700	+13%
CANADIAN HYDROCARBONS (pétrole/gaz) Calgary, Alberta						
1er trim. 31 mars	$2,502	$1,822	+37%			
	$0.46	$0.33		$70,101	$60,642	+15%
HOLLINGER MINES (mines) Tor., Ont.						
1er trim. 31 mars	$1,850	($1,018)				
	$0.38					
CERRO CORP. (mines) New York, N.Y.						
1er trim. 31 mars	$4,734	$4,714				
	$0.60	$0.59		$189,663	$185,657	+2%
BENEFICIAL CORP. (comp. de finance) Wilmington, Del.						
1er trim. 31 mars	$20,244	$21,069	-3%			
	$0.93	$0.98		$345,716	$355,398	-2%
LABRADOR MINING (mines) Tor., Ont.						
1er trim. 31 mars	$2,530	$346	+631%			
	$0.77	$0.10				
DOME MINES LTD. (mines) Tor., Ont.						
1er trim. 31 mars	$4,650	$6,142	-21%			
	$0.83	$1.05		$15,460	$16,312	-5%
CAMPBELL RED LAKE MINES (mine d'or) tor., Ont.						
1er trim. 31 mars	$3,045	$4,833	-28%			
	$0.38	$0.53		$7,820	$8,126	-3%
MICC INVESTMENTS (assurance d'hypothèques) Tor., Ont.						
1er trim. 31 mars	$2,016	$1,296	+55%			
	$0.35	$0.28		$3,900	$5,700	-31%

le dollar

JEUDI 8 MAI 1975

MONTREAL — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne était en hausse hier de 3-25 à $1.0278 et la livre sterling de 2-5 à $2.4063.

NEW YORK — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine etait en baisse de 1-10 à $97.731 et la livre sterling en hausse de 17-100 à $2.3422.

l'argent

Les courtiers londoniens ont haussé jeudi le prix de l'argent de 7.1 cents américains par rapport à l'ouverture de la veille.

JEUDI $4.512.

MONTREAL — Handy & Harman's évaluait el prix de l'argent américain nadienne à $4.599 l'once de Troyes.

NEW YORK — Handy & Harman's valuait le prix de l'argent américain à $4.475 l'once de Troyes.

l'or

Le prix de l'once d'or hier à Londres, était coté en dollars américains à $167.00 à Hong Kong à $164.01.

Les marchés de Paris, Francfort, Zurich et Beyrouth étaient fermés.

NOMINATION
SOUTHAM PRINTING LIMITED



M. Pierre Legault

Southam Printing Limited annonce la nomination de M. Pierre Legault au poste de Vice-président et Directeur général de la division Canadian Gazette à Montréal. M. Legault compte 25 années d'experience au sein de la compagnie et, avant la fusion avec Gazette Printing, il était directeur général de Canadian Printing and Lithographing.

Gazette Canadian Printing offre à sa clientèle un service complet de design, graphisme, imprimerie et reliure, dont les travaux sont exécutés dans 2 ateliers à Montréal.

Nouvel administrateur de Shell Canada



M. Peter J. G. Bentley

Shell Canada Limited annonce que M. Peter J.G. Bentley a été élu administrateur de la compagnie à l'assemblée annuelle et générale extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu récemment. M. Bentley est président et administrateur de Canadian Forest Products Ltd. et de ses filiales. Il est également administrateur de plusieurs autres compagnies canadiennes.

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES EN GÉNIE FORESTIER



Jean A. Bérard

Monsieur M.S.M. Hamilton, président de l'Institut canadien de recherches en génie forestier, annonce la nomination de Monsieur Jean A. Bérard, de Montréal, au poste de secrétaire et d'adjoint au président, à compter du 1er juin. Natif de St-Pierre, Manitoba, Monsieur Bérard est diplômé de l'Université Laval en génie forestier. Durant les 16 dernières années, il a oeuvré au sein de l'industrie forestière et depuis 1968 il occupait le poste de Directeur, Division des bois et forêts, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers.



Pour déménager en douceur...

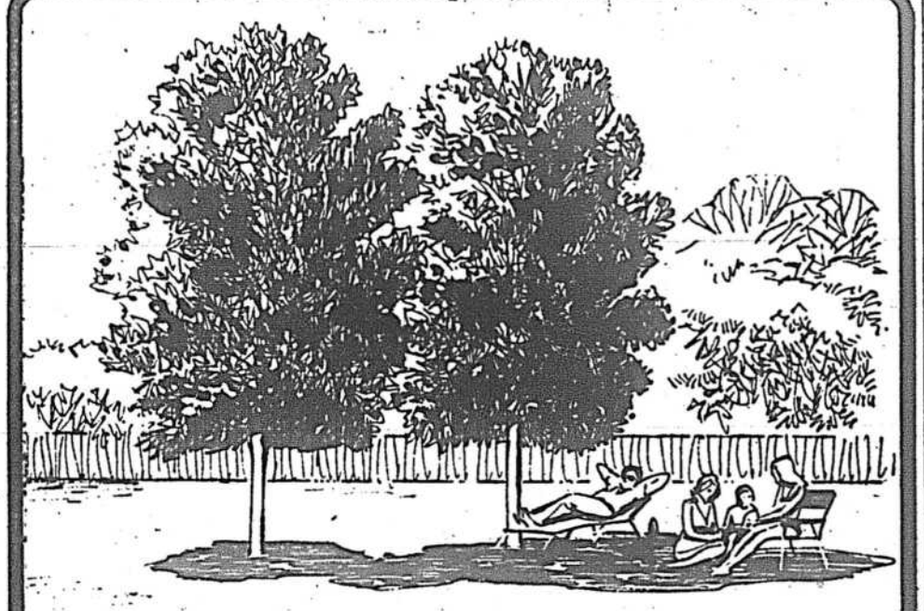
1. Donnez-nous votre nouvelle adresse au plus tôt... même si vous ne connaissez pas encore la date du déménagement. Remplissez la carte-réponse qui accompagne votre compte ou téléphonez-nous au numéro ci-dessous. Nous mettrons les choses en train et vous nous donnerez les derniers détails plus tard.
2. Déterminez à l'avance tout ce dont vous avez besoin et choisissez avec soin l'emplacement du téléphone pour éviter les frais d'un changement ultérieur.
3. Si vous voulez des téléphones spéciaux ou supplémentaires, assurez-vous de connaître le tarif mensuel du service de base et des services spéciaux que vous désirez, y compris les frais initiaux.
4. Commandez tout en même temps pour éviter les frais d'une deuxième visite de l'installateur.
5. N'oubliez pas; emportez vos annuaires, mais laissez le téléphone en place.
6. Notre nouvelle brochure "Pour tirer le maximum de votre téléphone" contient des suggestions qui vous aideront à mieux utiliser votre service téléphonique.

Vous pouvez vous en procurer un exemplaire gratuit en envoyant vos nom et adresse au Service des Relations publiques, Bell Canada, C.P. 34, Tour de la Bourse, Montréal, Québec, H3C 3G4.

Téléphonez-nous à 844-9911

Bell Canada

w.h.perron



VOUS SEREZ BIEN AU FRAIS À L'OMBRE D'UN ÉRABLE DE NORVÈGE DE w.h.perron

Cet été, ne laissez pas le soleil brûlant gâter vos après-midi. Une brise légère vous rafraichira à l'ombre d'un érable de Norvège de Perron.

Le magnifique érable de Norvège, aux très grandes feuilles, rehaussera l'apparence de votre propriété.

w.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(½ mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610

Vaste terrain de stationnement

Ouvert: jeudi et vendredi jusqu'à 9h00 p.m.

Spécialement pour MAMAN

Faites-lui une agréable surprise en l'invitant au restaurant

"LE GROTTO"
ouvert de 12 heures à 22 heures

Un menu de choix vous est offert

à partir de $6.50 *

De jolies roses seront distribuées à toutes les mamans.

Pour réservation, composez:

866-4611

*Les enfants de 12 ans et moins, moitié prix.

Ça nous plait de vous faire plaisir.

RAMADA® INN

1005 rue GUY, Montréal

NOMINATION CHEZ SIDBEC-DOSCO



Charles Roux

M. Peter Bennett, vice-président — production de Sidbec-Dosco, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Charles Roux, au poste de gérant de l'usine Truscon.

Diplômé de l'École Polytechnique, M. Roux est entré au service de Sidbec-Dosco en 1970. Dans ses nouvelles fonctions M. Roux sera responsable de la direction générale de l'usine et relèvera directement du vice-président — production de Sidbec-Dosco.

L'usine Truscon, située à ville LaSalle, est spécialisée dans la transformation d'une importante gamme de produits d'acier utilisés dans le domaine de la construction.

Il est entré en fonction le 1er avril 1975.



Michel Blanchard

Cette fois, Grundman aura-t-il le courage?

Bien sûr que ce n'est pas tragique de subir l'élimination!

D'autant plus que l'on commence à s'habituer à voir nos Glorieux accrocher leurs patins plus tôt qu'à l'accoutumée. L'année dernière, ce fut l'élimination en quart-de-finale contre les Rangers de New York, cette année l'élimination en demi-finale face aux Sabres de Buffalo.

Curieusement, les deux fois ce fut contre une équipe moins puissante "sur papier", mais, est-il encore nécessaire de le répéter, mieux dirigée.

Jim Schoenfeld, le capitaine des Sabres, dans sa joie débordante à l'issue de la rencontre d'hier, a confié au confrère Guy Robillard: "Les Canadiens sont tellement puissants que c'est presque un miracle que nous les ayons défaits."

Ce que Schoenfeld voulait dire, c'est qu'il ne comprenait vraiment pas comment les as tels Lafleur, Lemaire, Mahovlich, Savard, Lapointe, Cournoyer, Richard, Awrey, Dryden et Robinson n'avaient pu avoir le meilleur aux dépens des Luce, Ramsy, Korab et ce trio de la French connection.

Qu'ils n'avaient pu avoir le meilleur contre une équipe qui, de l'avis même des joueurs des Sabres, ne préconise aucun système de jeu et dont les exercices sont dirigés à qui mieux mieux; où chacun fait un peu ce que bon lui semble.

C'est là la triste réalité. Des Canadiens bien disciplinés défaits par une équipe qui n'a de bon que l'esprit.

Ce n'est pas très brillant, me direz-vous. Hé! le hockey intelligent ne se joue pas encore en Amérique. Les salaires fabuleux versés aux joueurs empêchent les instructeurs d'astreindre les leurs à un régime de vie sévère, avec le résultat que l'on connaît.

Lorsqu'une équipe en est réduite à utiliser un vétéran de 39 ans, Henri Richard, plus souvent qu'à son tour, pour insuffler aux plus jeunes un peu de combativité, il y a un abcès à crever quelque part. Incidemment Richard a lutté comme un lion: le seul rayon de soleil à cette triste soirée.

Il fallait être un peu masochiste pour visiter le vestiaire des Canadiens à l'issue de la rencontre. Dryden était inconsolable et plusieurs, ceux qui ont encore le coeur à la bonne place, ont laissé tomber quelques larmes.

Toe Blake et Sam Pollock tentaient de réconforter les plus honnêtes. La vieille garde des Canadiens n'est pas sans commencer à douter de l'efficacité de l'organisation et de Bowman en particulier.

Blake et Pollock connaissent trop bien le hockey pour ne pas réaliser qu'une sérieuse lacune est à combler quelque part.

Que Blake et Pollock se rassurent. De même que Ruel. Leur organisation est solide. Ils possèdent le meilleur noyau de joueurs dans la ligue Nationale de hockey.

Qu'on arrête de vanter l'esprit de combativité des autres équipes en lice, de clamer que le sort une fois de plus ne les a pas favorisés.

Bowman doit partir!

Et puisque Bowman est le choix de Sam Pollock, ce n'est pas lui qui va se servir du couperet.

C'est donc à Irving Grundman, la tête dirigeante des Canadiens, que revient la délicate tâche de remettre les choses en place.

Jusqu'à maintenant, bien que très au courant de la situation, M. Grundman n'a pas eu le courage de poser le geste qui s'impose.

S'entêter serait maintenant de la malhonnêteté.

Imlach en furie

Tout Buffalo accueille ses héros

par **Réjean TREMBLAY**
envoyé spécial de LA PRESSE

BUFFALO — Les gens de Buffalo sont devenus pratiquement fous furieux cette nuit au moment où l'avion qui amenait leur équipe favorite touchait le sol à l'aéroport de Niagara Falls à quelque 30 milles de Buffalo.

Je dis bien fous furieux car leur comportement n'avait plus rien de commun avec l'admiration ou l'adoration que les foules portent habituellement à leurs athlètes favoris.

Au moment où le pilote a ouvert la porte du côté de l'avion un cri absolument effarant a fait reculer le premier joueur qui a voulu se pointer le nez à l'extérieur. "Nous voulons les Sabres, nous sommes No 1, nous voulons Perreault, nous voulons Robert, nous voulons Schoenie". Ces cris stridents lancés par une foule en délire faisaient battre les tympans des héros, heureux et émus par un accueil que l'on attendait plus ou moins.

De 7 à 10,000 personnes, peut-être plus, avaient envahi la piste, entouraient l'avion et l'autobus qui essayait péniblement de venir chercher les joueurs. Les gens avec des pancartes étaient montés sur le toit même de l'édifice de l'aéroport, d'autres étaient agrippés à l'autobus, certains même ont réussi à grimper jusque sur le toit du véhicule.

Au moment où j'envoie ce texte je suis moi-même coincé à l'aéroport, je me demande même où je vais passer la nuit, pas de machine à écrire, rien, il n'est pas question que l'on puisse quitter l'aéroport immédiatement.

René Robert a été le premier à affronter cette meute hurlante suivi par Jocelyn Guévremont et Gilbert Perreault. Cela a pris plus d'une quinzaine de minutes d'ailleurs avant que les premiers joueurs des Sabres osent s'engouffrer dans l'étroit corridor que les policiers de Buffalo avaient réussi à aménager. Puis l'autobus bondé de joueurs heureux et de partisans encore plus exhubérants a réussi à se frayer un chemin précédé par 3 ou 4 voitures de police et entouré de voitures qui klaxonnaient et s'est dirigé vers l'aéroport de Buffalo où les voitures des joueurs étaient stationnées.

Il faut dire que Buffalo n'a pas été gâté par les équipes championnes au cours des dernières années. Dans l'avion qui venait de Montréal, on resassait les vieux souvenirs pour remonter jusqu'en 1964-65, année où les Bears de Buffalo de la Ligue Américaine de football avaient mérité le championnat de leur division.

Certains joueurs, en voyant cette meute hurlante à l'aéroport, se sont même écriés: "Nous ne pouvons nous permettre de battre Philadelphie, ce serait trop dangereux pour nous".

Un qui était moins heureux, c'était Punch Imlach qui a blâmé sévèrement les reporters de la presse parlée de Buffalo qui, pendant toute la soirée, ont invité les amateurs de hockey à se rendre à l'aéroport de Niagara Falls où le DC-9 d'Air Canada atterrirait.

Il est maintenant 3 heures moins le quart, je n'ai toujours pas de chambre, pas de dactylo, il fait doux à Buffalo; que les joueurs du Canadien sont donc heureux d'être tombés en vacances!

Mon dernier espoir pour cette nuit, le jeune Michel Déziel des Sabres de Buffalo qui disposerait d'un lit au Statler Hilton à Buffalo.

(C'était Réjean Tremblay d'une cabine téléphonique de l'aéroport de Niagara Falls.)

sport-hebdo

CAHIER D

VENDREDI 9 MAI 1975

Le Canadien, docile, s'incline 4-3

Les Sabres passent à la finale!

par **Réjean TREMBLAY**
envoyé spécial de LA PRESSE

BUFFALO — J'avais déjà vu des vestiaires de joueurs après une défaite: c'est habituellement triste, pesant comme atmosphère.

On a respecté la tradition chez le Canadien hier après l'élimination en 6 matches contre les Sabres de Buffalo, sauf que c'était encore plus triste, plus pesant.

Certains joueurs étaient tellement affairés que les journalistes ont dû attendre quelques minutes avant d'entamer les conversations habituelles.

Ken Dryden, qui devait savoir mieux que quiconque qu'il n'avait pas été à la hauteur des espoirs de ses coéquipiers, est demeuré au moins une dizaine de minutes, la tête penchée sur son bras comme un enfant qui pleure.

Guy Lapointe avait les yeux rouges, tandis que son voisin Yvon Lambert restait prostré sans dire un mot.

Et Serge Savard?

Même s'il n'a pas trop voulu l'admettre, la foule a fait mal à Savard quand elle l'a hué copieusement à compter de la 2e période.

— La foule nous a laissés tomber au mauvais moment, murmurait Savard après le match. Je suis certain que ces "lignes ouvertes" à la radio ont fini par inciter les gens à se retourner contre nous.

Et parlant presque pour lui seul, Savard ajoutait que ces réactions de la foule ne faisaient que rendre encore plus difficile le travail du joueur qui éprouve précisément des difficultés.

Comme Savard a commis de nombreuses erreurs, que la foule lui est tombée dessus à qui mieux-mieux, inutile de dire que le grand Serge a passé une longue soirée.

Les joueurs du Canadien ont fait preuve de classe en général, tant dans leur comportement que dans leurs paroles après le match.

Seul Jacques Lemaire a refusé de rester sur la glace pour féliciter les heureux vainqueurs.

Il a quitté la patinoire à toute vitesse, malgré les exhortations de Larry Robinson puis de Serge Savard à venir serrer la main aux joueurs des Sabres qui s'enlignaient au centre de la glace.

Savard a même envoyé l'entraîneur Bob Williams dans la chambre pour chercher Lemaire mais ce dernier avait déjà commencé à se déshabiller.

La victoire de 4-3 des Sabres était méritée.

D'abord parce que le gardien Gerry Desjardins a connu une très bonne soirée, ensuite parce que les joueurs des Sabres ont su profiter des faiblesses de Dryden sur au moins un but, celui de Ramsay et peut-être aussi sur l'important but de Richard Martin, et enfin parce que les Canadiens ont gaspillé toute une période, la 2e, à tenter des jeux individuels.

D'ailleurs, après 19 minutes dans ce 2e engagement, le Canadien n'avait dirigé qu'un lancer sur Desjardins.

Mais comment expliquer la tenue du Canadien au cours d'un match qui n'avait pas de lendemain pour eux?

Par l'absence d'un véritable leader? J'ai demandé à Sam Pollock si l'absence d'un Maurice Richard, d'un Jean Béliveau, d'un leader véritable capable de marquer le but-clé en temps supplémentaire, capable de rallier ses coéquipiers qui commencent à paniquer, n'était pas le problème fondamental du Canadien.

Pollock n'a pas répondu directement mais, ce qu'il a dit témoigne bien de sa pensée: "Vous savez, des Richard, des Morentz ou des Béliveau, vous n'en trouvez qu'un à tous les 20 ans".

Lafleur n'est peut-être pas encore prêt à assumer ce rôle capital dans une équipe tandis que Pete Mahovlich, malgré le tapage publicitaire de la presse anglophone de Montréal est loin d'être le leader dont a besoin le Canadien.

L'équipe Bowman, Pollock, Ruel et associés aura maintenant tout l'été pour trouver la solution aux problèmes du club.

Et puis après, se faire éliminer en demi-finale par une bonne équipe comme les Sabres de Buffalo, il n'y a pas de honte à ça.

Et encore moins un drame!

DERNIER MATCH D'HENRI

Henri Richard a-t-il joué son dernier match? Il ne le sait pas encore si l'on se fie à ses propos dans la chambre du Canadien hier soir.

Contrairement à ce qu'on aurait pu s'attendre de la part d'Henri, le capitaine du Canadien n'était pas vraiment de mauvaise humeur.

Oh il n'avait pas le sourire facile, mais il n'offrait pas non plus un visage de martyr.

En fait Richard se posait plus de questions sur son rendement et sa responsabilité dans cette élimination des Canadiens que sur son avenir immédiat.

— Un journaliste de New York a écrit que j'augmentais les chances des adversaires du Canadien en revenant au jeu en séries éliminatoires; et prétendait que je m'infiltrais dans une combinaison gagnante, que je parlerais trop... sur le coup cela m'a fait de la peine, j'y ai pensé quelque temps puis je me suis raisonné. En tous les cas je n'ai certainement pas trop parlé cette fois-ci, a-t-il commenté un sourire narquois au coin des lèvres.

Et ta retraite?

— Oh, il est encore trop tôt pour en parler.



photo René Picard, LA PRESSE

Bowman sent venir la fin. Le Canadien n'est plus qu'à quelques secondes de l'élimination et le moment n'est pas à la plaisanterie. Le Canadien s'est fait battre 4-3 et les Sabres passent à la finale.

"Nous avons battu la meilleure équipe" — *Schoenfeld*

par **Réjean TREMBLAY**
envoyé spécial de LA PRESSE

BUFFALO — Jim Schoenfeld, le capitaine des Sabres de Buffalo, était assis à l'arrière de l'autobus qui amenait les Sabres jusqu'à Dorval.

Schoenfeld, qui vient tout juste de lancer son 2e microsillon, tapait des mains en chantant un vieux succès d'Elvis Presley.

— C'est pas l'fun d'entendre ça? m'a glissé Jocelyn Guévremont en souriant.

— Let's rock, let's rock, clap clap, rock to the jailhouse, rock...

— Jocelyn, aviez-vous mangé de la vache enragée avant le match?

— Non, mais on s'était préparé différemment cette fois. Vois-tu, au lieu d'être sur la rue Sainte-Catherine deux heures avant le match à regarder passer les femmes, Punch Imlach nous a forcés à demeurer au Hilton près de l'aéroport à Dorval. On n'a donc pas pu faire autrement que de se concentrer exclusivement sur la rencontre de ce soir.

Plus fort que ça, Floyd Smith avait même donné l'ordre au directeur de l'hôtel de ne pas permettre que l'on monte de la bière ou toute autre boisson aux chambres des joueurs.

A 11h30, tout le personnel des Sabres était donc au lit.

— Pour te dire, Gerry Desjardins a passé l'après-midi étendu sur le dos à se convaincre qu'il arrêterait chaque lancer du Canadien. J'étais à côté de lui, je voyais bouger ses lèvres... Cournoyer lance haut, Lafleur lance entre les jambières... en tout les cas, quand j'ai pris mon café à 5h30, les mains me tremblaient tellement j'étais nerveux...

Guévremont m'a également raconté que les Sabres s'étaient dit leurs quatre vérités avant le match.

— On a dit au gros Gilbert: Ce soir, si t'es pas capable de compter, c'est simple, empêche-les au moins de marquer.

RICHARD MARTIN

Au moment où j'écris ces lignes, on est en train de filmer l'équipe dans le DC-9 qui nous amène à Buffalo.

Richard Martin est assis à côté de moi, fume un gros cigare et m'explique ce qui s'est passé chez les Sabres.

— On a été bien plus intelligent qu'à nos deux premières rencontres à Montréal.

On s'est dit qu'on n'ouvrirait pas le jeu, qu'on se contenterait de pratiquer notre échec-avant et qu'on attendrait les chances. Punch nous a toujours dit: "Quant un gars te serre de trop près, c'est simple, mets-le en échec à ton tour, tu vas voir comment il va être mêlé.

— Et ton geste après votre victoire à Buffalo?

— Ouf, ce fut un geste malheureux. D'ailleurs, je me suis excusé auprès de Bowman ce soir. Faut dire que j'étais encore excité par notre victoire et qu'un joueur du Canadien m'a crié quelque chose... mais je n'aurais pas dû réagir aussi vite.

Tout le monde est turbulent dans l'avion, on vient tout juste de servir le repas aux joueurs. Bryan Spencer fume sa pipe tout seul, comme un grand, Don Luce jase avec Bill Hajt, les Canadiens français, René Robert, Guévremont, Larry Carrière, parlent de Montréal, de Trois-Rivières et du Québec qu'ils espèrent avoir derrière eux pour leur série contre les Flyers.

— Mais je suis sûr qu'on a battu la meilleure équipe hier, vient tout juste de lancer Schoenfeld.

Et maintenant amenez-nous les Flyers, a crié quelqu'un.

le monde

la presse

VENDREDI
9 MAI 1975

en bref

McGovern rentre aux Etats-Unis

LA HAVANE, (AFP) — Le sénateur américain George McGovern a quitté Cuba mercredi soir après une visite privée de quatre jours, au cours de laquelle il s'est entretenu pendant une dizaine d'heures avec le premier ministre de l'Ile, M. Fidel Castro.

L'ancien candidat à la Maison-Blanche s'est déclaré très satisfait de ses conversations avec Fidel Castro, alors que celui-ci l'a qualifié d'homme réaliste et de bon sens, ajoutant que sa visite avait été appréciée. Le premier ministre cubain avait estimé, mercredi soir, que la levée suffisamment étendue des sanctions prises contre Cuba en 1964 pourrait permettre une reprise du dialogue avec les Etats-Unis. Pour le premier ministre, la démission de M. Richard Nixon et la fin de la guerre du Vietnam étaient deux facteurs importants quant à l'amélioration des relations entre La Havane et Washington.

Deux navires remontent le canal de Suez

ISMAILIA, (UPI) — Deux des 14 navires bloqués dans le canal de Suez depuis la guerre de juin 1967 ont atteint hier la Méditerranée à Port Said.

Il s'agit de deux cargos ouest-allemands, le "Munsterland" et le "Nordwind", de la même classe, qui ont quitté hier matin leur "prison" du grand lac amer et sont arrivés à Port Said, effectuant le parcours de 97 km en 6h45, soit à environ 15 noeuds.

Les deux cargos, navigant sans aide, étaient néanmois suivis par le remorqueur égyptien "Mared" en cas de défaillance des machines, ce qui, après tout n'aurait rien eu d'extraordinaire après 8 ans de repos forcé.

Mme Nhu n'y croit pas

NEW YORK (AP) — Pour Mme Ngo Dinh Nhu, qui fut pendant un temps l'éminence grise à Saigon, sous le règne de son beau-frère, le président Diem, le régime communiste ne durera pas au Sud-Vietnam.

"Il est possible que le Vietnam tombe de nombreuses fois, mais cela ne veut pas dire que chaque fois durera toujours." a déclaré Mme Nhu dans une interview télévisée.

Mme Nhu, qui quitta Saigon en 1964, après l'assassinat du président Diem et de son mari, M. Ngo Dinh Nhu, a déclaré que l'expérience des Etats-Unis au Sud-Vietnam, durant ces 12 dernières années, "a montré que la force militaire ne signifie rien".

"Le dilemme du Nord-Vietnam, a-t-elle affirmé, est que les communistes connaissent maintenant exactement les mêmes problèmes que ceux qu'ont connus les Américains pendant 12 ans, Les Nord-Vietnamines n'ont pas le contrôle du peuple".

Sommet arabe à Damas

BEYROUTH, (AFP) — Un sommet tripartite Sadate-Assad-Arafat se tiendra à Damas, dernière étape de la prochaine tournée du chef de l'Etat égyptien dans quatre pays arabes, croit savoir l'agence arabe d'information.

M. Arafat exposera aux présidents Sadate et Assad les résultats de sa visite en Union soviétique et les derniers développements enregistrés dans la position du Kremlin, de même que les réactions soviétiques à la nouvelle de la rencontre Ford-Sadate annoncée au cours de son séjour à Moscou, indique l'agence.

Les milieux égyptiens, ajoute-t-elle, n'écartent pas la possibilité de la participation à ce moment du roi Hussein qui informerait les trois dirigeants des résultats de ses pourparlers à Washington.

Vers une détente gréco-turque

ATHENES (AFP) — Au point mort depuis juillet 1974, les relations gréco-turques semblent évoluer vers une détente. Les signes apparaissent les uns après les autres laissant présager l'ouverture d'un dialogue au sommet entre les deux pays afin de tenter de vider le contentieux qui les sépare.

D'une part, les ministres des Affaires étrangères grec et turc se rencontreront afin d'élaborer le compromis à soumettre à la Cour internationale de justice de La Haye en ce qui concerne le problème de la mer Egée.

D'autre part, M. Constantin Caramanlis, premier ministre, a décidé hier de prendre part au sommet de l'OTAN à Bruxelles les 29 et 30 mai prochains, celui-ci devant évoquer les relations gréco-turques. Il est évident qu'à Bruxelles un dialogue se nouera entre M. Caramanlis et son collègue turc, M. Suleyman Demirel.

30e anniversaire de la victoire

D'après UPI, AFP

Des défilés, des sermons et l'octroi d'amnisties ont marqué hier le 30e anniversaire de la fin de la phase européenne de la deuxième guerre mondiale. Cependant, la plupart des célébrations ont eu lieu dans des pays à régime communiste.

La célébration du 30e anniversaire de la victoire, hier au palais des Congrès de Moscou s'est déroulé dans la solennité la plus stricte selon une organisation impeccable.

Devant une salle de 3,000 personnes, essentiellement composée de militaires soviétiques, mais où l'on remarquait également des représentants des pays socialistes et des alliés de l'URSS pendant la dernière guerre, le secrétaire général du PC soviétique a prononcé un discours relativement court de 50 minutes.

Pendant ce laps de temps, en arrière-plan, des soldats des trois armes montaient la garde et se relevaient tous les quarts d'heure.

M. Brejnev, dont l'élocution paraissait assez difficile, ne s'est interrompu que pour laisser s'exprimer des applaudissements orchestrés et pour avaler de temps en temps une gorgée d'eau. Derrière de lui, les membres du bureau politique presque au complet, étaient placés selon un ordre qui laissait apparaître qu'en dehors des deux autres personnes de la troika, MM. Nicolai Podgorny et Alexei Kossyguine, les mieux placés étaient les secrétaires du comité central Fedor Koulakov et Mikhail Souslov.

Le nom de staline n'a jamais été cité, ni par M. Brejnev ni au cours des divers discours de vétérans et travailleurs qui se sont succédés. En revanche un ancien combattant a souligné le rôle de M. Brejnev pendant la guerre. Parmi les orateurs, la figure la plus haute en couleur a été la directrice d'un kolkhoze, Proskovia Malinina, nommée deux fois héroïne du travail, et qui a 70 ans chante dans des concerts d'amateurs.

Entre les discours, des militaires ont apporté le drapeau qui a été hissé au sommet du Reichstag en mai 1945. Des jeunesses communistes en costumes nationaux et des pionniers (enfants jusqu'à 15 ans) ont déclaré avec conviction, des strophes à la gloire de la patrie. C'est d'ailleurs après certaines d'entre elles et la lecture de lettres de combattants à leur famille, que le secrétaire général devait essuyer une larme. Il garda ensuite jusqu'à la fin de la cérémonie un air très ému.

Prenant la parole au cours d'une réception qui était donnée au Kremlin a l'occasion de l'anniversaire de la victoire, M. Leonide Brejnev, a déclaré:

"Nous pouvons dire avec satisfaction que l'élimination du foyer de guerre indochinois crée les conditions d'une nouvelle amélioration de l'atmosphère internationale, ce qui servira la cause de la détente internationale et, nous l'espérons, celle des relations entre notre pays et les Etats-Unis d'amérique."

M. Brejnev, au début de son discours, avait délibérément ignoré la Chine populaire en s'abstenant de la mentionner aussi bien parmi les "pays socialistes frères" que parmi ls alliés du temps de guerre.

La France a commémoré hier, pour la dernière fois, l'anniversaire de la capitulation allemande de 1945. Des une lettre adressée aux membres du Conseil européen (constitué par le sommet politique des neuf membres de la Communauté européenne), le président Valéry Giscard D'Estaing a annoncé qu'il avait décidé de ne plus commémorer cet anniversaire — qui sera ainsi le 30ème. Et le dernier — pour faire apparaître la volonté de la France d'organiser l'avenir pacifique de l'Europe.

On apprenait d'autre part dans l'après-midi de jeudi, que le chef de l'Etat français avait eu avec le président américain Gerald Ford un entretien téléphonique relatif à la victoire alliée de 1945 et avait adressé un télégramme à M. Leonide Brejnev, secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique. Dans ce télégramme, M. Giscard D'Estaing a exprimé la fidélité avec laquelle la France se souvient de la fraternité d'armes qui l'a unie à l'Union soviétique dans les épreuves de la guerre, et l'espoir qu'elle place dans la volonté commune des deux pays d'oeuvrer ensemble à la sauvegarde de la paix.



téléphoto PA

Le convoi des derniers réfugiés de l'ambassade de France à Phnom Penh attend avant de traverser en Thaïlande. Il est arrivé hier au poste frontière d'Aranyaprathet, en Thaïlande.

Etablissement d'un ordre nouveau khmer

BANGKOK (UPI) — Ce qui a le plus impressionné les réfugiés de l'ambassade de France à Phnom Penh, dont les derniers sont arrivés hier en Thaïlande, c'est l'exode massif des populations imposé par les vainqueurs dans les zones restées jusqu'au bout républicaines.

Les Khmers rouges ont en effet chassé de chez eux les habitants de Phnom Penh et de chaque ville, village ou hameau tenus jusqu'aux derniers jours par leurs adversaires. Ce calvaire imposé aux populations fait partie du plan d'établissement d'un ordre nouveau au Cambodge.

A Phnom Penh, l'ordre d'évacuation n'a pas épargné les hôpitaux, qui pourtant regorgeaient de blessés. Tous les malades ont été emmenés, et l'on a même pu certains blessés être emmenés dans leurs lits au long des routes, subissant le cahos du chemin au milieu d'une immense procession.

Tous les témoignages concordent à cet égard; les réfugiés de l'ambassade ont tous été frappés à la fois par l'atmosphère irréelle régnant dans des zones entièrement vidées de leurs habitants, et par les flots humains je és sur les routes par la volonté des nouveaux maîtres.

A Phnom Penh, aucune structure politique bien définie ne s'est installée depuis la chute de la ville. L'organisation militaire des Khmers rouges contrôle le pays et continuera sans doute de le faire pendant relativement longtemps.

Autre impression: les Khmers rouges sont bien armés, disciplinés et extrêmement zélés dans leur volonté d'établir un ordre marxiste. Sur ce point, ils sont intransigeants; du reste, leur action est uniforme dans le pays, pas de factionalisme ni de divergences dans l'application d'un programme impitoyable.

Au cours des derniers jours de la guerre, les troupes républicaines se sont livrées un peu partout au pillage, n'épargnant même pas les bâtiments officiels, et en particulier la présidence. Les Khmers rouges se sont livrés eux aussi au pillage, mais il s'agissait preque uniquement pour eux de détruire tous les objets appartenant aux classes moyennes et aisées: meubles, téléphones, appareils radio. La plupart des Khmers rouges ne gardaient pour seul butin que des montres et des lampes de poche.

Les Khmers rouges paraissent opposés farouchement à la plus petite présence étrangère au Cambodge. Leur dégoût des étrangers s'étend même aux Russes. Les Soviétiques qui étaient restés dans leurs ambassade la prise de la ville ont été priés de vider les lieux et de se rendre à l'ambassade de France.

On ne connait pas pour l'instant le sort des dirigeants de l'ancien régime faits prisonniers par les vainqueurs, et notamment celui de ceux qui s'étaient réfugiés à l'ambassade de France et à qui les communistes ordonnèrent de se rendre.

La réserve de liqueurs, champagne et cigares de l'ambassade résista bien à l'épreuve indique-t-on. Deux personnes devaient trouver le mort au cours de leur séjour à l'ambassade et du voyage à la fron ière thaïlandaise: un Français transféré d'un hôpital de la capitale devait décéder à l'ambassade et être enterré dans les jardins, et un bébé, qui, déjà malade, devait mourir au cours du trajet et être enterré dans la ville de Kompong Chnang.

Le réexamen de la politique US au Moyen-Orient s'achèvera en juin

WASHINGTON (UPI) — Le président Ford n'achèvera son réexamen de la politique américaine au Proche-Orient qu'après s'être entretenu avec le président égyptien Anouar El Sadate et le Premier ministre israélien, M. Ytzhak Rabin, a déclaré hier M. Ron Nessen, porte-parole de la Maison-Blanche.

M. Nessen avait d'abord déclaré que le réexamen serait achevé à la fin du mois de mai. Rappelons que le président Ford s'entretiendra avec le président égyptien à Salzbourg les 1er et 2 juin et avec le Premier ministre israélien à Washington les 11 et 12 juin.

M. Ron Nessen a indiqué par ailleurs que le président Ford s'entretiendrait avec M. Arthur Goldberg, ancien représentant des Etats-Unis à l'ONU, afin de connaitre l'opinion de ce dernier sur la question du Moyen-Orient. M. Goldberg représentait les Etats-Unis à l'ONU pendant la guerre des six jours de 1967.

Le porte-parole de la Maison-Blanche n'a par ailleurs pas confirmé les informations selon lesquelles M. Malcom Toon aurait été nommé ambassadeur des Etats-Unis en Israël en remplacement de M. Kenneth Keating, décédé.

Le nouvel accord commercial entre la Communauté économique européenne et Israël est jugé à Tel-Aviv comme une victoire sur les efforts arabes pour isoler l'Etat juif politiquement et économiquement. Il est salué dans les milieux autorisés israéliens comme la mesure la plus importante pour l'économie d'Israël depuis sa fondation il y a 27 ans.

L'accord préférentiel qui doit être signé dimanche à Bruxelles par M. Yigal Allon, ministre israélien des Affaires étrangères, réduira de 60 pour cent les tarifs douaniers sur les produits israéliens à partir de juillet, avant de les supprimer entièrement à la fin de l'année prochaine.

Israël est particulièrement satisfait de devenir le premier pays méditerranéen à établir de solides liens commerciaux avec la CEE. Les négociations semblables avec les trois pays du Maghreb, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, n'ont pas encore abouti.

Le rapprochement économique entre Israël et l'Europe est "un pare-choc contre les pressions arabes de l'avenir", estime-t-on de source israélienne autorisée. Les mesures de rétorsion arabes contre les pays européens commerçant individuellement avec Israël seront moins probables et moins efficaces si ces relations commerciales s'inscrivent dans le cadre institutionnel de la Communauté, pense-t-on à Tel-Aviv.

Le temps presse pour parvenir à une solution au conflit du Proche-Orient, estime une analyse de l'Institut international d'études stratégiques publiée aujourd'hui à Londres.

L'"infatigable" diplomatie des "petits pas" de M. Henry Kissinger a maintenu l'espoir d'un compromis, mais 1975 et 1976 risquent fort d'être critiques, estime l'étude de l'institut consacrée à 1974.

"Le blocage évité en 1974 pourrait bien survenir en 1975: un moment arrivera où les dirigeants arabes, ayant promis des résultats à leurs opinions publiques devront se démettre si la situation ne se modifie pas. Il y a également des limites aux concessions d'Israël acceptables par son opinion publique."

"Les élections présidentielles américaines de 1976, avec l'inévitable répercussion interne des problèmes internationaux tendra à priver les Etats-Unis de leur rôle de principal modérateur de la région."

C'est en 1975 que "devra être prise la décision entre le gel de la situation et son règlement", estime l'institut.

La reprise des combats amènera probablement l'introduction des nombreuses nouvelles armes mises au point récemment par les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Un nouvel embargo pétrolier survenant alors que le monde industriel est déjà atteint par la crise de l'énergie, pourrait donc être qu'un recours détional ou le recours à la force, et ne pourrait donc être qu'un recours désespéré.

Il faut au Proche-Orient un cadre pour stimuler les négociations pour un règlement général et "ce cadre n'existe toujours pas", ajoute l'analyse de l'Institut international d'études stratégiques.

Réduction des crédits pour les réfugiés

WASHINGTON (AFP) — Une sous-commission de la Chambre des représentants a réduit hier de plus de cent millions de dollars la requête du président Gerald Ford de 507 millions de dollars pour le financement du transport et de l'accueil des réfugiés d'Indochine aux Etats-Unis.

La sous-commission pour la répartition des crédits a estimé que le nombre de personnes qui seront finalement accueillies aux Etats-Unis sera moins important que celui annoncé par l'administration. Elle a donc réduit d'autant la somme préconisée pour leur venir en aide.

Les parlementaires ont voulu aussi marquer leur mauvaise humeur face à l'imprécision des besoins financiers réels tels qu'ils sont exposés par la Maison-Blanche. Donnons quelque chose en attendant de voir quels sont les besoins, s'est exclamé M. George Mamon, représentant démocrate du Texas.

Le sénat a rapidement voté à mains levées, jeudi, une proposition de loi autorisant le président Gerald Ford à utiliser des fonds précédemment votés pour l'assistance militaire à l'Indochine pour financer une partie des frais de transport et d'hébergement des réfugiés sud-vietnamiens et cambodgiens. La Chambre des représentants devrait se prononcer très rapidement.

Cent quarante sept millions de dollars pourraient être ainsi rapidement disponibles avant que le Congrès ne débatte sur la requête de 507 millions de dollars faite par le chef de l'exécutif.

George Wallace en point de mire

WASHINGTON (AFP, Reuter) — La presse libérale de la côte est américaine a retrouvé sa bête noire et, l'élection présidentielle de 1976 approchant, dressé un véritable tir de barrage contre le gouverneur de l'Alabama George Wallace.

Le Washington Post a repris jeudi deux mois après et sur le ton de la polémique, une interview accordée à Montgommery à un groupe de journalistes étrangers, dont un correspondant de l'AFP. Les Etats-Unis ont peut-être combattu du mauvais côté pendant la seconde guerre mondiale aurait déclaré, selon le Post l'intraitable gouverneur de l'Alabama. En fait, George Wallace avait reproché à la diplomatie américaine d'avoir, par ses erreurs, conduit les Etats-Unis à affronter des pays qui auraient pu être les amis des Etats-Unis donnant ainsi l'occasion à l'URSS d'étendre son emprise sur une partie de l'Europe.

Au cours de cette entrevue, M. Wallace avait par ailleurs eu de vives réparties avec un journaliste Yougoslave après avoir exprimé son dédain pour les peuples vivant sans se révolter dans des pays communistes.

L'article du Post publié en première page reflète l'âpreté et l'acrimonie du débat dix mois avant la première élection primaire des élections présidentielles de 1976. Le problème est de contenir les velléités du gouverneur de l'Alabama. Il a déjà reçu plus de contributions financières que l'ensemble des candidats déclarés pour l'obtention de l'investiture démocrate. Malgré sa paralysie des deux jambes, l'indomptable gouverneur sudiste a constitué une puissante machine électorale qui en fait un candidat redoutable. Il devrait annoncer officiellement sa candidature dans la première semaine du mois de juin.

Face au danger, nombre de magazines et journaux, comme le Washington Post publient des articles passionnés et acerbes analysant la faiblesse de son action de gouverneur en Alabama et la simplicité extrême de ses vues politiques.

George Wallace est même pire que vous le pensiez, a titré en couverture le magazine New York suggérant notamment qu'il pourrait être impliqué dans des trafics d'influence en faveur de son frère. Le Wall Street Journal s'en prend à son administration de gouverneur. George Wallace règne en maître absolu depuis douze ans en Alabama, Etat où sous son impulsion la résistance à la déségrégation fut la plus vive. Il est un fait que l'Alabama ne précède que de peu, dans tous les domaines, le Mississippi, l'Etat le moins pourvu de l'Union.

George Wallace, une bible au coin du bureau, une réserve inépuisable de mépris à l'égard des libéraux et une volonté farouche, fait front. Son vocabulaire s'est adouci sinon ce qu'il reflète. Ses manoeuvres déroutent les projets de ses adversaires. Il a ainsi réussi à s'opposer à la suppresion envisagée des élections primaires dans plusieurs Etats qui sans nul doute lui sont favorables.

Même la hiérarchie catholique s'est jointe cette semaine à la croisade anti-Wallace en reprochant à une institution religieuse de Washington d'avoir envisagé un moment de décerner à l'auteur du cri de ralliement Segrégation pour toujours, une distinction pour son action dans le domaine de l'éducation.

M. Wallace, gouverneur démocrate de l'Alabama, a déclaré, mercredi, que les Etats-Unis se sont peut-être battus dans le mauvais camp pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les Etats-Unis auraient dû, après 1918, "cultiver l'amitié des Japonais et des Allemands au lieu de leur être hostiles", a estimé M. Wallace devant un groupe de correspondants étrangers effectuant une tournée du sud des Etats-Unis à l'initiative de l'Agence américaine d'information, a rapporté hier le Washington Post.

"Le peuple allemand a été maltraité après la Première Guerre mondiale. Le traité de Versailles, qui lui fut imposé... a amené Hitler au pouvoir...," a ajouté M. Wallace.

"Le peuple japonais, selon moi, a été dans une certaine mesure provoqué par des gens et des intérêts dans notre pays qui ont contribué à amener Pearl Harbour."

"Je regrette que l'Union soviétique, ou plutôt son gouvernement, n'ait pas été quelque peu contenue", a poursuivi le gouverneur de l'Alabama.

M. Wallace a précisé qu'il fondera sa politique étrangère, s'il est élu président, sur le fait qu'on ne peut faire confiance aux communistes.



George Wallace

la presse

VENDREDI
9 MAI 1975
page A3

Le protocole d'entente est signé

Importants gains pour les policiers de la CUM

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Un protocole d'entente a été signé, vers 5h. hier après-midi, entre le Conseil de sécurité publique de la CUM et la Fraternité des policiers concernant le régime de retraite des 5,200 policiers de l'île de Montréal.

La signature de cet important document met fin pratiquement à de longues et ardues négociations qui avaient été amorcées il y a plusieurs mois.

Le contenu de l'accord doit être soumis, cet après-midi, aux membres du bureau exécutif de la Fraternité. Les policiers en prendront connaissance lors d'une assemblée et se prononceront ensuite par référendum.

Sans vouloir divulguer le contenu exact de l'entente de principe, un porte-parole de la Fraternité a confié, hier soir, à LA PRESSE que les policiers seront des plus satisfaits lorsqu'ils prendront connaissance de leur nouveau plan de régime de retraite.

Un des avantages du nouveau régime, d'après notre informateur, est l'indexation de la prime d'invalidité versée aux policiers qui doivent quitter leurs fonctions à la suite de maladie ou par blessure.

De plus, la veuve d'un policier décédé verra sa rente indexée au coût de la vie. Pour sa part, le policier qui a quitté le service depuis 1972 verra également sa pension indexée.

En somme, tout ce qui regarde la caisse de retraite des policiers devient indexable rétroactivement à 1972.

La pension des policiers sera indexée au coût de la vie lorsqu'il aura atteint 55 ans. Selon un relevé, la moyenne d'âge d'un policier lorsqu'il prend sa retraite est 54 ans.

Les négociateurs syndicaux ont également fait un autre important gain. Il s'agit de l'uniformisation des régimes de retraite de tous les policiers de l'île de Montréal. Auparavant, il y en avait 24, soit ceux existant avant l'intégration des forces policières.

De plus, un minimum sera accordé à tous les policiers qui ne possédaient pas de fonds de pension ou de primes d'invalidité avant la fusion des forces policières dans le territoire de la CUM.

Le porte-parole de la Fraternité a, par ailleurs, déclaré que n'eut été de la présence à la table des négociations de Me Paul-Emile L'Ecuyer, président du Conseil de sécurité publique de la CUM, les deux parties n'auraient vraisemblablement pas signé un protocole d'entente hier.

"Me L'Ecuyer, de préciser ce membre du syndicat des policiers, a ses défauts, mais sa présence a grandement aidé à éviter le pire."

Rappelons que des négociations intensives avaient débuté dans la nuit du 1er mai et c'est à ce moment que Me L'Ecuyer avait pris la direction des négociations patronales.

Jeudi, le 1er mai, les policiers réunis en assemblée avaient donné une semaine à leurs représentants syndicaux pour en arriver à une entente avec le Conseil de sécurité.

Une assemblée devait être tenue, hier, mais les dirigeants de la Fraternité ont décidé de la contremander étant donné que d'importants pas avaient été franchis dans les négociations.

Le protocole d'entente a été signé par le président de la Fraternité des policiers, M. Gilbert Custeau, par le secrétaire de cet organisme, M. Raymond D'Astous, le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault et par Me L'Ecuyer.

Pour Dang Levan, c'est l'échec tragique d'un rêve

par Claudette TOUGAS

Tandis que les autres vont par petits groupes, en famille, Dang Levan attend debout, tout seul.

Qui est Dang Levan? Un Vietnamien du sud arrivé hier à Montréal en compagnie de 132 compatriotes. S'il a quitté Saigon pour Guam, raconte-t-il, c'est accidentel.

Venu reconduire sa belle-soeur et ses enfants à l'aérogare, un membre important de l'ancien gouvernement lui a fait le message suivant: "quitte le pays maintenant; demain, il sera peut-être trop tard pour toi."

C'est ce qu'il a fait illico; sa femme, Française, et ses deux enfants ayant déjà quitté Saigon la semaine précédente.



Dang LEVAN

Si les compatriotes avec qui Dang Levan est arrivé sont en majorité des gens issus de milieux favorisés, lui ne l'est pas, mais grâce à des bourses de l'Etat il a pu poursuivre ses études en France.

Il était professeur en économie à l'université de sa ville quand il a pris si soudainement l'avion.

Mais il était aussi conseiller de l'ex-ministre des Finances du pays.

Et si tout le monde était très fatigués, hier, après avoir rempli documents, formulaires, après s'être inscrits à la Main-d'oeuvre, avoir reçu son vaccin contre la variole, Dang Levan, lui, demeurait imperturbable... jusqu'à ce que la fatigue le gagne à son tour.

"Vous savez, dit-il d'un ton monocorde, la perte de mon pays, pour moi et les miens, aux mains des communistes, demeure l'échec tragique d'un rêve.

"Mais il y a pire que cet échec, pire que tout ce qui a suivi et suivra. Même si j'avais, à cause de mon poste de conseiller au gouvernement, énormément de contacts, je n'ai plus eu depuis des semaines de nouvelles de ma famille.

"Je ne sais pas où est ma soeur cadette; j'ignore où est mon autre soeur qui, accompagnée de ses huit enfants, a entrepris une marche de 400 kilomètres pour rejoindre Saigon; et j'ai perdu toute trace de mon frère, de sa femme et de ses cinq enfants."

Il n'essuie pas une larme, mais on sent qu'elles ne sont pas loin.

M. Dang Lang a 32 ans. S'il dit croire dans la liberté que lui offre la vie nouvelle qu'il entreprend au Canada, où il a un frère, une belle-soeur, des amis, il n'en gardera pas moins le souvenir de souffrances qui sont, pour la majorité des Québécois, inconnues.

Hier, il s'est inscrit comme candidat à des emplois de commis de banque, chef comptable ou... ce qu'on voudra bien lui offrir.

A l'exemple de ses compagnons qui, médecins, ingénieurs, pharmaciens, etc. sont prêts à occuper n'importe lequel des emplois que le Canada voudra bien leur offrir en attendant qu'ils puissent exercer leurs professions.

Hier soir, treize autres Vietnamiens arrivaient à Montréal.

Aujourd'hui, 175 autres sont attendus. Et lundi. Et mercredi. Il en sera ainsi tant que les 3,000 que le Canada s'est engagé à recevoir, n'auront pas tous profité du permis de séjour spécial accordé par le ministère de l'Immigration.

Permis spécial de citoyen reçu qui, au bout d'un an, leur donne le droit de demander, quatre ans plus tard, leur citoyenneté canadienne et qu'ils reçoivent après s'être engagé à remettre — s'il leur est possible — les frais de leur passage: $700.

Hier soir, Dang Levan a dormi à l'hôtel Queen's, comme quelques-uns de ses compatriotes; les autres avaient rejoint le domicile de parents, d'amis, qui vivent à Montréal.

Il en sera ainsi durant huit semaines pour tous les arrivants Vietnamiens qui n'auront pas de domicile dès leur arrivée, l'Immigration ayant réservé une centaine de chambres audit endroit.

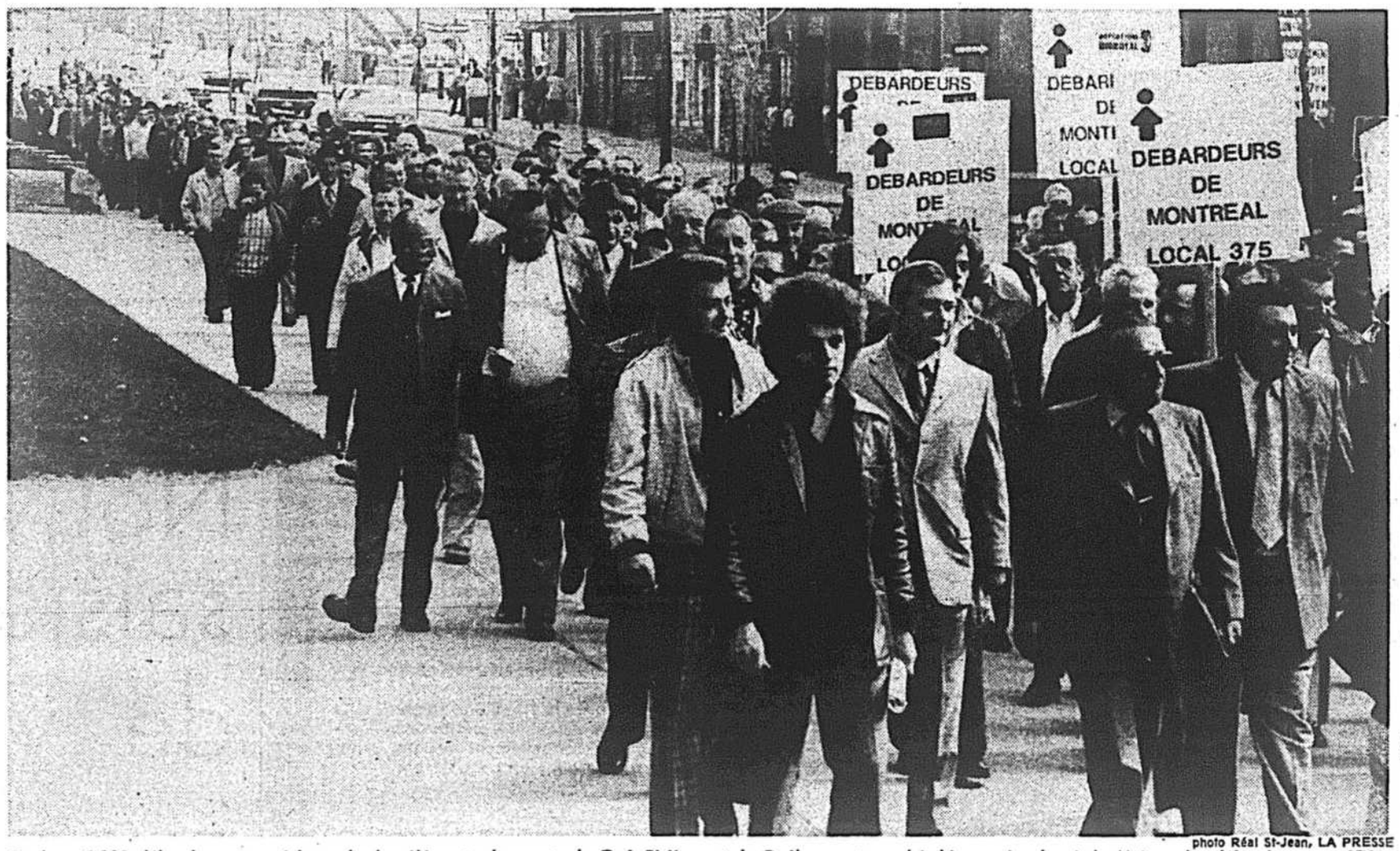


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Quelque 1,200 débardeurs, parmi lesquels des éléments des ports de Trois-Rivières et de Québec, ont marché, hier matin, depuis la Maison des débardeurs, au 2701 est, rue Notre-Dame, jusqu'au Palais de justice de Montréal où est débattue la demande d'injonction.

Débardeurs: les chefs ont-ils tenté de faire respecter la loi?

par Léopold LIZOTTE

Quelque huit cents débardeurs des ports du Saint-Laurent ont envahi le Palais de justice, puis rempli à capacité pendant toute la journée d'hier la plus grande salle d'audience pour écouter le débat, qui se continuera aujourd'hui, sur la requête présentée par le gouvernement fédéral pour une ordonnance spéciale de la Cour supérieure, qui aurait pour effet de les obliger à rentrer définitivement au travail.

Bruyants à leur arrivée rue Notre-Dame, ces "curieux" fort intéressés avaient constitué leur propre service d'ordre pour que le décorum soit conservé dans la Cour où ils étaient assis, debout, à genoux, ou recroquevillés un peu partout, le juge en chef Jules Deschênes les invitant lui-même, par ailleurs, à éviter toute démonstration que ce soit afin que les témoignages soient rendus dans le calme et que la discussion se fasse le plus sereinement possible.

Incidents mineurs

Ce qui se produisit, sauf pour quelques incidents mineurs, quelques rires irrépressibles, ici et là, et des murmures approbateurs, lorsque l'un ou l'autre des chefs syndicaux appelés à la barre déclarait quelque chose qui allait apparemment dans le sens des convictions générales.

Pour obtenir cette ordonnance spéciale de la Cour, qui semble un peu paradoxale comme suite à l'adoption d'une loi spéciale précisément destinée à mettre fin à une grève, les procureurs du gouvernement canadien ont plaidé tout ce qu'ils avaient effectivement à plaider: le non-retour sur les quais, jusqu'à maintenant.

Une admission faite par les procureurs des débardeurs et des vérificateurs, Mes Cutler, Castiglio et Langlois devait d'ailleurs limiter le débat sur le sujet.

"C'est exact, ont-ils consigné par écrit, que les employeurs maritimes ont tenté de faire renaître l'activité dans les ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières, et que les employés ont refusé de reprendre leur emploi. Saut les vérificateurs, qui avaient des raisons de se croire effectivement congédiés".

C'est plutôt sur la façon dont les chefs syndicaux se sont acquittés (ou non) de leur tâche de ramener les débardeurs à leur poste, que le débat s'est prolongé jusqu'à 5 h 30 p.m., et reprendra aujourd'hui.

Frime

D'un côté, Me Gaspard Côté, qui occupe pour le gouverneur général du Canada avec Mes George Emery et Jacques Ouellette, a tenté de démontrer que les présidents des divers syndicats tout en lisant la loi à leurs membres, dans des assemblées plénières, l'avaient pour ainsi dire fait pour la frime, laissant aux employés le soin de décider eux-mêmes s'ils allaient reprendre leur poste ou non.

Et ils ont souligné qu'avant d'avertir leurs membres qu'ils étaient passibles d'une peine maximale de deux années de pénitencier s'ils n'obéissaient pas à la loi tout juste adoptée par les Communes, ils avaient dénoncé celle-ci à la fois comme inconstitutionnelle, anti-syndicale et anti-sociale.

A cela Me Cutler devait rétorquer qu'entre critiquer une loi (ce qui est permis à tout le monde) et ne pas faire son possible pour qu'on la respecte, il y avait évidemment une marge fort importante.

"Et il ne faudrait pas que, maintenant, ce soient les officiers qui soient punis pour les gestes que les membres eux-mêmes ont posé en toute connaissance de cause," de lancer Me Cutler.

Précédemment, en fait, le président Adrien Tremblay des débardeurs locaux, et celui qui occupe le même poste à la tête du syndicat des dockers québécois, avaient raconté comment leurs confrères avaient accueilli leur appel à se conformer immédiatement à la loi.

Tout le monde criait en effet: loi ou sans loi, Gold ou sans Gold (référence au rapport du même nom) prison ou pas prison, on ne rentre pas.

Alors que Me Côté soutient que les chefs syndicaux auraient dû aller jusqu'à démissionner, dans les circonstances, après avoir tenté de punir les mutins, Me Cutler, lui, déclare que tout cela n'aurait servi à rien, et que la fin de la grève n'aurait pas été plus proche, en tout cas.

Le caporal Couture témoigne "in camera"

par Michel AUGER

La Commmission de police du Québec qui enquête sur l'affaire Guay s'est de nouveau réfugiée hier derrière le huis clos pour discuter, avons-nous appris malgré tout, des relations d'un juge avec le magnat de la viande William Obront et certains éléments du "milieu".

Les trois membres ad hoc de la CPQ, les juges François Bousquet, André Forget et J. Alfred Crowe, ont même surpris les observateurs de la scène judiciaire en entendant dans leurs bureaux, sans la présence des avocats au dossier, le caporal Bernard Couture, un des experts de l'écoute électronique à la Sûreté du Québec.

C'est le procureur du policier, Me Jacques Richard, qui avait suggéré aux trois juges la possibilité d'utiliser une des dispositions de la Loi de police du Québec qui permet d'entendre un témoin "in camera".

D'autre part, les commissaires ont levé hier le huis clos qu'ils avaient décrété mercredi sur le témoignage de deux des policiers affectés au "Projet B" sur les relations financières des principales figures de la pègre locale.

Ces deux policiers, les sergents René Rochon et Raymond Laforêt, avaient relaté une rencontre qu'ils avaient eue en juillet 1973 avec l'actuel président du Conseil de sécurité, Me Paul-Emile L'Ecuyer. Me L'Ecuyer qui, à cette époque, était le principal responsable de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé, était dans un état d'ébriété avancé lors de cette réunion, d'après les témoins.

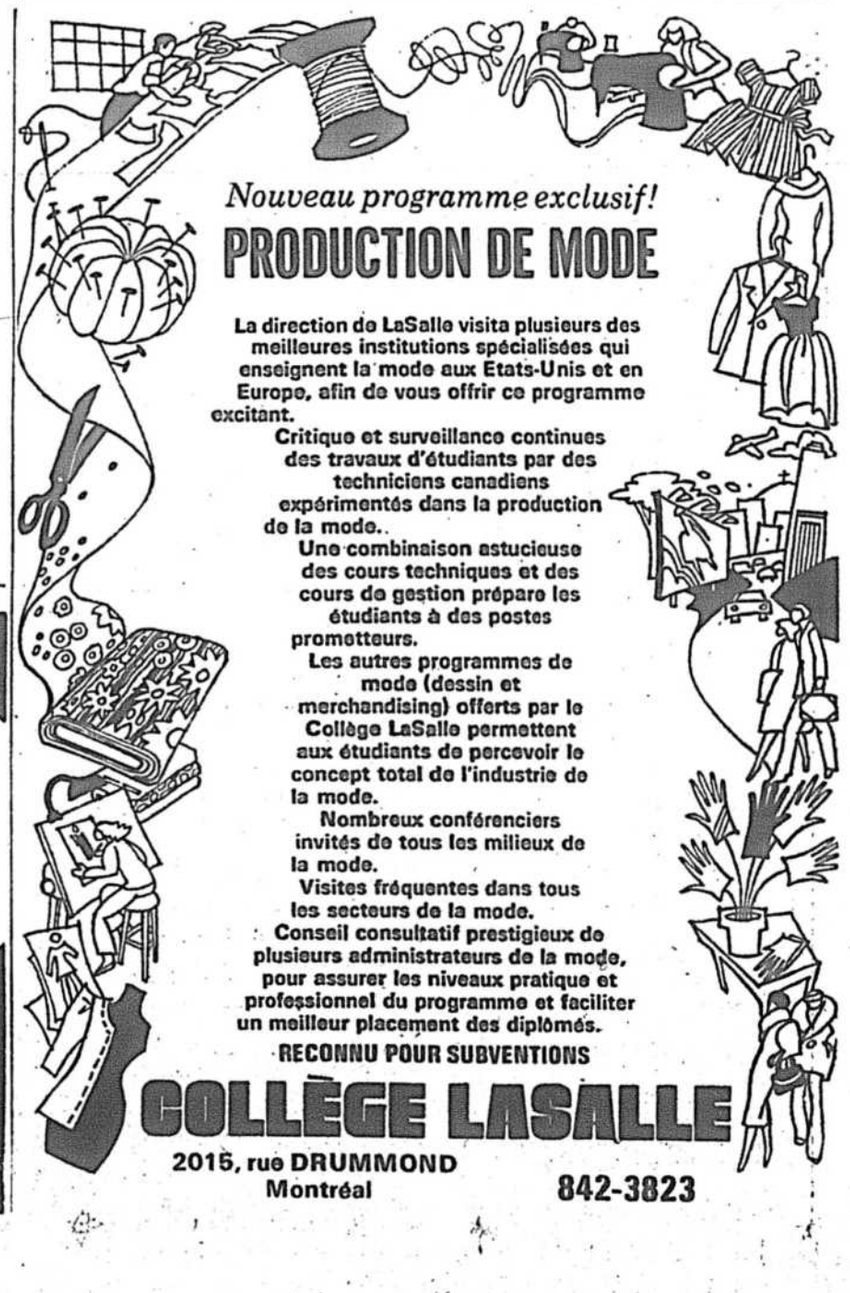
Selon eux, l'ancien conseiller spécial du ministre de la Justice aurait même déclaré ce soir-là qu'il allait consulter son seul interlocuteur valable... "son cochon Julius" avant de décider du sort du "Projet B".

Le seul témoin entendu publiquement hier dans cette enquête dite publique, le directeur-adjoint Hervé Patenaude, de la Sûreté du Québec, a été interrogé longuement sur la nécessité du "Projet B".

Ce policier qui, depuis plusieurs années est responsable des enequêtes sur le crime organisé pour la SQ, a affirmé que ce vaste projet sur les transactions financières de la pègre constituait un élément important dans la lutte au crime.

Il a révélé que près de 75 p. cent des 200 personnages majeurs du milieu interlope de Montréal étaient visés par le "Projet B". Me Philippe Gélinas, qui représente M. Guay, dont on veut obtenir la destitution de la police de la CUM, a voulu faire produire la liste des individus concernés par cette enquête policière, mais Me Richard Drouin, qui représentait M. Patenaude, s'est opposé à cette requête. L'avocat de Québec a notamment déposé un affidavit des juges Denys Dionne et Jean Dutil, de la Commission d'enquête sur le crime organisé, affirmant que cette divulgation des noms pourrait compromettre leurs travaux.

FAITES
comme tout le monde...
PRENEZ DES
LAUZON
DE CONDUITE
849-4731
Attention particulière aux etudiants



Le juge Jacques Dugas annule le procès Samson

Le procès de l'ex-agent Robert Samson, de la Gendarmerie royale, qui durait depuis trois semaines, a été annulé ce matin par le juge Jacques Dugas, notamment parce qu'on avait dévoilé devant le jury une déclaration du prévenu dans laquelle il s'incriminait dans d'autres délits.

Le prévenu devra revenir en cour le 2 septembre prochain pour que soit fixée la date de la nouvelle instruction.

Hier en matinée, le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, avait interrogé des membres du personnel des hôpitaux généraux de Verdun et de Montréal sur certains incidents qui ont marqué le passage du prévenu dans ces deux institutions, en fin de juillet dernier, peu après l'explosion d'une bombe au domicile de M. Melvin Dobrin, le président de la chaine d'alimentation Steinberg.

Les membres du personnel hospitalier de ces deux institutions ont déposé brièvement, dans chaque cas, sur la nature des blessures de l'inculpé, sur son état général dans les jours qui ont suivi, et sur certains incidents survenus au cours de son hospitalisation.

Puis le procureur de la défense, Me Maurice-S. Hébert, a repris l'interrogatoire de l'un des témoins-clés de l'affaire, le caporal Langevin, de la GRC, qui avait raconté hier les "confidences" que lui avait faites le prévenu, quelques jours après la déflagration, à Ville Mont-Royal.

Mais quelques questions seulement avaient été posées au policier, lorsque Me Côté demanda soudainement le retrait des jurés de la cour pour discuter longuement d'un point de droit qui ne pouvait être débattu devant eux.

ERRATUM

Dans l'annonce de Cavendish Photo et Place-Victoria Caméra parue dans Le Presse du jeudi 8 mai, les 34 objectifs adaptables sur l'appareil photographique Canon TX sont vendus séparément, contrairement à ce que le texte de l'annonce peut supposer.
Nous tenons à nous excuser de cette erreur auprès de notre clientèle.

La Direction

CAVENDISH PHOTO 487-5471

PLACE VICTORIA CAMERA 861-0826

appel d'offres

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

Projet	Description	Livraison
7535	3,147 rouleaux de papier sensibilisé à l'ammoniaque 54,000 feuilles de papier sensibilisé à l'ammoniaque	Divers endroits
	Clôture de la soumission: 21 mai 1975, 15:00 heures	
7534	400 lampadaires en aluminium avec potence coudée	Montréal
	Clôture de la soumission: 23 mai 1975, 15:00 heures	

Toutes les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement
Bureau des Appels d'Offres
150, est, boul. St-Cyrille, 4e étage
Québec, Qué. G1R 4X8
Tél: 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Jean-Claude Careau, ing.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
VENTE AUX ENCHÈRES

Dossier no. 182-73-0450

Ex-propriétaire	Genre de bâtisse	Adresse
Mme Huguette Vaillancourt	1 bâtisse résidentielle, type bungalow	2160, chemin (rang) Haut St-François Ville de Laval, (Duvernay)

Mise à prix $3,475.00
Dépôt $350.00
Date et heure de la vente 16 mai 1975 à 10:30 heures A.M.
L'acheteur devra verser sur place le dépôt ci-haut mentionné en billets ou chèque visé ou mandat de poste payable à l'ordre du Ministre des Finances et le soode dans les 24 heures suivant la vente.
Lors de la remise du solde, l'adjudicataire devra fournir un cheque visé ou mandat de poste au montant de $300.00, fait à l'ordre du Ministre des Finances et le solde dans les 24 heures suivant la conforme aux exigences.
La prise de possession des bâtisses et la date de liberation des lieux seront déterminées au moment de l'enchère.
Cette vente sera tenue sur les lieux mêmes et toutes les conditions s'y rapportant seront lues avant l'enchère.
Le Ministre des Transports ne s'engage aucunement à accepter la plus haute ni aucune des offres et se réserve le droit d'annuler cette vente en tout temps.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Monsieur Jean Hamel
255 est, boul. Crémazie
8e étage
Montréal, P.Q.
H2M-1L5
Téléphone: 873-4011

Claude Rouleau, Ing.
Sous-Ministre

Projet: 525-2104-5 — Terrassement, structure de chaussée et de construction d'un ponceau en béton armé, sur le chemin St-Malo-St-Isidore, dans la municipalité de St-Isidore d'Auckland, circonscription électorale de Mégantic-Compton, sur une longueur totale de 0.59 mille.
Sont admis a soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Beauce-Nord, Beauce-Sud, Bellechasse, Bonaventure, Charlesbourg, Charlevoix, Chauveau, Chicoutimi, Dubuc, Duplessis, Frontenac, Gaspé, Iles-de-la-Madeleine, Jean-Talon, Jonquière, Kamouraska-Témiscouata, Lac St-Jean, Lévis, Limoilou, Lotbinière, Louis-Hébert, Matane, Matapédia, Mégantic-Compton, Montmagny-L'Islet, Montmorency, Portneuf, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Saguenay, Taschereau, Vanier et qui auront réquisitionné les plans et devis a leur nom.
Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $12,700.00 ou chèque certifié: $6,350.00
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.
Clôture des soumissions jusqu'à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 27 MAI, 1975
Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 322-2904-4 — Construction de deux (2) ponts et leurs approches, sur la route 276, dans diverses municipalites des comtés de Beauce-Nord et Bellechasse. Longueur totale: 0.36 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionne les plans et devis à leur nom.
Un versement de $35.00 non remboursable, a l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $20,000.00 ou chèque certifié: $10,000.00.
La vente des documents ainsi que la reception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 3 JUIN, 1975
Le ministere ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet 639-2304-5 — Construction d'un pont situe sur la route du chemin de la Montagne, au-dessus de la rivière Noire, Rang V, dans la municipalité de Valcourt ville, comté de Johnson.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionne les plans et devis à leur nom.
Un versement de $35.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $15,000.00 ou chèque certifié: $7,500.00.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué. G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES,
LE MARDI, 3 JUIN, 1975
Les sous-traitants pour les poutres préfabriquées en précontrainte devront présenter leur soumission au Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué. — G1R 4Y9 — au plus tard le mardi, 27 mai 1975, à 15:00 heures.
Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet 443-2101-5 — Terrassement, fondation, remblais d'approches des structures sur l'autoroute 40 et chemins d'accès, dans diverses municipalités des comtés de Berthier et Maskinongé.
Longueur du projet: 9 milles.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
Un versement de $100.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $250,000.00 ou chèque certifié: $125,000.00.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué. G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES,
LE MARDI, 17 JUIN 1975
Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet 320-2905-5 — Terrassement, gravelage, preparation, revêtement souple (couche de base) des voies auxiliaires, couche de surface sur les voies auxiliaires et les voies existantes, aménagement des abords de route et l'élargissement de quatre (4) ponts sur la route 175, dans les municipalités de Stoneham et Tewkesbury C.U. et le canton Cauchon (Parc National des Laurentides), comté de Charlesbourg. Longueur du projet: 12.04 milles.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
Un versement de $100.00, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exige: cautionnement de soumission: $166,000.00 ou chèque certifié: $83,000.00.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministere des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué. G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 10 JUIN 1975
Le ministere ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet 674-2901-5 — Terrassement, gravelage, structure de la route 364, dans les municipalités de St-Sauveur et Morin Heights, comtés de Terrebonne et Argenteuil. Longueur du projet: 6.26 milles.
Sont admis a soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la povince de Québec et qui auront réquisitionne les plans et devis à leur nom.
Un versement de $125.00 non remboursable, a l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exige: cautionnement de soumission: $267,000.00 ou chèque certifié: $133,500.00.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Que. — G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 10 JUIN 1975
Les sous-traitants pour les poutres en précontrainte devront presenter leur soumission au service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Que., G1R 4Y9, au plus tard le mardi, 3 juin 1975, à 15:00 heures.
Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 665-2102-5 — Terrassement et gravelage sur le chemin du 3e rang et la Montée Latulipe, dans la municipalite de Ste-Justine de Newton de la circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges. Longueur approximative de 0.625 mille.
Sont admis a soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Anjou, Argenteuil, Beauharnois, Bourassa, Bourget, Brome-Missisquoi, Chambly, Châteauguay, Crémazie, D'Arcy-McGee, Deux-Montagnes, Dorion, Fabre, Gouin, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Jeanne-Mance, L'Acadie, Lafontaine, Laporte, Laprairie, Laurentides Labelle, Laurier, Laval, Maisonneuve, Marguerite-Bourgeois, Mercier, Mille-Iles, Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Pointe-Claire, Prévost, Robert-Baldwin, Rosemont, Sainte-Anne, Saint-Henri, Saint-Jacques, Saint-Jean, Saint-Laurent, Saint-Louis, Sainte-Marie, Sauvé, Shefford, Taillon, Terrebonne, Vaudreuil-Soulanges, Verchères, Verdun, Viau, Westmount et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
Un versement de $25.00 non remboursable, a l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $9,500.00 ou chèque certifié: $4,750.00.
La vente des documents ainsi que la reception des soumissions sont faites a l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Que. G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 27 MAI 1975
Le ministere ne s'engage a accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet 669-2100-5 — Reconstruction complète d'une section du chemin de la 2e et 3e Concession et du raccordement McCaffrey S.R., situés dans la municipalité du canton Dundee, comté de Huntingdon. Longueur du projet: 1.369 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionne les plans et devis à leur nom.
Un versement de $35.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $21,000.00 ou chèque certifié: $10,500.00.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES,
LE MARDI, 3 JUIN 1975
Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet 524-2301-5 — Construction d'un cadre rigide en beton armé ainsi que les travaux de terrassement et de structure de chaussée pour les approches, sur la route du rang V au-dessus de la decharge du Lac Elgin, dans la municipalité de Stratford canton, comté de Mégantic-Compton. Longueur du projet: 0.13 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $9,800.00 ou chèque certifié: $4,900.00.
La vente des documents ainsi que la réception des documents sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué. G1R 4Y9.
Cloture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 27 MAI 1975
Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, meme la plus basse.

Le Sous-ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet 104-2401-5 — Érection d'un système d'éclairage sur la route 132, dans la municipalité de St-Omer, comté de Bonaventure.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionne les plans et devis à leur nom.
Un versement de $15.00 non remboursable, a l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Depôt de soumission exige: cautionnement de soumission: $2,800.00 ou chèque certifié: $1,400.00.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Que. G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 27 MAI 1975
Le ministere ne s'engage a accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet: 535-2103-5 — Terrassement et structure de chaussee, sur le chemin de St-Camille, dans la municipalité de St-Joseph-de-Ham-Sud paroisse, circonscription électorale de Richmond, sur une longueur de 1.0 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
Un versement de $35.00 non remboursable, a l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $18,000.00 ou chèque certifié: $9,000.00.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Que. G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 27 MAI 1975
Le ministere ne s'engage a accepter aucune des soumissions meme la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet: 535-2101-5 Terrassement et structure de chaussee, a l'intersection de la route no 249 et du chemin St-Claude, dans la municipalité de St-Georges de Windsor Canton, circonscription électorale de Richmond, sur une longueur de 0.33 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés d'Arthabaska, Berthier, Champlain, Drummond, Johnson, Joliette-Montclam, L'Assomption, Laviolette, Maskinongé, Nicolet-Yamaska, Orford, Richelieu, Richmond, Saint-François, Saint-Hyacinthe, Saint-Maurice, Sherbrooke, Trois-Rivières et qui auront réqujsitionné les plans et devis à leur nom.
Un versement de $15.00 non remboursable, a l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $4,000.00 ou chèque certifié: $2,000.00.
La vente des documents ainsi que la reception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministere des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Que. G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 27 MAI 1975
Le ministere ne s'engage a accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

Projet 525-2101-5 — Terrassement et structure de chaussee sur la route 212, dans la municipalité de Ditton canton, comté de Megantic-Compton. Longueur du projet: 1.52 mille.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requisitionne les plans et devis à leur nom.
Un versement de $50.00 non remboursable, a l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
Dépôt de soumission exigé: cautionnement de soumission: $33,000.00 ou chèque certifié: $16,500.00.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.
Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 HEURES.
LE MARDI, 3 JUIN 1975
Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Claude Rouleau, ing.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

Projet No: 320-30-03-5
Édifices des Richesses Naturelles
1530, 1600, 1620 et 1640
Boul. Entente, Québec.
Entretien ménager.

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.
Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de $25.00 (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministre des Finances.
Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, Boul. St-Cyrille, Quebec (tél: 418-643-5564).
Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de $10,000.00.
Clôture des soumissions:
15:00 HEURES (h.a.e.)
MERCREDI, LE 28 MAI 1975
Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Roger T. Trudeau, ing.

Projet no: 641-55-01-5
Parc des Voltigeurs
Drummondville
Réfection de la dalle
de la piscine

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la région de Yamaska, St-François, Bois-Francs, soit les comtés Arthabaska, Bagot, Nicolet, Drummond, Richelieu, St-Hyacinthe, Yamaska et qui auront requisitionné les plans et devis en leur nom.
Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de $25.00 (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministre des Finances.
Ce dépôt sera rembourse aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la cloture des soumissions.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministere des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, Boul. St-Cyrille, Québec, (tél: 418-643-5564).
Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q.
Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de $3,400.00.
Clôture des soumissions:
15:00 HEURES (h.a.e.)
MERCREDI, LE 23 MAI 1975
Le Ministere ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Roger-T. Trudeau, ing.

Projet no: 665-55-06-5
Prison Montreal
800 ouest, Boul. Gouin
Montréal.
Amelioration du systeme de protection
contre les incendies.

Sont seuls admis a soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la région du Montréal Métropolitain soit les districts électoraux de l'Ile de Montréal, et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.
Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de $25.00 (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministre des Finances.
Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.
La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, Boul. St-Cyrille, Québec, (tél: 418-643-5564).
Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q.
Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de $3,000.00.
Clôture des soumissions:
15:00 HEURES (h.a.e.)
LE MERCREDI, 28 MAI 1975
Le Ministere ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre,
Roger-T. Trudeau, ing.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MEDECINE D'AUJOURD'HUI

Cause des veines variqueuses

A peu près tout le monde connaît le problème des veines variqueuses, mais beaucoup de gens se demandent comment cela se produit. Quelle est la cause ?

L'une des causes de ce malaise, c'est la faiblesse de l'armature des veines. Cela se produit ainsi: normalement, les valves qui sont situées dans les jambes fonctionnent de telle manière que le flux sanguin passe dans ces valves en direction du coeur et y est retenu entre les pulsations, évitant ainsi de revenir en arrière. Si ces valves sont endommagées, la force de gravité repousse le flux sanguin vers le bas, ce qui provoque des accumulations dans les jambes.

Comme, progressivement, les veines deviennent congestionnées, il s'y forme des noeuds, ce qui devient visible et qu'on appelle veines variqueuses.

Tout mouvement qui provoque une augmentation de la pression dans l'abdomen rend les veines variqueuses dans un état pire. Ce qui explique pourquoi ce type de malaise apparaît souvent pendant la grossesse. Le foetus exerce une pression, ce qui provoque une pression le long de la jambe et l'apparition de veines variqueuses.

Le port d'une gaine, qui a pour effet de resserrer la partie supérieure de la jambe, produit le même effet que la pression d'un foetus.

Les hémorroïdes sont une forme de veines variqueuses. La constipation chronique repousse les veines variqueuses à l'extérieur et cause des ennuis.

Souvent, la faiblesse des veines est héréditaire. Une jeune femme dont la mère est affligée de cette maladie doit se surveiller davantage, car il y a de fortes chances qu'elle soit exposée un jour ou l'autre aux mêmes ennuis.

Les femmes qui ont déjà souffert de saignements ou d'autres difficultés pendant une grossesse précédente devraient s'interdire les voyages longs et fatigants. Il en est de même pour celles qui souffrent de diabète ou d'autres maladies chroniques qui demandent des médicaments et des soins spécialisés.

Il faut se rappeler que même si une femme enceinte se sent très bien, elle doit s'assurer que son médecin ne s'oppose pas au voyage qu'elle projette.

Dans ce cas particulier, le médecin est souvent meilleur juge, car la femme enceinte se laissera distraire par son ardent désir d'évasion, oubliant, pour le regretter ensuite, les précautions élémentaires qu'exige son état.

Cette chronique quotidienne est préparée par des spécialistes. Ils ne répondent pas aux lecteurs personnellement mais s'efforcent d'aborder le plus vaste éventail possible de questions d'intérêt général. Le médecin de famille est toujours, dans les cas personnels, le meilleur conseiller.

Demain, le vélo de la fraternité



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Céline Appleby, greffée du rein: "La vie n'a jamais été aussi belle."

par Lily TASSO

Dans l'entourage de Céline Appleby, née Coulombe, on sera nombreux à pédaler joyeusement demain, entre 9h à 14 h, au Parc Lafontaine, à l'occasion du quatrième Cyclo-thon de la Fondation canadienne des maladies du rein. Il y aura son mari, son frère et au moins une vingtaine d'amis, qui se joindront à plus d'un millier de cyclistes.

Ils pédaleront pour "le fun", bien sûr, mais surtout par reconnaissance pour la greffe réussie de Céline, le 23 février dernier, à l'hôpital Notre-Dame. La mère de celle-ci a promis de faire, elle aussi, de la bicyclette pour cette bonne cause quand sa fille serait greffée, mais elle n'a pas encore eu le temps d'apprendre à rouler sur deux roues. Ce n'est que partie remise.

Quant à Céline, une semaine après sa sortie de l'hôpital, elle travaillait déjà à l'organisation de cette manifestation, à la fois sportive et humanitaire, qui a attiré l'année dernière 1,200 cyclistes et rapporté $40,000 pour la recherche et le dépistage des maladies du rein.

Avant la greffe, le rein artificiel

A la regarder agir avec entrain, et surtout rire, on a de la peine à imaginer cette jeune femme branchée deux fois par semaine, six heures de suite, à un rein artificiel pour l'hémodyalise, qui effectue le travail que les reins ne peuvent plus fournir. Et cela pendant cinq ans.

"J'étais une grosse fille de 21 ans en pleine santé, lorsque tout à coup j'ai eu des nausées, des maux de tête, et je me suis sentie plus fatiguée que d'habitude, avec des chevilles enflées", raconte Céline.

Une hospitalisation d'un mois et demi à l'Hôtel-Dieu avec tous les examens nécessaires, a permis aux médecins de diagnostiquer une défaillance rénale et de préconiser l'hémodyalise en attendant qu'une greffe soit possible.

Céline tient à rendre hommage aux médecins qui l'ont sauvée: les docteurs J. Marc-Aurèle et V. Béroniade, qui l'ont suivie pendant cinq ans; le Dr Pierre Daloze qui a effectué la transplantation rénale, et le Dr Jacques Corman qui la traite depuis ce temps-là.

Une vie normale

"Je me suis toujours sentie tout à fait normale, même quand j'étais hémodyalisée", affirme Mme Appleby, étonnée de ce que les gens la regardaient comme une bête curieuse.

Ses problèmes rénaux ne l'ont pas empêchée de travailler: secrétariat, modelling, direction de salon de coiffure. Pas plus que de se marier, il y a dix mois.

L'hémodyalise, cependant, a un inconvénient: elle oblige le patient à vivre dans les parages d'un hôpital pour ce traitement vital. Céline s'est arrangée pour partir en voyage de noces en Gaspésie et se faire hémodyaliser sur place.

Et puis, il y a eu la greffe miraculeuse. Une greffe qui a failli déjà se faire en 1972, lorsque la mère de Céline a voulu lui donner un rein. "On l'a hospitalisée à Notre-Dame, mais ça n'a pas marché", explique cette dernière.

Après une alerte en novembre 1974, qui n'a pas abouti, il y a eu ce coup de fil du 23 février dernier, à 11 h du matin. A 14 h 30, Céline était sur la table d'opération.

Réjean, le mari de Céline, qui a reçu cet appel important, lui a confié plus tard qu'il s'était dit: "Ça va être épatant; elle va toujours être en forme", pour se reprendre aussitôt: "Mais elle est toujours en forme et de bonne humeur".

Réjean aurait voulu donner à Céline un de ses reins, mais cela non plus n'a pas été possible.

Le greffe n'a rien changé aux habitudes de la jeune femme. Elle se sent plus libre, toutefois, n'étant plus liée par l'hémodyalise. Elle n'a pas non plus à suivre un régime très strict et peut enfin manger ce qu'elle veut.

Sans le programme de donation d'organes de la Fondation canadienne des maladies du rein, Céline n'aurait pas pu bénéficier d'une greffe.

Rien qu'à Montréal, 99 greffes du rein ont été effectuées l'année dernière. 57 p. cent des reins greffés provenaient de reins cadavériques et les autres, d'un membre de la famille du patient. "En ce moment, 120 receveurs attendent un rein", ajoute Céline.

Pour devenir donneur, il suffit de porter sur soi une carte émise par la Fondation canadienne des maladies du rein (tél. 735-6555), valable après le décès.

Entre-temps, tous les cyclistes sont invités à participer au Cyclo-thon en se rendant demain au Parc Lafontaine entre 9h et 14 h, après s'être trouvé des commanditaires.

On y sera accueilli par Céline, certes, mais aussi par une foule de vedettes de la chanson, du sport et de la politique.

Le major Marguerite Tremblay commande une unité de l'armée

OTTAWA (PC) — Une Québécoise de Richmond, le major Marguerite-T. Tremblay, devient aujourd'hui la première femme depuis la Deuxième Guerre à prendre le commandement d'une unité des Forces canadiennes.

La jeune femme de 34 ans commandera, en effet, le centre de recrutement dans le centre-ville d'Ottawa en remplacement du commandant, le major Léonard-T. Couture, de Charny, Québec.

Marguerite Tremblay est entrée dans la réserve du corps féminin de l'Armée canadienne à Montréal, en 1959, comme second lieutenant. Elle servit au sein de la Force régulière continuellement de 1961 à 1968 comme officier d'état-major au quartier général du commandement de Québec et dans le district général du commandement de Québec et dans le district du nord-ouest québécois.

ENTREPOSAGE de FOURRURES

ENTREPOSEZ VOS FOURRURES
"AU CARREFOUR DE LA FOURRURE"
RUE AMHERST
Entre Sainte-Catherine et de Maisonneuve

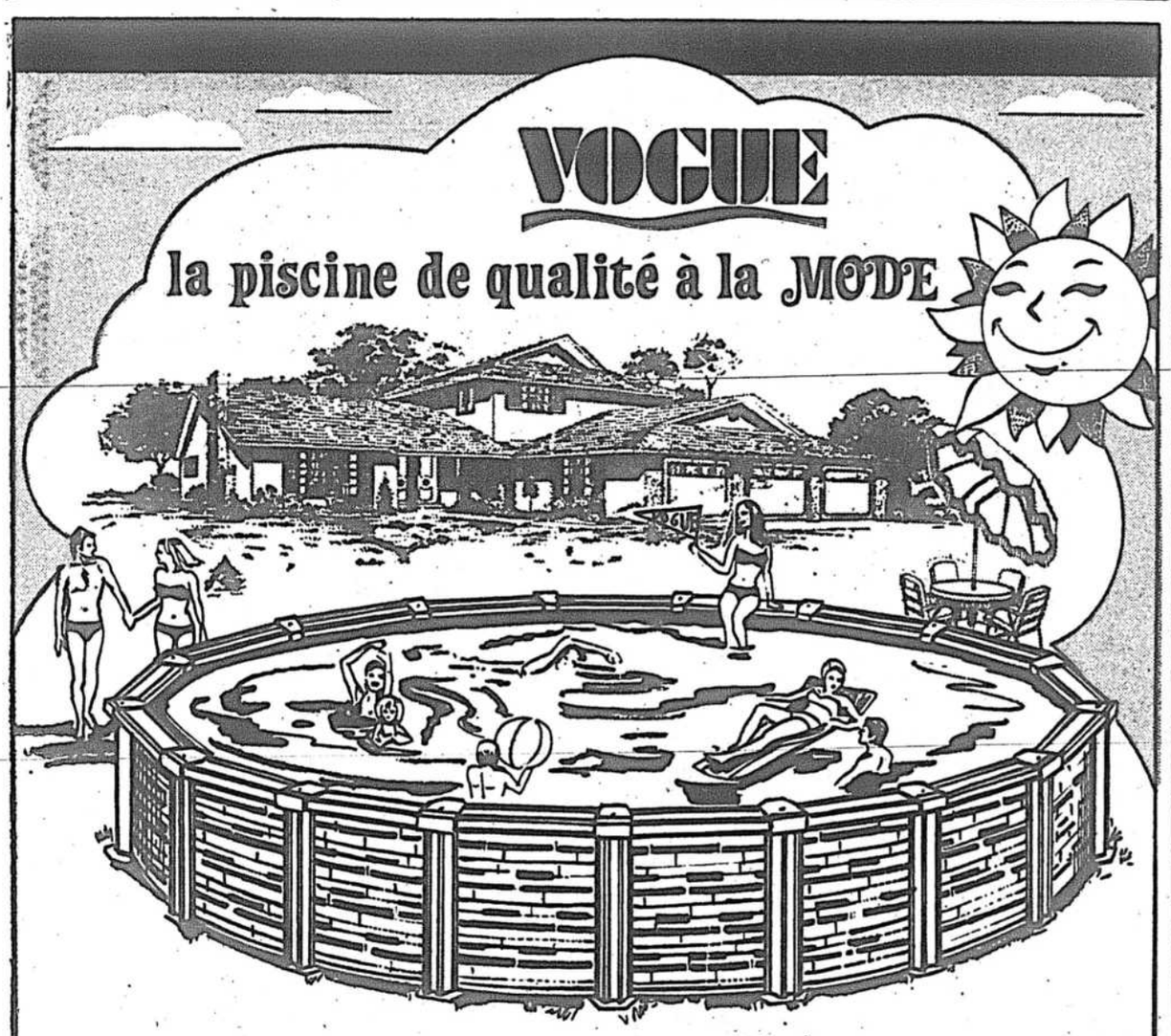
Tous ces marchands sont en mesure de vous offrir plus de protection dans leurs voûtes à sécurité maximum, à l'épreuve du feu, du vol, des mites, etc... et aussi de vous faire bénéficier d'un service plus rapide.

Quatre fourreurs de renom à votre disposition

Reid Fourrures Inc.	522-3181
Laberge-Chevalier Cie Ltée	521-2126
Asselin Fourrures Enr.	524-3517
Robert Enr.	523-3352

Stationnement gratuit à l'arrière

VOGUE
la piscine de qualité à la MODE



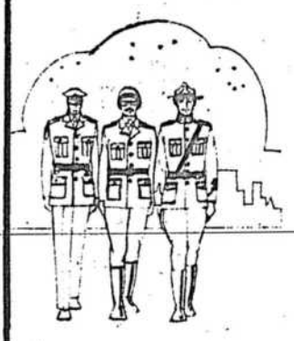
Changez votre jardin en club privé.

Une magnifique piscine VOGUE permettra à votre famille de se détendre joyeusement cet été.

Les piscines VOGUE sont fabriquées ici-même au Québec par nous, pour nous.

Allez les voir chez le dépositaire VOGUE le plus près de chez-vous.

PISCINES VOGUE



Information Police dès lundi 12 mai chez Eaton Centre-ville

Voyez l'annonce dans La Presse demain samedi pour plus de détails au sujet de cette importante exposition avec des représentants de la GRC, SQ et SPCUM.

EATON

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION
ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 107
Téléphone 288-2152

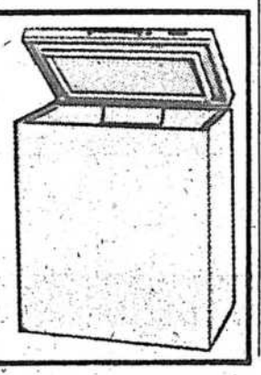
ÉCRIVAIN PUBLIC
RÉDIGE
POUR VOUS
vos lettres, vos discours, vos textes publicitaires et vos bons mots.
TÉL. à MARC 932-3754

ANNONCE

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA PILULE

Les femmes doivent-elles utiliser la pilule? La pilule provoque-t-elle le cancer? Ne fait-elle pas grossir? Quels sont les risques de thrombose qu'entraine la pilule? Prise régulièrement, peut-elle causer des troubles graves au bout de plusieurs années? La pilule a-t-elle des effets secondaires bénéfiques? Lisez, dans Sélection du Reader's Digest de mai, les réponses que des spécialistes ont apportées aux questions le plus souvent posées sur les contraceptifs oraux. Découvrez enfin la vérité sur les avantages et les inconvénients de cette forme de contraception. Achetez Sélection de mai aujourd'hui même.

CONGÉLATEURS
Capacité variable
325 lb - 435 lb - 605 lb - 800 lb
SPÉCIAL à partir de $229
Livraison immédiate
MAISON BEAUDET INC.
8723, 10e av.
Ville Saint-Michel
729-5217



ENTRE NOUS
Marie Robert



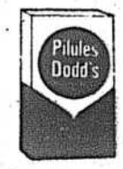
Montréal le 8 mai
SI VOUS VOULEZ OBSERVER LA FETE DES MERES comme il se doit, voici quelques suggestions. Dans l'espoir que toutes les mamans passent cette belle journée dans la joie, les magasins Dominion vous offrent les moyens de faire plaisir... des fleurs fraiches ou de jolies plantes pour orner la table ou décorer la maison. Tout un choix de bonbons et de chocolats, et des produits de beauté à des prix raisonnables. Et moi, j'ai une suggestion à faire au papa... c'est le temps de nettoyer et mettre en ordre le "hibachi" ou la grillette y compris tous les ustensiles. Au fait, s'il vous manque quelque chose, vous le trouverez au Dominion!



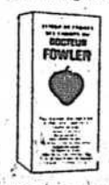
QUEL EFFET UNE CALLOSITE OU UN COR DOULOUREUX ont-ils sur notre comportement? D'après moi, je dirais un effet désastreux! Depuis longtemps, les produits du Dr Scholl soulagent, la plupart des maux de pieds. Aussi, dès le premier symptôme de cor ou de callosité, j'applique un coussinet ou un disque médicamenté Zino-Pad du Dr Scholl. Je sais que mes pieds seront soulagés et que mon caractère sera plus agréable. Il y a toutes sortes de cors et de callosités! Les disques médicamentés et les coussinets du Dr Scholl les soulagent en 48 heures et même moins. Où trouve-t-on les Zino-Pads Scholl? Zino Pads est en vente dans les bons magasins.



BIEN DES GENS CONSIDERENT les pillules Dodd's pour les reins comme un ami fidèle et fiable. Ne pouvant pas dormir à cause d'un mal de dos lancinant, ils ont trouvé que les Pillules Dodd's leur on fait retrouver le sommeil et la joie de vivre. Le mal de dos est souvent dû à l'irritation des reins et dans ce cas, les Pillules Dodd's pour les reins apportent un soulagement rapide. Prises selon les indications, les Pillules Dodd's soulagent l'irritation en stimulant avec douceur l'action des reins. Vous vous sentez mieux et vous dormez mieux. Faites l'essai des Pillules Dodd's pour les reins... en vente dans toutes les pharmacies.



LE JOYEUX MOIS DE MAI est fait de jours heureux... fins de semaine prolongées... balades en auto... sports de plein air... jardinage, etc. Souvent, un changement d'eau ou de régime, même une surexcitation... peuvent provoquer une attaque soudaine de nausée ou de diarrhée. Pourquoi ne pas faire comme tant de Canadiens depuis plus de 100 ans... avoir toujours à portée de la main, l'EXTRAIT DE FRAISES DES CHAMPS DU DR FOWLER. L'Extrait du Dr Fowler, de goût agréable et qui ne constipe pas, est à base d'herbages et de racines restoratives. Il apporte un soulagement rapide aux symptômes désagréables de la diarrhée chez les enfants et les adultes. Soyez prêts...ayez toujours de l'Extrait du Dr Fowler sous la main.



le transport

Une plus grosse commission pour les agents de voyage

par Denis MASSE

Air Canada et CP Air ont accepté de relever de un demi pour cent la commission payée aux agents de voyage sur les vols internationaux arrangés par ces derniers. La commission qui passe de 7 à 7½ pour cent, est conforme à celle que verseront aux agents de voyage tous les transporteurs aériens membres de l'IATA, à l'exception de Pan Am qui a décidé de faire cavalier seul depuis un mois sur cette question.

S'il n'y a pas eu unanimité à la conférence de l'IATA sur cette question, l'organisme ne peut donc exercer de contrôle et laisse les transporteurs libres de verser à leur gré la commission aux agents.

On voit cependant qu'Air Canada et CP Air alignent leur décision sur celle des autres transporteurs internationaux.

Par ailleurs, Pan Am a été menacée de représailles par le gouvernement britannique qui lui interdirait de se poser à Heathrow si elle maintient le tarif de ses commissions à 10 pour cent.

Pan Am a opté pour un tel tarif en soutenant que certains agents reçoivent sous la table des commissions qui ne se justifient pas.

Les deux transporteurs canadiens ont ajouté qu'ils continueraient de payer une commission de 10 pour cent aux agents de voyage sur les arrangements au sol.

Air Alpes achète quatre DASH-7

La compagnie française Air-Alpes, qui dessert surtout de petits aéroports situés en montagne, dans la région du Rhône et vers la Provence et la Côte d'Azur, a commandé DASH-7, le quadriturbo-propulquatre appareils ADAC seur de 50 places dont De Havilland vient de terminer un premier prototype.

Chaque appareil se vend $4.5 millions.

Curieux retour des choses que cette transaction, puisque les Français avaient été les pionniers dans le domaine de l'ADAC en construisant dès 1962 un avion ADAC — le Bréguet 941. Mais cet appareil ne devait pas dépasser le stade du prototype malgré ses qualités techniques.

On sait que De Havilland, devenue propriété du gouvernement canadien, exporte 80 pour cent de sa production dans 54 pays.

Air Alpes possède déjà cinq Twin Otter de 20 places fabriqués par De Havilland.

Le premier DASH-7 a été promis à Air Alpes pour avril 1977, les trois autres étant livrables en juin 1978.

Nouveau raccordement à l'autoroute des Cantons

Le ministère des Transports du Québec entreprend cette semaine les travaux de raccordement de la route 112, à Granby, à l'autoroute des Cantons de l'Est. Il s'agit d'un chantier de 5.5 milles confié à l'entreprise G. G. Construction et Location Inc. pour la somme de $1.3 million.

Les travaux, qui se poursuivront durant plusieurs mois, coûteront $2.1 millions.

Fortes hausses de tarifs réclamées pour les vols sur courte distance

par Denis MASSE

La Commission canadienne des transports aura beaucoup de pain sur la planche mardi et mercredi prochains, 13 et 14 mai, lorsqu'elle examinera toutes ensemble les demandes de hausses de tarifs proposées par tous les transporteurs aériens de premier et de second niveau au Canada.

Même si le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a recommandé aux transporteurs nationaux, **Air Canada** et **CP Air**, le jour même du dépôt de leurs demandes, d'ajuster les augmentations à la campagne de modération que le gouvernement veut instituer, il semble que les sociétés de transport aient fait la sourde oreille à cet appel et que la Commission, la semaine prochaine, retrouvera essentiellement les mêmes requêtes à l'exception de quelques modifications mineures.

Entre-temps, les cinq transporteurs régionaux, qui sont **Eastern Provincial Airways, Pacific Western Airlines, Transair, Nordair** et **Québecair**, se sont joint au concert des lamentations sur le coût de l'inflation et ont tous soumis des hausses de tarifs appuyés sur des propositions très différentes l'une de l'autre.

Résultat immédiat: il serait illusoire de croire que la Commission pourra sanctionner des hausses de tarifs pouvant s'appliquer dès le 19 mai comme le voulaient les transporteurs nationaux.

Quant aux demandes des régionaux, elles ont été inscrites pour le 1er juin.

Il s'agit, dans tous les cas, de hausses de tarifs s'appliquant aux vols à l'intérieur du pays.

Jusqu'à 61% sur courte distance

Air Canada et CP Air ont présenté des demandes similaires.

La nouvelle structure tarifaire proposée par les deux transporteurs vise à éliminer le financement des services coûteux, donc des vols sur courte distance, par les services les plus rentables, soit les longs courriers.

Air Canada a précisé que la demande portait sur une nouvelle formule de calcul des tarifs qui refléterait davantage le coût réel d'exploitation de chaque liaison. Ainsi, la hausse sera plus sensible sur les lignes court-courrier.

Dans un cas particulier, le coût du billet entre Montréal et Ottawa subirait une hausse de 55.6 pour cent passant de $18 à $28 en classe économie; le même trajet en première classe se verrait frappé d'une augmentation de 61.5 pour cent. Le nouveau barême comprend un tarif de $21.43, qui correspond à un certain nombre de frais fixes, notamment ceux du traitement des passagers avant l'emxarquement. A ce tarif de base s'ajoute une taxe de 6.68 cents par mille jusqu'à concurrence de 1,500 milles, taxe réduite à 6.18 cents par mille supplémentaire.

Actuellement, le tarif de base est de $16.43, auquel s'ajoute une taxe de $6.68 par mille pour les 500 premiers milles, de $6.24 pour les 500 milles suivants, de $5.97 pour le troisième tronçon de 500 milles et de $5.64 cents au-delà de cette distance.

Revenus accrus de $20 millions

Ai Canada a fait savoir qu'elle anticipait retirer $20 millions de la hausse de tarifs proposée. Ses ventes ont atteint $502 millions en 1974.

C'est en vain que nous avons tenté d'obtenir un chiffre correspondant chez CP Air. Les revenus promis par la hausse prochaine ont cependant dû être soumis à la commission pour étude.

Restriction volontaire chez Québecair

Selon un porte-parole de Québecair, le transporteur québécois pourrait retirer $1 million de la hausse de tarifs sollicitée auprès de la Commission.

Mais cette hausse ne couvrirait que 56 pour cent des augmentations du coût d'exploitation prévu en 1975. De la sorte, Québecair est consciente d'appliquer volontairement une restriction qu'elle se propose de compenser par une augmentation du nombre de ses passagers sur certains vols.

La moyenne de l'augmentation de tarifs demandée par Québecair, s'établit à 5.47 pour cent, d'après le même porte-parole.

La nouvelle structure tarifaire prévoit même une réduction de tarifs sur 16 pour cent du réseau, mais aussi une augmentation de 0 à 5 pour cent sur 27 pour cent du réseau; de 5 à 10 pour cent sur 37 pour cent du réseau; de 10 à 15 pour cent sur 16 pour cent du réseau et supérieure à 15 pour cent sur 4 pour cent du réseau.

Là encore, on cherche à appliquer des tarifs plus avantageux sur les vols de longue distance.

Québecair se dit prête à maintenir ses tarifs réduits pour personnes âgées, pour jeunes, pour familles et groupes et enfin aux excursions de fin de semaine.

Des exemples: le prix du billet Montréal-Québec passerait de $24 à $28; de Montréal à Bagotville, de $33 à $36; de Montréal à Mont-Joli, de $43 à $47; de Montréal à Wabush, de $72 à $79.

De Baie-Comeau à Gaspé, une récudtion de 9 pour cent pourrait s'appliquer.

La dernière augmentation chez Québecair remonte au 21 juillet 1974. Elle s'élevait de 10 pour cent sur les liaisons parallèles à celles d'Air Canada et à 4 pour cent sur et reste du réseau, pour une moyenne de 7.5 pour cent.

Jamais plus de $5 chez Nordair

Nordair a une proposition plus originale encore, du fait que la ccmpagnie est prête à restreindre à $5 toute augmentation qui pourrait au calcul dépasser cette somme.

L'augmentation maximale serait de 10 pour cent mais les trajets les plus longs dans le Grand Nord ne subiraient que des hausses de 3 à 4 pour cent. La hausse maximale de 10 pour cent s'appliquerait toutefois aux postes isolés de la Terre de Baffin ainsi qu'aux vols nolisés.

Le fret subirait une hausse globale de 4 à 11 pour cent.

Nordair propose également une réduction de 25 pour cent sur certains courts-trajets si l'aller-retour s'effectue dans la même journée. Les tarifs sxcursions de fin de semaine bénéficieraient également de cette réduction si elle est approuvée.

Les augmentations de tarifs demandés par Nordair devraient lui procurer une hausse de revenus de l'ordre de 1.87 pour cent, tandis que chez Air Canada, cette augmentation de revenus est estimée à 4 pour cent.

La liaison Montréal-Val d'Or a subi deux hausses de tarifs successives, en février et en août 1974, une première de 14.8 pour cent et une seconde de 9.7 pour cent. Maintenant, la hausse serait de 11.3 pour cent en fin de semaine, le coût du billet passant de $53 à $59.

Un autre exemple: Montréal-Hamilton passerait de $41 à $45.

rapports financiers express

Compagnies	Profits (pertes) ($000)			Revenus bruts ($000)		
	COURANT	L'AN DERNIER	VARIATION	COURANT	L'AN DERNIER	VARIATION
BELL CANADA (communications) Mont. Qué.	$51,100	$56,300	−9%			
1er trim. 31 mars	$1.21	$1.41		$721,600	$613,100	+17%
CANADA CEMENT LAFARGE (ciment) Mont. Qué.	($3,400)	($786)				
1er trim. 31 mars				$56,900	$47,300	+20%
CAMFLO MINES (mine d'or) Tor., Ont.	$1,400	$1,500	−6%			
1er trim. 31 mars	$0.42	$0.45				
NEW BRUNSWICK TEL (communications) Fredericton, N.-B.	$1,400	$2,000	−30%			
1er trim. 31 mars	$0.26	$0.40		$16,700	$14,700	+13%
CANADIAN HYDROCARBONS (pétrole/gaz) Calgary, Alberta	$2,502	$1,822	+37%			
1er trim. 31 mars	$0.46	$0.33		$70,101	$60,642	+15%
HOLLINGER MINES (mines) Tor., Ont.	$1,850	($1,018)				
1er trim. 31 mars	$0.38					
CERRO CORP. (mines) New York, N.Y.	$4,734	$4,714				
1er trim. 31 mars	$0.60	$0.59		$189,863	$185,657	+2%
BENEFICIAL CORP. (comp. de finance) Wilmington, Del.	$20,244	$21,069	−3%			
1er trim. 31 mars	$0.93	$0.98		$345,716	$355,398	−2%
LABRADOR MINING (mines) Tor., Ont.	$2,530	$346	+631%			
1er trim. 31 mars	$0.77	$0.10				
DOME MINES LTD. (mines) Tor., Ont.	$4,850	$6,142	−21%			
1er trim. 31 mars	$0.83	$1.05		$15,468	$16,312	−5%
CAMPBELL RED LAKE MINES (mine d'or) tor., Ont.	$3,045	$4,833	−28%			
1er trim. 31 mars	$0.38	$0.53		$7,820	$8,126	−3%
MICC INVESTMENTS (assurance d'hypotheques) Tor., Ont.	$2,016	$1,296	+55%			
1er trim. 31 mars	$0.35	$0.28		$3,900	$5,700	−31%

le dollar

MONTREAL — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne est en hausse aujourd'hui de 1-25 à $1.0282 et la livre sterling en baisse de 1 17-25 à $2.3900.

NEW YORK — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine est en baisse de 3-50 à $0.9725 et la livre sterling de 77-100 à $2.3245.

l'argent

Les courtiers londoniens ont haussé aujourd'hui le prix de l'argent de 0.1 cent américain par rapport à l'ouverture de la veille.

Aujourd'hui $4.513

MONTREAL — Handy & Harman's évaluait el prix de l'argent américain nadienne à $4.599 l'once de Troyes.
NEW YORK — Handy & Harman's valuait le prix de l'argent américain à $4.475 l'once de Troyes.

l'or

Le prix de l'once d'or aujourd'hui à Londres est coté en dollars américains en baisse de 25 cents à $166.00.

NOMINATION
SOUTHAM PRINTING LIMITED



M. Pierre Legault

Southam Printing Limited annonce la nomination de M. Pierre Legault au poste de Vice-président et Directeur général de la division Canadian Gazette à Montréal. M. Legault compte 25 années d'expérience au sein de la compagnie et, avant la fusion avec Gazette Printing, il était directeur général de Canadian Printing and Lithographing.

Gazette Canadian Printing offre à sa clientele un service complet de design, graphisme, imprimerie et reliure, dont les travaux sont exécutés dans 2 ateliers a Montréal.

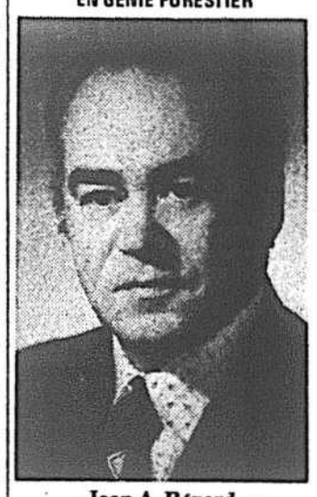
Nouvel administrateur de Shell Canada



M. Peter J. G. Bentley

Shell Canada Limited annonce que M. Peter J.G. Bentley a été élu administrateur de la compagnie à l'assemblée annuelle et générale extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu récemment. M. Bentley est président et administrateur de Canadian Forest Products Ltd. et de ses filiales. Il est également administrateur de plusieurs autres compagnies canadiennes.

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES EN GÉNIE FORESTIER



Jean A. Bérard

Monsieur M.S.M. Hamilton, président de l'Institut canadien de recherches en génie forestier, annonce la nomination de Monsieur Jean A. Bérard, de Montréal, au poste de secrétaire et d'adjoint au président, à compter du 1er juin. Natif de St-Pierre, Manitoba. Monsieur Bérard est diplômé de l'Université Laval en génie forestier. Durant les 16 dernières années, il a oeuvré au sein de l'industrie forestière et depuis 1968 il occupait le poste de Directeur, Division des bois et forêts, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers.

NOMINATION CHEZ SIDBEC-DOSCO



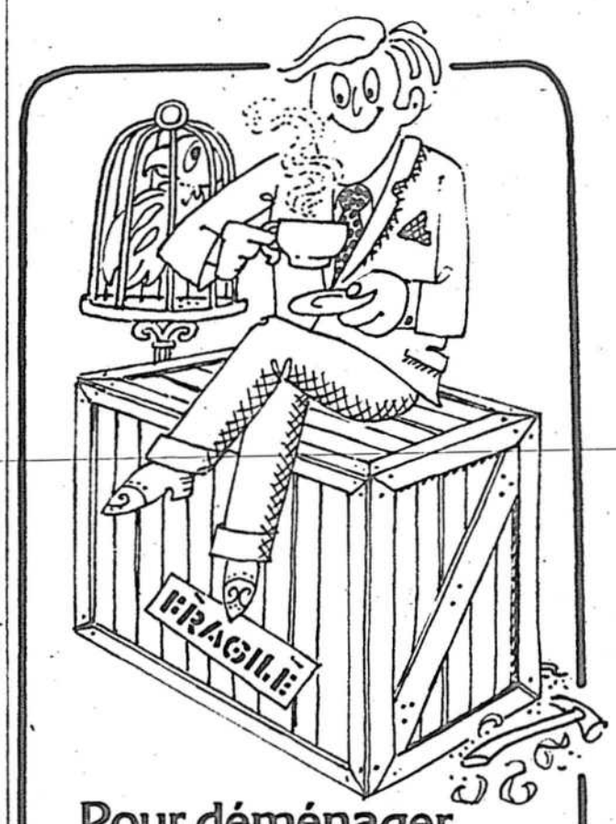
Charles Roux

M. Peter Bennett, vice-président — production de Sidbec-Dosco, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Charles Roux, au poste de gérant de l'usine Truscon.

Diplômé de l'École Polytechnique, M. Roux est entré au service de Sidbec-Dosco en 1970. Dans ses nouvelles fonctions M. Roux sera responsable de la direction générale de l'usine et relèvera directement du vice-président — production de Sidbec-Dosco.

L'usine Truscon, située à ville LaSalle, est spécialisée dans la transformation d'une importante gamme de produits d'acier utilisés dans le domaine de la construction.

Il est entré en fonction le 1er avril 1975.



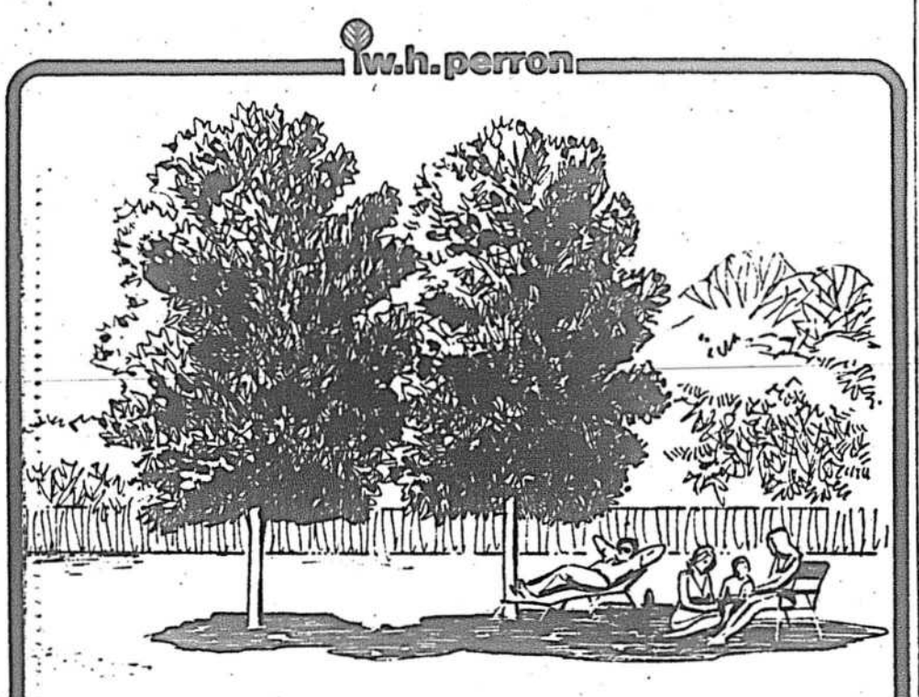
Pour déménager en douceur...

1. Donnez-nous votre nouvelle adresse au plus tôt... même si vous ne connaissez pas encore la date du déménagement. Remplissez la carte-réponse qui accompagne votre compte ou téléphonez-nous au numéro ci-dessous. Nous mettrons les choses en train et vous nous donnerez les derniers détails plus tard.
2. Déterminez à l'avance tout ce dont vous avez besoin et choisissez avec soin l'emplacement du téléphone pour éviter les frais d'un changement ultérieur.
3. Si vous voulez des téléphones spéciaux ou supplémentaires, assurez-vous de connaître le tarif mensuel du service de base et des services spéciaux que vous désirez, y compris les frais initiaux.
4. Commandez tout en même temps pour éviter les frais d'une deuxième visite de l'installateur.
5. N'oubliez pas; emportez vos annuaires, mais laissez le téléphone en place.
6. Notre nouvelle brochure "Pour tirer le maximum de votre téléphone" contient des suggestions qui vous aideront à mieux utiliser votre service téléphonique.

Vous pouvez vous en procurer un exemplaire gratuit en envoyant vos nom et adresse au Service des Relations publiques, Bell Canada, C.P. 34, Tour de la Bourse, Montréal, Québec, H3C 3G4.

Téléphonez-nous à 844-9911

Bell Canada



VOUS SEREZ BIEN AU FRAIS À L'OMBRE D'UN ÉRABLE DE NORVÈGE DE w.h.perron

Cet été, ne laissez pas le soleil brûlant gâter vos après-midi. Une brise légère vous rafraichira à l'ombre d'un érable de Norvège de Perron.

Le magnifique érable de Norvège, aux très grandes feuilles, rehaussera l'apparence de votre propriété.

w.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(½ mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610

Vaste terrain de stationnement

Ouvert: jeudi et vendredi jusqu'à 9h00 p.m.

Spécialement pour MAMAN

Faites-lui une agréable surprise en l'invitant au restaurant

"LE GROTTO"
ouvert de 12 heures à 22 heures

Un menu de choix vous est offert

à partir de $6.50 *

De jolies roses seront distribuées à toutes les mamans.

Pour réservation, composez:

866-4611

*Les enfants de 12 ans et moins, moitié prix.

Ça nous plait de vous faire plaisir.

RAMADA® INN

1005 rue GUY, Montréal

les obligations

PAR ACCOVAM ET RICHARDSON SECURITIES

	Offre	Dem.
GOUVERNEMENT DU CANADA		
5½ oct. 1/1975	99	99½
A. 7¼ déc. 15/1975	99½	100
3¼ juin 1/1976	95¾	96¼
B. 9¼ fév. 1/1976	105	105½
7, 1er juillet 1977	99	99½
6¼ 1er fév. 1978	97	97½
C. 9¼ avril 1/1978	107	107½
7½ juillet 1/1978	100	100½
3¼, oct. 1/1979	84	84½
6¼, 1er avril 1960	94½	95
D. 7½, 1er déc. 1980	99	99½
4½ -er sept. 1983	80	80½
9½ juin 15/1994	102	102½
3% Perpétuel	43	45

(A) Echangeables pour des obligations de 8% échéant le 15 déc. 1985.

(B) Echangeables pour des 9¼% du 1er fév. 1982.

(C) Echangeables pour des 9¼% du 1er avril 1984.

(D) Echangeables pour des 8% du 1er déc. 1987.

PROVINCIALES			
Bc Hydro 8¾ 2 jan.	1982	98½	99½
BC Hydro 10 2 jan.	2000	96½	97½
Pr. Manitoba 10 5 déc.	1991	96½	97½
N.B.E. 9, 15 mai	1981	100	100½
N.B.E. 10⅜, 15 mai	1995	98½	99½
N.F.L.D. 8¾, 15 mai	1980	98½	98½
N.F.L.D. 10⅜, 15 mai	1995	97	98
Hyd. Ont. 8¾, 21 mai	1981	99¾	100¼
Hyd. Ont. 10¼ 21 mai	200	101	101½
Hyd. Qué. 9, 6 fév.	2000	99½	100½
Hyd. Qué. 9¾ 6 fév.	2000	96¼	96¾
Pr. Saskatch. 9, 2 déc.	1981	100½	101½
Pr. Saskatch. 10, 2 déc	1999	98	99
A.G. 7½, 15 déc.	1991-94	83	85
PrNB 7¾ 1er mars	1991-94	79	81
Man. Tel 8¾ 1 mars	1999-94	87½	89½
Pr. Man. 9⅝, 5 déc.	1981	98½	99½
(A) échangeables pour des 11% au 1er octobre 1979.			
SERVICES PUBLICS			
Alta Gas 9¼ 15 déc.	1990	89	91
Bel 9⅞ 1er avril	1990	94¾	95¼
B.C. Tel 10¼ 1er avril	1995	96	96½
Mar. Tel 10¾ 1er n.	1995	98	99
Nor & Cen 9⅜ 15 jan.	1990	89	91
TrCda PL 11½ 20 jan	1995	101	102
INDUSTRIELLES			
Bell 9¾	1999	94	95
B.C. Tel 10¼	1995	95	96
IMO 9¾	1995	94	95
Bell 8	1992	78	80
B.C. Tel 10¼	1995	95	96
B.C. Tel 8¾	1980	96½	97
CIBC 9¾	1995	100½	101½
Cominco 10⅞	1995	99	100
Calgary Power 10½	2000	96	97
H.P. Prod 11½	1995	100	102
IMO 9¾	1995	94	95
Oyimpia & York 8¼-9	1990	95	96
Steico 9¾	1995	94	95
TRP 9	1993	85	87
Texaco 10¾	1994	100	101
Traders 11¼	1995	98½	99½
WTC 8	1991	78	80
NOUVELLES EMISSIONS			
GMAC 9	1982	97½	98½
GMAC 10⅛	1995	94	96
BM-RT 9	1980	98	99
IAC 9¾	1995	99½	100½
Dupont 10½	1995	95¼	95¾
Agloma 11	1995	99½	100
CP Hotel 11¾		100¼	100¾
CONVERTIBLES			
Acklands 7½	1988	103	105
Alberta Gas Tr 7½	1990	128	132
Allarco 7	1989	85	87
Ashlands 5	1993	68	71
BM-RT 7½	1984	94	96
Consumers Gas 5½	1989	70	72
Dom. Textile 5¾	1992	77	79
Hudson Bay 6	1993	76	78
I.A.C. 9½	1994	102	104
Moore Corp. 6	1991	98	100
Westcoast	1991	96	98
Scurry Rainbow 7¼	1988	75	77
Pacific Pete	1992	75	77

NOMINATION CHEZ ABF



JACQUES BEAUCHAMP

M. Clifford F. Haughton, président du conseil de ABF Formules d'affaires automatisées Québec Limitée, est heureux d'annoncer la nomination immédiate de M. Jacques Beauchamp comme président et directeur de la Compagnie ABF.

M. Beauchamp a fait carrière depuis nombre d'années et est avantageusement connu dans l'industrie des arts graphiques. Avant de se joindre à ABF, il était directeur général pour le Canada de MGD Graphic Systems, une filiale de Rockwell International.

M. Beauchamp est membre actif de plusieurs organisations communautaires et sociales, et directeur de plusieurs associations commerciales. Il a fréquenté l'Institut des Arts Graphiques et l'Université de Montréal.

ABF construit présentement une importante usine pour la fabrication de formules commerciales à Saint-Hyacinthe, P.Q. M. Beauchamp y fera ses quartiers généraux lorsque la construction sera complétée fin 1975.

La Compagnie ABF est membre du Groupe des Industries Haughton.





F. A. TUCKER (CANADA) LTD.

INSTALLATION DE POTEAUX
de différentes longueurs,
secteurs industriel et résidentiel

— Location de camions équipés de tarières de 10 à 36 pouces de diamètre et pouvant atteindre une profondeur de 14 pieds.

Tél.: 849-6071
276 ouest, Saint-Jacques

les métaux

MARCHÉ DE LONDRES, PRIX EN STERLING, PAR TONNE MÉTRIQUE

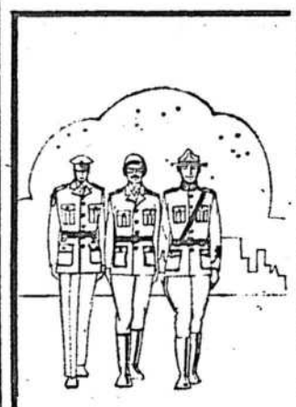
OUVERTURE	
CUIVRE (fils et barres)	
comptant	535.50-536.00
à terme	552.30-553.50
ventes	7,275 tonnes
ETAIN	
comptant	2966-2967
à terme	3005-3006
ventes	410 tonnes
PLOMB	
comptant	188.00-188.50
à terme	182.50-183.00
ventes	6,575 tonnes
ZINC	
comptant	323-324
à terme	310.00-310.50
ventes	5,000 tonnes

NOMINATION
LA CIE DOMINION BLANK BOOK LIMITÉE



Paul A. Papin

M. Gorge M. Savoy, président de la Compagnie Dominion Blank Book Ltée, annonce la nomination de M. Paul A. Papin au poste de gérant du secteur des ventes et mise en marché pour le Canada. M. Papin est aussi directeur de la compagnie Dominion Blank Book Ltée. La compagnie Dominion Blank Ltée (Blueline) est l'entreprise canadienne la plus importante au pays dans la fabrication de fournitures de bureau et de comptabilité. —



Information Police dès lundi 12 mai chez Eaton Centre-ville

Voyez l'annonce dans La Presse demain samedi pour plus de détails au sujet de cette importante exposition avec des représentants de la GRC, SQ et SPCUM.

EATON

VANCOUVER

PAR LA PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
MINES					
Afton	100	400	400	400	
Anglo Bo	13500	87	81	87	+3
Ardo	2000	3	3	3	
Aringtn	2500	3	3	3	
Aroden	25000	26	26	26	—4
Avino	5000	22½	22	22	—1
Azure	8200	20	19	19	— ½
Barier r	28600	248	230	245	+15
Bath N	15300	130	126	129	+1
Benson	11500	15	14½	15	+2
Billy Got	1000	10½	10½	10½	+1½
Bow Rvr	25000	46	40½	40½	—5½
BX Dev	28540	85	82	83	+2
BX A	3000	15	10	15	+3
C Earr	1000	28	28	28	
Crdign	3500	3	3	3	+1
Car Bell	3000	9½	9½	9½	
Carolin	11000	235	230	235	+15
C Cons	7000	15	15	15	— ½
Charta	3000	14	14	14	—1
Chrmx	4000	30	30	30	
Citex	5000	4½	4	4½	+1
Clman B	200	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Col A pr	5200	144	140	140	
Colt Ltd	4000	52	51	51	—2
Colt B	500	8	8	8	—1
Comet	2500	55	55	55	
C Bamt	28500	18	15	18	+3½
C Bound	133	14	14	14	—6
Con Ct Sl	6071	13½	13	13	
Cons Col	105771	49	42	47	+4½
C Fin Ch	6500	10	9	10	+ ½
Cons But	1750	15	11½	15	+3
Coralta	1000	27	27	27	+2
Cream	9000	32	30	32	+2
Cutlass	3500	18½	18	18	—1
Cyp Anv	300	850	825	850	+25
Cypres	31500	83	73	83	+11
Dalton	2000	15	14	14	—1
Dankoe	200	200	200	200	
Dol Var	3500	20	20	20	
Dus Mac	1000	40	40	40	+1
Fosco	2000	12½	11	12½	+ ½
Geo Dyn	1000	10	10	10	+1
Gladiat	56500	174	14	16	+1
Gdn Gnt	8200	51	50	51	+1
Grando	2700	17½	17	17	
Grn Eag	3000	10	10	10	
Gsa Res	275	35	35	35	—3
Hallark	21500	72	61	63	
Hib Intl	3000	24	22	22	—2
Hihawk	30500	35	30	32	
Imp Met	2000	19½	19½	19½	
Initial	1700	17	17	17	
Jersey	25000	17½	17½	17½	+ ½
Joy Ind	1000	42	42	42	—1
Kalco	27500	4½	4½	4½	— ½
Klndx	900	52	52	52	
Laguna	2500	10½	10½	10½	
Largo	1000	5	5	5	
Larong	1000	8	8	8	
Lxnton	6000	5	5	5	— ½
Lori E	500	14	14	14	
Lornex	1000	500	500	500	
DP Ind	3000	41	40	41	—1
Makao	1500	10	10	10	
Mark V	28700	100	90	94	—6
Midas	1000	28½	28½	28½	+ ½
Mt Sick	5000	3½	3½	3½	
Nw Chif	500	4½	4½	4½	—1½
Nw Min	9500	28	26	27	+1
N Privtr	2000	6	6	6	— ½
New Pyr	20300	89	84	85	—4
Nthair	21000	215	203	215	+15
N Home	9000	24	23	23	
NW Vent	500	53	53	53	
Nuspar	6000	20	20	20	
Oro	2000	5½	5½	5½	— ½
Oxbow	6166	51	48	51	+1
Pcifc Rs	4300	235	220	235	+20
Parmnt	17500	15	15	15	
Pthfndr	1000	20	20	20	
Pegsus	500	61	61	61	+1
Prism	500	18	18	18	
QC Exp	52000	42	39	40	
Qtsino	20000	7	6	7	
Rackla	5000	14	13	13	
Reako	183200	24	22	24	+2
Redfrd	2200	24	24	24	
Rio Plat	3500	44	43	44	+1
Robert	500	16	16	16	
Ryslo	5000	21	20	21	
Sabina	6800	160	148	150	+5
Seaforh	6500	68	65	65	—2
Sicintin	1000	20	20	20	+ ½
S Spring	3000	35	30	35	
S Sndrd	2500	110	107	110	+3
Skast	14000	21	20	20½	— ½
Sonc Ry	1000	9	9	9	
Sonesta	5500	19	17	18½	+ ½
Spectro	2000	10	10	10	
Thor Ex	3000	240	227	240	—5
Tyee	12500	10	9½	10	
U Hrne	2000	39	38	39	
U Gold	2717	25½	25	25	— ½
Un Rayr	2400	23	23	23	
Vally Cu	108	600	600	600	
Vntrl	1125	12	12	12	
Vestor	1500	175	174	174	+5
Veco Rs	6600	103	100	103	+3
Wlcom	4400	115	110	114	+2
Wharf	2500	41	41	41	
Ykn Rev	1500	37	37	37	+5
INDUSTRIELLES					
Ath Col	1000	225	225	225	
Balco	100	300	300	300	
Elock	1500	305	305	305	
BC Sug A	100	$22⅛	22⅛	22⅛	
Bbc Wt	2600	140	135	140	
Canter	16000	47	43	47	+1
Comput	2100	15	15	15	
Cor Ind	3747	490	480	480	
Crstwd	500	80	80	80	
Daon Dv	1400	$8⅝	8⅛	8⅜	
Doman	900	$7⅛	7	7	— ⅛
Field	1200	$11⅛	11	11	
Gestalt	600	60	60	60	
Grouse	100	100	100	100	
INat Gas	100	$8	8	8	
Kaiser	2100	$9⅜	9⅛	9¼	+ ⅜
Rasr Wt	100	$6⅜	6⅛	6⅜	
Keystn	27	325	325	325	—50
Locana	200	$6½	6½	6½	
M B	2900	$23⅛	23	23	
Massey	100	$17¼	172	17¼	
Neonex	700	160	157	157	
Nwmrk	500	110	110	110	
Pace	21800	70	61	70	
PN Gas	1160	255	240	255	
Potter	400	355	350	350	—15
Vnture	15050	35	32	35	+5
Wardr	200	140	140	140	—15
Wscorp	100	$7	7	7	
PETROLES					
Alsk K	1000	12	12	12	
August	3195	14	13	13	—1
Bison	500	125	125	125	
Charltn	14100	56	54	54	—3
Clonial	2000	45	45	45	
Cmaplx	1000	16	16	16	
Comrcl	1000	6	6	6	
Cop Ex	8500	16	15	15	— ½
Coseka	600	297	297	297	+2
Coynex	10500	120	113	113	—7
Davoil	2500	30	30	30	
Delta	500	12	12	12	
F St Jhn	500	60	60	60	
Galvstn	4900	175	170	171	—2
Mntry A	7000	10	10	10	—2
Pay Itl	2000	8	8	8	—1
Plains P	2100	13	13	13	—4
Prince	2000	11	11	11	
Rainier	600	8	85	85	—5
Rand A	2500	65	63	65	+10
Range	1000	55	55	55	
Seneca	7200	70	68	68	—2
S Christl	4000	17	16	17	+3
Stampd	8700	106	103	106	+2
Sunlite	2400	345	345	345	+5
MARCHE HORS COTE					
Acpimo	8500	5½	5½	5½	
Amber	3000	16	16	16	+ ½
Aurus	9000	28	24	28	
Avinch	2000	41	40	40	—1
Bch Gld	10000	36	32	33	—4
Bimori	7000	52	50	52	+2
Betina	2000	25	24½	25	
Eev Cal	10500	10	9	10	+2
Boru	500	34	34	34	—1
Bur Gld	4000	13	11	11	+1
Cadet	2500	10	10	10	
CXH	7000	30	28	30	+1
Crdwell	1500	14	14	14	+3
Chingr	500	26	26	26	
Clayme	2600	74	71	74	—1
Cleaver	4000	35	35	35	
Con Mon	2000	30	30	30	
Dixon, Krog	5223				
yDomin Comp	5.94				

Total des ventes : 1,814,565.

LA CIE GENERAL SUPPLY DU CANADA (1973) LIMITÉE



M. BRUCE D. NEWMAN, ING. P.

Le Président-directeur général de la société Bovis Corporation Limited, de Toronto, M. John S. Bull, annonce la nomination de M. Bruce D. Newman, ingénieur, au poste de président et directeur administratif de la Cie General Supply du Canada (1973) Limitée.

Diplômé de l'Université McGill en génie mécanique et industriel, M. Newman possède plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie du matériel de construction. Jusqu'à ces derniers temps, M. Newman occupait les fonctions de vice-président et membre du Conseil de l'entreprise montréalaise Mussens et, plus récemment, celles de président et directeur administratif de la firme Ontario Equipment Limited. Il est, en outre, membre canadien du Conseil de la Society of Automotive Engineers, membre du Conseil de l'Association canadienne de distributeurs d'équipement et membre du comité des relations manufacturières de la U.S. Association of Equipment Distributors.

La succursale ontarienne de General Supply détient la concession des produits Lomatsu, Pioneer, Bucyrus-Erie, Canadian Pneumatic, Galion, Gomaco et Volvo B.M. et en assume également les services d'entretien.

Dans la province de Québec, General Supply, par l'entremise de la succursale Federal Equipment, assure la fourniture et l'entretien du matériel Clark-Michigan, Austin Western et Baldwin Lima et est également concessionnaire des produits Komatsu, Pioneer, Canadian Pneumatic et Gomaco.

Les actions de Bovis Corporation Limited sont inscrites à la Bourse de Toronto. —

dividendes

JEUDI 8 MAI 1975

	TAUX	PAIEMENT	ENREG.
Boise Cascade	0.16¼ tr	18-07-75	20-06-75
Camflo Mines	0.20 s.	27-06-75	09-06-75
Camflo Mines (spécial)	0.10	27-06-75	09-06-75
Canadian Industrial Gas and Oil	0.12 tr	23-05-75	13-05-75
Hawker Siddeley Canada	0.09 tr	16-07-75	27-06-75
Mindustrial Corp.	0.12½ tr	30-06-75	16-06-75
Laurentides Financial	0.12½ tr	30-06-75	06-06-75
J. B. Lippincott (spécial)	0.04	13-06-75	19-05-75
" "	4% l'action	13-06-75	19-05-75
" "	0.05 tr	27-05-75	19-05-75
Cominco	$1.50 s.	20-06-75	30-05-75
MICC Investments	0.06 tr	30-06-75	16-06-75

les devises

PAR LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

JEUDI 8 MAI 1975

Afrique du Sud	Rand	1.5324
Allemagne	Deut. Mark	.4360
Angleterre	Livre	2.3986
Argentine	Peso	.1042
Australie	Dollar	1.3781
Autriche	Schilling	.0615
Belgique	Franc	.02944
Brésil	Cruz. Novo	.1339
Danemark	Couronne	.1864
Espagne	Peseta	.01824
France	Fr. étran.	.2533
Hollande	Florin	.4280
Italie	Lire	.001631
Japon	Yen	.003518
Mexique	Peso	.0821
Etats-Unis	Dollar	1.0246
Norvège	Couronne	.2073
Nouv.-Zélande	Dollar	1.3664
Suède	Couronne	.2604
Suisse	Franc	.4089

titres au comptoir

AGF Menage	500	259	259
Braford	500	100⅜	100
Brunet Las	2000	175	175
Canalite	1500	40	40
Cavalier Eng	225	225	225
Dom Jubilee	500	40	40
El Coco Ex	6000	10	10
Gaspe Copper	100	$46½	46½
Intl Systcomy	4000	38	36
MacLan	4400	80	77
Mar Tel 9 R pr	200	$10	10
Massey 10 F pr	350	$25⅜	25⅜
Mate Yellow	1000	3	3
MODICO	200	40	30
N B Tel 1 it	2000	$20	19½
Scandia	1500	8	8
Yellowrex Mns	1000	15	15
Braford Cap rts	5550	8	3

fonds mutuels

PAR LA PRESSE CANADIENNE

JEUDI 8 MAI 1975

Membres CMFA	
AGF Group	
Amer Grth	4.46
Cdn Gs En	11.62
Cdn Sec Grth	4.80
Cdn Trusteed	4.41
Corp Invest	5.37
Corp Inv Stk	4.32
Growth Eq	5.43
Japan	6.95
Special	2.64
All Canadian Gr	
Compound	5.31
Dividend	5.62
Northern en	3.40
Revenue Gth	3.78
Venture	2.49
4000	3.56
Calvin Bullock Gr	
Acrofund	1.09
CIF	4.26
Eaton Group	
Comnwlth	12.93
Growth	8.37
Income	4.40
Interntnl	5.66
Leverage	3.25
Venture	2.94
Viking	5.00
Guardian Group	
Enterprise	.81
GIS Comp	8.31
nGIS Income	2.76
yGrowth Fu	7.48
North Am	3.12
Mutual Ac	5.32
Mutual Inc	4.46
Sec Income	9.51
World Equity	5.12
Investors Group	
yGrowth	11.10
yInterntnl	5.40
yJapan	8.21
yMortgage	4.90
yMutual	5.12
yRetirmnt	5.21
yProvid Mu	6.76
yProvid Stk	4.95
Nat Res Gth	3.78
Planned Invest	
Canada Cum	4.08
Canada Gth	5.28
Pld Res	3.58
Pld Sec In	5.10
Taurus	3.30
Pret et Revenu	
Americain	7.58
Canadien	6.06
Retraite	5.57
Prevest Mut	6.96
Prudential Group	
Growth	5.49
Income	5.00
Savings and Inv	
American	7.58
Canadian	6.06
United Bond Sh	
RoyFund	5.97
RoyFund In	5.04
United Group	
yAccumul	4.05
yAccumul R	4.19
yAmerican	1.19
yHorizon	1.65
yPension	2.47
ySecurity	4.53
yVenture	2.34
yVenture Ret	3.78
Universal Sav	7.35
Non Members	
Andreae	4.82
Assoc Inv	5.27
yBeaubran	4.27
Cambridge Group	
Growth	6.41
Intl Energy	2.18
Intl Gth	4.62
Intl Income	3.42
Univest	5.37
Cdn SAfr Gd	7.20
Canagex Group	
Canagex	6.42
Canagex Act.	9.00
Canagex Obli.	9.37
Canagex Hy.	10.24
Canagex Int.	7.65
yCapital Gth	9.62
xChase	6.40
xComp Cap	4.01
Desjardins Group	
Canadian	6.91
yHypothegs	4.25
yInternatl	6.62
yObligtns	4.74
Quebec	3.48
PEP	2.11
nySpec	3.81
Dixon, Krog	5.23
yDomin Comp	5.94
Dreyfus Group	
Inc	10.08
Internatl	10.80
Entarea Inv	5.55
nExecutiv Can	6.02
nExecut Intl	1.54
xFid Trend	19.43
nHarvard	4.94
Heritage	1.76
Industrial Group	
Indust Eq	4.64
Indust gth	14.64
yIndust Inc	10.25
Keystone Group	
Canada	6.42
Cus K-2	5.04
Cus K-1	18.48
Cus K-4	3.04
Polaris	3.08
xLex Rsrc	12.27
xManhatn	3.00
Marlborough	4.08
Natrusco	14.09
NW Group	
Canadian	4.65
Equity	4.78
Growth	4.52
xOne Wm St	14.18
xOppenhmr	5.86
Pemberton Group	
nPacific Div	4.54
nPacific Inc	2.69
nPacific Res	2.48
nPacific Ret	4.42
nPacific US	3.44
PHN Group	
yBond	10.75
yCanadian	6.74
Fund	11.49
yPooled	26.26
nyRRSP	9.90
PMF Managmnt	
nPension Mu	6.22
nXanadu Fu	2.96
Principal Group	
Collective	5.23
Growth	3.78
Venture	2.28
xPutnam	9.59
Scotiafund	.90
nScudder Cdn	4.46
xTech	6.11
Temple Gth	8.47
ynTimed Inv	5.85
Trans Canada Gr	
A	5.16
C	10.43
Special	4.03
Trust G. (A)	9.617
Trust G. (B)	8.824
Trust G. (M)	9.930
Vanguard	4.77
Western Grow	4.95

AVIS D'ASSEMBLÉE DE FLEETWOOD

À cause d'une présente situation instable de la livraison postale, avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale extraordinaire et une assemblée générale annuelle des actionnaires de FLEETWOOD CORPORATION aura lieu au siège social de la compagnie, 5745 ouest, rue Paré, Montréal, Québec, vendredi 9 mai 1975 à 15 heures (heure de Montréal) aux fins suivantes:

A) **Approuver, sanctionner et confirmer le règlement numéro vingt amendant le règlement numéro trois, article 1, aux fins d'augmenter le nombre des administrateurs au conseil de six (6) à dix (10).**

B) Approuver, sanctionner et confirmer le règlement numéro vingt-et-un amendant le règlement deux, article 1, prévoyant que l'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier précédent.

C) Adopter une résolution en vertu de la section 95 (2) de la loi des Compagnies du Québec reportant la date avant laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie doit avoir lieu à une date qui n'est pas plus tard que six (6) mois après le jour que le bilan est déposé à l'assemblée.

D) Recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 1974 ainsi que le rapport des vérificateurs.

E) Élire les administrateurs pour l'année en cours.

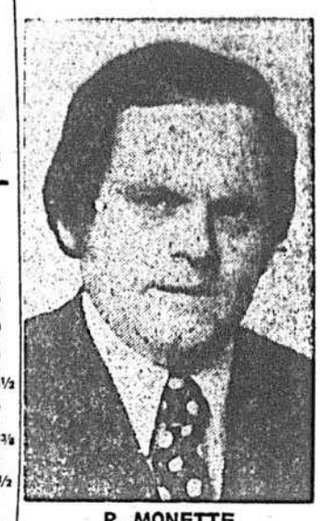
F) Nommer les vérificateurs et fixer ou autoriser le conseil à fixer leur rémunération.

G) Transiger toute autre affaire qui serait dûment soumise à l'assemblée.

Montréal, Québec — Par ordre du conseil d'administration
Le 25 avril 1975 — *Le secrétaire*, **J. John Kay**

N.B.: CET AVIS A ÉTÉ ENVOYÉ À MONTRÉAL AUX ACTIONNAIRES LUNDI LE 28 AVRIL 1975 AVEC LE RAPPORT ANNUEL, PROCURATION ET CIRCULAIRE DE RENSEIGNEMENTS. DEPUIS, IL Y A PEUT-ÊTRE EU UN RETARD POUR LES ACTIONNAIRES DE LES RECEVOIR, DES COPIES SONT DISPONIBLES AU SIÈGE SOCIAL DE MONTRÉAL.

NOMINATION
L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE



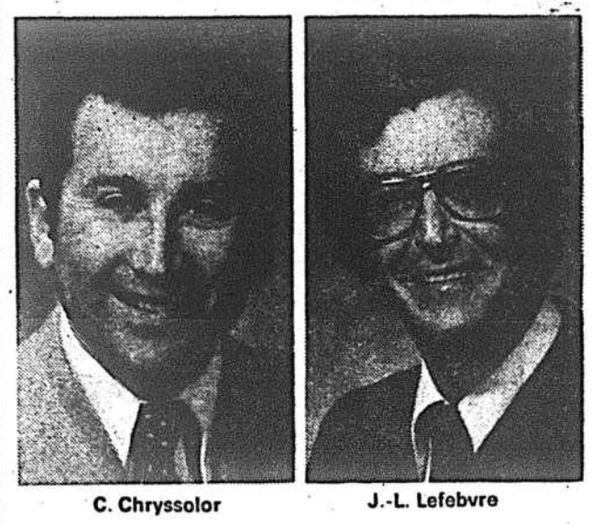
R. MONETTE

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie est fière d'annoncer la nomination de Robert Monette au poste de directeur de son bureau régional Montréal-Cartier.

M. Monette apporte à son nouveau poste une expérience de plus de seize ans dans la production d'assurance-vie. Il s'occupera de fournir des facilités aux courtiers qui les mettront à même d'offrir à leurs clients un service complet d'assurance-vie et de rentes.

Le bureau Montréal-Cartier est situé à 59, rue St-Jacques, suite 400. Téléphone: 282-1645. —

ÉLECTION
WALSH & BRAIS INC



C. Chryssolor — **J.-L. Lefebvre**

Monsieur Paul J. Brais, ing., Président Directeur Général de la compagnie Walsh & Brais Inc., a le plaisir d'annoncer l'élection de Monsieur Constantine Chryssolor, ing., diplômé de l'Université McGill (1960), comme Administrateur et Vice-Président, Construction de la compagnie, ainsi que l'élection de Monsieur Jean-Louis Lefebvre, i.c.i.a., comme Administrateur et Vice-Président, Finances de la compagnie.

Messieurs C. Chryssolor et J.-L. Lefebvre possèdent une vaste expérience dans le domaine de la construction et ont participé à la direction de nombreux projets d'envergure. —



Ceci est la couverture d'un livret que nous avons publié pour vous expliquer les avantages de gérer un magasin Radio Shack.

Radio Shack a fait son début le 20 avril 1970 avec son premier magasin à Rexdale, Ontario. Nous en avons maintenant plus de 300. La demande pour nos produits s'est accrue à un tel point que nous avons peine à y croire, mais nous en sommes heureux. Notre plus grand problème maintenant est un manque de gérants de magasin. La plupart de nos magasins fonctionne sur le système d'entreprise conjointe à mise de fonds minimale.

Vous êtes intéressé?
Pour un exemplaire de ce livret:

Ecrivez à:
David Wilson, Directeur du Personnel
RADIO SHACK, 214 BAYVIEW DRIVE, BARRIE, ONT. L4M 4W5

Téléphone: 705/728-6242

grnph?

La diction de votre patron fait-elle défaut ou est-ce votre machine à dic

MONTREAL

PAR LA PRESSE CANADIENNE

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10:30	ch. net
Abitibi	200	$9⅛	9⅛	9⅛	
Alcan	3950	$23⅛	23½	23⅜	+ ⅛
Algoma St	113	$26¼	26¼	26¼	— ¼
Astral	100	100	100	100	
Banister	200	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅛
Bank Mtl	100	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Banq CN	160	$15¼	15¼	15¼	
Bcan a	100	$13⅛	13⅛	13⅛	
C Cel	400	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
C Imp Bank	200	$24⅝	24⅝	24⅝	— ⅛
CP Inv	200	$15¾	15¾	15¾	
Canron	300	$18	18	18	
CPLtd	1850	$15½	15½	15½	+ ⅛
Celanese	200	410	405	410	+5
Cel 175	100	$17	17	17	— ½
Chrysler	800	$11	11	11	+ ¼
Con Gas	27700	$13⅛	13⅛	133	— ⅛
Copind	225	$5½	5⅜	5⅜	— ¼
D Lf pr	600	$16	16	16	—1
D Tex a	200	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Domtar	100	$21¾	21¾	21¾	
Dupuis A	100	245	245	245	
Eal Nck	109	$34½	34½	34½	+1½
HB Oil Gas	100	$30¾	30¾	30¾	+ ¼
Imp O a	2535	$30	29⅝	30	+ ¼
Int Nick a	425	$28½	28⅜	284	- 3
IU Int	4000	$11⅜	11½	11½	
Maritime	115	$16	16	16	— ¼
Mrtm b	1000	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Mass Fer	3400	$17¼	17⅛	17¼	+ ¼
Micc Inv	200	$10¼	10¼	10¼	+ ⅜
Micrsyst	100	230	230	230	—5
Moore	500	$49¼	49	49¼	+ ¼
N Sea Pr	300	$7½	7½	7½	+ ½
NB Tel	200	$13½	13½	13½	
Noran a	100	$35⅜	35⅜	35⅜	— ⅛
N Elec w b	325	480	475	480	+5
Pac Pete	3100	$24	23¾	24	+ ¼
Reed S a	400	$6⅜	6⅜	6⅜	
Rio Algom	145	$25¼	25¼	25¼	+ ¼
Royal Bank	600	$31⅜	31⅜	31⅜	+ ⅜
Ry Trt a	1150	$23	23	23	
Seagram c	6174	$28½	28⅜	28½	+ ⅜
Simpsons	2766	58½	58⅜	58½	+ ⅛
Stelco a	500	$28	28	28	+ ⅛
Thom A	2000	$14¼	14¼	14¼	+1⅜
Tor Dm Bk	400	$42	42	42	+ ⅛
TD Rlt un	400	$27¼	27¼	27¼	
Trans Mt	100	$10¾	10¾	10¾	
Unt Bank	200	425	425	425	+5

INDUSTRIELLES
JUNIOR
MINES — PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10:30	ch. net
Ajax Min	4000	6	6	6	—1
Basic Res	1000	55¼	5¼	5¼	
Belfere	21500	81	75	75	—2
Chibex	1000	100	100	100	
Dyn Mn	200	101	101	101	
Gaspe Q	1500	224	223	224	+3
Goldex	100	265	265	265	
Invictus	500	17	17	17	—1
Ladubor	700	60	60	60	
Lynx CEx	8200	162	149	149	—11
Sal Met	5000	7½	7½	7½	
Shield Dv	900	42½	42½	42½	— ½
Sil Stack	1000	45	45	45	—1
Timrod	500	13½	13½	13½	
Viking Res	1500	100	100	100	
Wh Star	2500	27	26	26	+1

Total ventes Industrielles: 74,395
mines et petroles: 51,340

INDICES A LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	Serv. Pub.	Banques	Comp.	Pap.
Var. 8 mai	—0.04	+0.08	—0.69	—0.07	—0.16
Clôt. 8 mai	194.77	133.42	251.09	188.54	107.97
Hauts 75	195.66	141.94	264.94	191.28	114.47
Bas 75	159.17	131.53	207.14	157.14	96.88
Hauts 74	255.23	151.81	293.67	238.67	144.80
Bas 74	149.12	111.05	159.88	148.34	93.46

TORONTO

PAR LA PRESSE CANADIENNE

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

A - B

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10:30	ch. net
Abitibi	1400	$9⅝	9⅜	9⅜	
Acres Ltd	274	$8¼	7⅞	7⅞	
Acres A pr	229	$35¼	35	35¼	
A.G.F.M.	800	215	215	215	
Agnico E	100	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Alt East G	2800	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Alta Gas A	10	$12½	12½	12½	
Alta Nat	400	$22	21⅞	22	
Alcan	4150	$23½	23½	23½	+ ¼
Algoma St	100	$26¼	26¼	26¼	
Allarco Dv	300	$10	10	10	
Alminex	600	$5¾	5⅝	5¾	
Am Bonza	800	220	220	220	+ 9
Am Larder	1000	41	41	41	+ 5
Andres W	250	$7⅜	7⅜	7⅜	
Aquitaine	250	$21½	21½	21½	
Asamera	100	$10½	10½	10½	
Ashland C	300	10	9¾	0	+ ⅛
Asoc Porc	1000	105	105	105	+ 4
Atco A	125	$19⅞	19⅞	19⅞	— ⅛
Banister C	700	$8¾	8½	8⅝	
Bankeno	1700	191	191	191	
Bank Mtl	2600	$13⅞	13⅞	13⅞	
Bank N S	377	$42¾	42¾	42¾	+ ⅜
Bay Mills	100	$9	9	9	+ ⅜
Bell Canad	203	$45⅜	45⅜	45⅜	
Bell A pr	24	$44¾	44¾	44¾	
Beth Cop A	180	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Bl Hawk	2200	28	28	28	
Bikwod A	300	$5½	5½	5½	+ ⅜
Block Bros	1025	305	305	305	
Bow Valy	1200	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅛
BP Can	1200	$11¾	11¾	11⅞	+ ⅛
Brameda	2100	80	80	80	
Brascan A	210	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛

C

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10:30	ch. net
CAE A	5500	$8⅞	8¾	8¾	+ ¼
Cam Mine	2500	24½	24½	24½	
Cambridg	900	$20⅜	20⅜	20⅜	
Camflo	600	$12½	12½	12½	
C Chib A	100	385	385	385	
Camp RL	160	$29¼	29¼	29¼	
Can Cem L	700	$10½	10½	10½	
C Nor West	100	360	360	360	
Can Perm	500	$17¾	17¾	17¾	
CS Pete	350	215	213	215	
C Ex Gas	4450	360	355	355	— 5
CG Invest	500	$19¾	19¾	19¾	
C Homestd	500	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
C Imp Bank	1550	$24⅞	24½	24½	+ ⅛
C Ind Gas	5075	$7⅛	7⅛	7⅛	— 2
CIL pr	250	$40	39¼	40	
C Int Pow	200	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
C Manoir	400	375	375	375	
C Occdental	480	$11	10¾	10¾	+ ⅛
cp Inve	955	$15¾	15¾	15¾	
CP Ltd	2150	$15½	15⅜	15⅜	
Cdn Sup O	110	$39½	39½	39½	+ ¾
Cdn Tire A	1160	$49	49	49	— ¼
Canron	100	$18	18	18	
Cara	225	370	370	370	
Carl OK	100	249	249	249	
Carma D	300	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Cassiar	1200	480	480	480	+20
CFCN	252	$63¼	63¼	63¼	
Chib Kay	9000	15	15	15	
Chrysler	1700	$11	10⅞	11	+ ½
Cokfield	300	380	380	380	+10
Coles Book	350	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Cominco	1725	$29¾	29⅜	29¾	
C Holiday I	210	340	340	340	
Con Bath	220	$25¼	25¼	25¾	
Con Fardy	700	143	143	143	— 1
C Morisn	200	130	130	130	
Cons Prof	2000	40	40	40	+ 1
Con Distrb	750	490	485	485	—10
Cons Gas	4040	$13½	13⅜	13⅜	
Con Gas D	100	$21¾	21¾	21¾	+ ¼
Cop Fields	2100	87	87	87	
Cornat Ind	1338	475	475	475	— 5
Coseka R	808	298	298	298	
Crain R L	100	$11	11	11	— ¼
Crwn Trst	100	$18	18	18	
Crow Nest	100	$25⅞	25⅞	25⅞	
Crush Intl	400	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cyprus	100	$8½	8½	8½	+ ⅛

D - G

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10:30	ch. net
Denison	1100	$47½	47½	47½	
Dicknsn	310	$8⅜	8⅜	8⅜	
Doman I	250	$6¾	6¾	6¾	
Dome	150	$48½	48½	48½	
Dome Peta	100	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ⅛
D Explor	5000	24	24	24	+ 2
Dom Store	3100	$16¾	16¾	16¾	— ¼
D Text A	700	$7⅞	7⅞	7⅞	
DRG Ltd A	200	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Dr Mc C A	200	$14	14	14	
Dylex A	600	$8	8	8	
East Mal	210	380	375	380	—10
Ego Mines	1000	62	62	62	— 1
Falcon C	665	$6¼	6⅛	6⅛	
Falcon	494	$36½	35⅝	36½	+1¼
Foodcrp L	900	155	155	155	
Foodex S	900	230	225	230	
Gaz Metr	300	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ¼
GMC	561	$46¼	46¼	46¼	+ ⅜
Genstar L	900	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
Gt Masct	3200	75	74	75	+ 2
Gibraltar	300	$5¼	5¼	5¼	
GL Paper	290	$20	20	20	
Guar Trst	700	$6	5¾	6	
Gulf Can	1082	$32¾	32⅜	32⅜	— ⅜
Gulfstrem	7500	30	28	30	+4½

H - L

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10:30	ch. net
Halifax D	100	205	205	205	
H Group	200	465	465	465	—25
Ham Tr	100	$10⅛	10⅛	10⅛	
Hard Crp A	350	$5⅜	5⅜	5⅜	
Hard Crp C	150	475	475	475	+ 5
Harris S	100	$5	5	5	
Hawker S	612	$5½	5½	54	+ ⅛
Hollinger A	2000	$26½	26½	26½	+ ¾
Home A	1375	$26⅜	26¼	26⅜	+ ⅜
Hud Bay A	400	$18¾	18⅝	18¾	+ ¼
HB Oil Gas	700	$31⅛	30¾	31⅛	— ⅛
Huron Erl	300	$22½	22½	22½	+ ⅛
Husky Oil	3450	$19½	19⅜	19½	+ ⅛
Husky E w	700	$6¾	6½	6½	
IAC	230	$18⅛	18⅛	18⅛	
Imasco A	100	$29½	29½	29½	+ ¼
Imp Oil A	9801	$30	29⅝	30	+ ⅛
Indal Can	200	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
IBM	35	$215	212	215	
It Mogul	200	230	230	230	
Inco A	4750	$28⅛	28¼	28⅛	+ ½
Int Pipe w	200	141	141	141	
Inv Group	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Inv Grp A	200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
IU Intl	3200	$11⅛	11½	11⅛	+ ¼
Jannock O	2103	$6	6	6	
Jorex Ltd	1000	22	22	22	— 1
Kaiser Re	5425	$9½	9½	9½	+ ⅛
Kaiser w	1900	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Kaps Tran	300	295	295	295	
Koffler	100	325	325	325	
Labatt A	290	$16⅞	16⅝	16⅝	— ⅜
Lab Min	650	$26¼	26¼	26¼	
LOnt Cem	280	325	325	325	
Laurasia	2250	48	48	48	
Lau F 2.00	225	$20⅛	20⅛	20⅛	
Leigh Inst	300	158	158	158	
Loeb M	280	320	320	320	
Lost River	400	360	355	355	— 5
Lytton M	1500	125	121	125	

M - O

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10:30	ch. net
Mclan H A	350	$8½	8½	8½	
M Cable	170	$9	9	9	
MB Ltd	5575	$23	23	23	
Madeline	500	250	250	250	+ 4
Magnetcs	800	30	30	30	
Maist Wil	2100	330	325	330	
Major H D	100	360	360	360	+ 5
Man Bar	1800	76	75	75	
M Lf Mills	250	$25½	25½	25½	
Mar T B60	200	$9¼	9¼	9¼	
Mass Fer	3550	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Mc Intyre	200	$51	51	51	+ 1
Mentor	1400	215	210	215	+ 5
MEPC w	500	185	185	185	
Mercantil	593	$18¼	18¼	18¼	
Met Stors p	225	$13½	13½	13½	
MICC	2450	$10½	10½	10½	+ ¾
Minda	39357	33	25	32	+ 4
Mindustrl	100	$5	5	5	— ⅜
Moffat A	100	$6½	6½	6½	
Molson A	200	$19¼	19¼	19¼	
Moore	3250	$49⅜	49	49¼	+ ¼
Multi-Mi	3000	48	47	47	— 2
Multi Acc	200	310	310	310	
NaChrs I	100	$8¾	8¾	8¾	
N B Cook	100	115	115	115	
N Kelore	4000	28½	28	28½	+1½
N Provid D	8000	24½	24½	24½	+6½
Noranda A	2565	$35⅜	35½	35½	
NC Oils	200	475	475	475	
Nor Ctl G	350	$11	11	11	
Nor Elect	891	$23¾	23½	23⅜	
NE Bell w	600	485	480	485	+15
Northgat	1000	430	430	430	+ 5
Nowsco W	151	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Nufort Res	3000	13	13	13	+ 1
Numac O	1300	$11½	11⅜	11⅜	— ⅛
Oakwood P	2000	86	86	86	
Obrien	1000	65	65	65	
Ocdentl Pt	240	$15⅜	15⅜	15⅜	
Orchan	150	254	254	254	+ 1
Osha A	37200	$5½	5⅜	5½	+ ¼

P - S

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10:30	ch. net
Pac Pete	7940	$24	23¾	24	+ ⅜
Pamour	300	$7⅜	7½	7⅜	
PanCdn P	220	$14⅛	14⅛	14⅛	
Pan Ocean	2100	$12¾	12¾	12¾	
Petrofina	300	$19¾	19¾	19¾	
Peyto Oils	850	405	405	405	+ 5
Phillips Cp	100	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Pine Point	250	$32	32	32	
Placer	250	$19	19	19	
Pow Corp	250150	$9	9	9	— ½
Pow C 5 pr	150	$9	9	9	
Prado Exp	250	154	154	154	
Precamb	1000	107	107	107	— 3
Preston	800	$12¾	12¾	12¾	
Pure Silv	3700	310	310	310	
QCI Ind A	100	220	220	220	
Ranger	400	$19¼	19¼	19¼	
Reichhold	200	$23½	23½	23½	
Revnu Prp	5030	93	93	93	+ 3
Roman	1250	$13½	13⅜	13½	+ ⅜
Rothm A p	125	$66½	66½	66½	— 1
Royal Bnk	1810	$31¾	31⅝	31⅝	+ ⅛
Russel A	200	$12	12	12	
Ryanor	4000	6	6	6	+ 1
Scot York	200	205	205	205	
Seagram	950	$28½	28⅜	28⅜	
Seaway M	100	450	450	450	+70
Selkrk A	169	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ¼
Shaw Pipe	1000	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Shell Can	4400	$17⅛	17	17⅛	
Sherritt	600	$6½	6½	6½	
Simpsons	340	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Simpson S	400	$10	10	10	— ¼
Skyline H	2800	$5⅞	5¾	5¾	— ¼
Somville p	185	$27¾	27¾	27¾	— ¾
Spar Aero	600	260	260	260	
Spooner	1500	22	22	22	
Stelco A	925	$28	28	28	+ ⅛
Steep R	200	155	155	155	
Steetley I	300	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Sundale O	4650	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛

T - Z

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10:30	ch. net
Teck Cor B	500	205	205	205	— 5
Texasgulf	1421	$33½	33⅜	33½	+ ¼
Thom N A	3500	$13¼	13¼	13¼	
Tormex M	300	220	220	220	
Tor Dm Bk	738	$42⅛	41¾	42	
Total Pet	918	$6⅝	6½	6⅝	
Total P A p	250	$13½	13½	13½	
Trader 66 w	600	255	255	255	
Trader 69 w	200	395	395	395	
TrCan PL	2675	$ 0⅜	10⅝	10⅝	— ¼
TrCan A pr	165	$58¾	58¾	58¾	— ¼
TrCan B pr	100	$27¾	27¾	27¾	
TrCan PL w	132	50	50	50	
Tr Can Res	5300	57	56	56	— 2
Trans Mt	125	$10⅝	10⅝	10⅝	— ⅛
Trizec Crp	215	$17⅛	17⅛	17⅛	
Ulster Pet	2500	64	60	62	+ 2
Un Gas	150	$7⅜	7⅜	7⅜	
U Asbesto	700	415	415	415	— 5
U Canso	3315	$7	6⅞	7	
Un Reef P	2200	14	14	14	
U Siscoe	1800	$5	485	495	+ 0
Un Wstn OG	3700	120	120	120	+ 5
Unlr Gas	100	335	335	335	
Versatile	200	$9¼	9¼	9¼	
Versati A	5040	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Vic G Tr	226	$27¼	26½	27¼	
Voyagr P	400	$8	8	8	+ ⅛
Wajax A	400	$11⅜	11½	11⅜	— ⅛
Walk GW A	1215	$31¾	31⅜	31⅝	
Weldwod	200	$9⅝	9⅝	9⅝	— ¼
Wstburne	333	$9½	9½	9½	
Wcoast Pt	1004	425	425	425	+ 5
W Pet A p	1000	$15¾	15¾	15¾	— ⅛
Westcost	160	$22	22	22	+ ¼
Wcoast w	2400	210	208	210	+ 2
Westeel	910	$12	11⅞	12	+ ⅛
W Decalta	1900	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
West Mine	100	212	212	212	— 3
Westfield	2000	100	100	100	+ 5
Westnhse	125	$15⅜	15½	15½	+ ¼
Weston	225	$20⅜	20⅜	20⅜	
Whithorse	232	165	165	165	
White Pas	220	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Whonok A	278	$5¼	5¼	5¼	
Woodr	47204	54	49½	53	+ 4
Woodwd A	400	$21½	21½	21½	— ¼
Yukon C	1400	91	91	91	+ 1

Trust Units

BM-RT wt	400	153	153	153	+ 3
Heitman u	1100	$7⅛	7	7	
Htmn w	15300	50	45	50	+ 5

De meilleurs jours en vue pour Iron Ore

Le président de Hollinger Mines, M. A.L. Fairley, a précisé hier à l'assemblée annuelle de sa compagnie à Toronto que les problèmes techniques aux nouvelles installations de l'Iron Ore seront bientôt résolus et que le rendement de l'Iron Ore devrait ainsi s'améliorer.

Hollinger détient 14.9 pour cent des actions de Iron Ore, qui connait des problèmes à son usine de concentration de Labrador City de même qu'à son usine de bouletage de Sept-Iles. Hollinger retire la majorité de ses revenus de ses intérêts dans le fer: aussi l'amélioration de la production de l'Iron Ore ne peut avoir que des effets bénéfiques pour Hollinger.

Au cours du premier trimestre, les profits ont été de 1.85 million comparativement à une perte de $1.02 million. Selon M. Fairley, l'activité des marchés du fer devrait demeurer intense durant le reste de l'année et la production devrait être plus élevée cette année qu'en 1974. D'ailleurs les dernières statistiques fédérales indiquent que pour les deux premiers mois, les expéditions de fer canadien ont augmenté de 16.9 pour cent.

Tetley propose un conseil consultatif pour les institutions financières

QUEBEC (PC) — Un Conseil consultatif des institutions financières sera créé au Québec en vertu d'un projet de loi déposé jeudi à l'Assemblée nationale par le ministre William Tetley.

Ce projet amende la loi du ministère en y apportant plusieurs nouvelles dispositions techniques, mais la plus importante concerne la création de ce nouvel organisme.

Selon le ministre Tetley, ce conseil s'avérera d'une importance majeure en instituant un lien entre les hommes d'affaires et le gouvernement. On espère ainsi favoriser la consultation et susciter la coopération afin de permettre "un meilleur épanouissement des institutions financières et de minimiser la nécessité d'un contrôle gouvernemental".

M. Tetley estime que son projet a pour but de "promouvoir l'autodiscipline au sein des institutions financières".

Composition

Cet organisme sera le premier du genre au Canada et il sera composé de quinze personnes nommées pour un an par le conseil des ministres.

Il y aura dix représentants du milieu financier: la gestion, la fiducie, l'assurance, les valeurs mobilières, le droit, la comptabilité, les banques, financement et prêts... etc.

De plus, le conseil sera représenté par cinq membres des associations de la protection du consommateur. Seront également admis, sans toutefois avoir droit de vote, le sous-ministre, le sous-ministre associé responsable des coopératives, le président de la Commission des valeurs mobilières et le surintendant des assurances.

Cet organisme, aux dires de M. Tetley, est issu des mêmes principes que le Conseil de la protection du consommateur, qui comprend cependant dix membres des associations de consommateurs et cinq du monde des affaires.

Conflit

L'une des préoccupations du conseil sera d'effectuer des recherches en vue de cerner et d'atténuer, s'il y a lieu, les conflits entre différents groupements.

M. Tetley a rappelé que l'on a été témoin récemment du conflit entre les compagnies de fiducie et les banques à chartes concernant la question du programme d'épargnelogement présenté par le fédéral.

Avec l'adoption de ce projet de loi, la procédure d'assermentation, à laquelle les enquêteurs devaient se soumettre auparavant devant un juge de la Cour provinciale, sera remplacée par une simple autorisation du ministre.

denrées agricoles

JEUDI 8 MAI 1975

PC — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points, $1.02; 93 points, $1.03; Commission canadienne de l'industrie laitière, $1.03.

Fromage: blanc, 1.067; coloré, 1.078.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, No 1, sacs de 50 lb, 57.50 à 65; procédé par rouleau, pas de cotation; pour nourrissage, en sacs, rouleau et vaporisation, 41 à 42.

Lait de beurre en poudre, procédé par vaporisation et rouleau, 45; pour nourrissage, 40 à 42. Lait évaporé, 43 contenants de 16 onces, $15.95.

Lactosérum en poudre, pour nourrissage: procédé par rouleau, 7 à 8 1-2; procédé par vaporisation, 13 à 16; procédé par vaporisation non hydroscopique, 25½.

Prix des oeufs, prix moyens des grossistes aux détaillants en boite d'une douzaine: A-extra gros 76.1; A-gros, 72.6; A-moyens, 65.7; A-petits, 53.6.

Prix de gros aux distributeurs alimentés par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra gros, 74; A-gros, 70; A-moyens, 63; A-petits, 51; A-peewee, 39.

Pommes de terre: prix de gros, Québec, blanches No 1 $1.10 à $1.25 les 50 lb; N.-B., $1.15 à $1.25 les 50 lb; .67 à .70 les 25 lb; .32 à .34 les 10 lb; I.P.E., $1.55 à $1.70 les 50 lb; $0.85 à $0.95 les 25 lb; .42 à .44 les 10 lb. Arrivages: 1,063 sacs de 50 lb.

l'or à terme
MARCHE DE WINNIPEG

JEUDI 8 MAI 1975

Cotes des contrats à terme de l'or, en dollars américains, à la Bourse des denrées de Winnipeg.

	Ouv.	Haut	Bas	Clot.
Contrats de 400 onces :				
Juil.	167.70	168.50	167.70	168.00
Oct.	171.00	171.40	170.70	171.10
Jan.	173.80	174.60	173.70	174.30
Avril	177.10	177.70	177.10	177.40
Juil.	180.30	180.90	180.30	180.80
Volume de mercredi: 122 contrats.				
Contrats de 100 onces:				
Mai	166.20	166.20	166.20	166.20
Août	168.60	169.30	168.60	169.00
Nov.	171.70	172.50	171.70	172.30
Fév.	174.70	175.80	174.70	175.80
Mai	180.30	178.70	178.60	178.60
Volume de mercredi: 44 contrats.				

les grains

JEUDI 8 MAI 1975

(WINNIPEG)

MARCHE A TERME:

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Mai	8.20	8.20	8.18	8.20
Juil.	8.15¾	8.20	8.15¾	8.20
Oct	8.02	8.05	8.02	8.05
Nov.	7.90	7.93	7.90	7.93
GRAINE-COLZA				
THUNDER BAY				
Mai	—	—	—	5.63½
Juil.	—	—	—	5.64
Oct.	—	—	—	5.34
Nov.	—	—	—	5.44
GRAINE-COLZA				
VANCOUVER				
Juin	5.82	5.98	5.81½	5.98
Sept.	5.55	5.70½	5.54¼	5.65
Nov.	5.43	5.49½	5.40¼	5.44½
Jan.	5.31	5.36	5.30	5.35
SEIGLE				
Mai	—	—	—	2.17
Juil.	2.18	2.19¼	2.18	2.19¼
Oct.	2.12	2.12½	2.12	2.12½
Dec.	—	—	—	2.08¾
ORGE				
Mai	2.37¼	2.37¾	2.37	2.37½
Juil.	2.28¼	2.28¾	2.27¾	2.28¼
Oct.	2.20	2.20¼	2.20	2.20
Dec.	—	—	—	2.19
AVOINE				
Mai	1.67	1.67	1.66½	1.66¾
Juil.	1.61¼	1.61½	1.61	1.61¼
Oct.	1.60	1.60¾	1.60	1.60¾
Dec.	—	—	—	1.60
MAIS A MONTREAL				
Mai	—	—	—	3.10
Juil.	—	—	—	3.13
BLE FOURRAGER				
Mai	3.57	—	—	3.56
Juil.	—	—	—	3.40
Oct.	—	—	—	3.27
Dec.	—	—	—	3.25

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 1.69¾; ex 3 cw et 3 cw 1.69¾; ex 1 four. 1.69¾; 1 four. 1.67¾; 2 four. 1.61¾; 3 four. 1.56¾; melange 53.00 la tonne.

ORGE: 1 cw 6-rang 3.27½; 1 cw 2-rang 3.27½; 2 cw 2 rang 3.25½; 2 cw 6-rang 3.25½; 1 four. 2.27½; 2 four. 2.34½; 3 four. 2.07½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 2.17; 3 cw 2.13

Les voitures à forte consommation d'essence se vendent aussi bien

DETROIT (UPI) — En dépit de la récession, de l'inflation, de la pénurie de carburant et de la hausse du prix de l'essence, les deux voitures qui se vendent le plus aux Etats-Unis sont encore des voitures à forte consommation d'essence à l'image traditionnelle de l'industrie américaine de l'automobile, image que les dirigeants de Détroit tentent actuellement de transformer.

La Chevrolet Impala et la Ford LTD se sont vendues en plus grand nombre que n'importe quel type de petites ou moyennes voitures, au cours des six mois écoulés depuis le lancement des modèles 1975, mais elles ne prennent pas une part aussi considérable du marché qu'avant la crise de l'énergie.

Il y a deux ans, 16 p. cent de toutes les voitures vendues aux Etats-Unis étaient des Chevrolet Impala ou des Ford LTD. Au cours des six derniers mois, elles ont pris 9.7 p. cent du marché et la vente des petites voitures a augmenté.

Les dirigeants des divisions Chevrolet et Ford croient encore que leurs produits demeureront les plus populaires, mais soulignent que les voitures standards de l'avenir ne seront pas aussi grosses ni aussi lourdes que les voitures de 4.500 livres d'aujourd'hui.

"On l'appellera probablement encore Impala, mais elle sera plus légère et plus petite que l'Impala actuelle", déclare M. Robert D. Lund, vice-président de General Motors et directeur général de la division Chevrolet.

"Toutefois, il y aura des gens désirant avoir de grosses voitures, pas nécessairement des voitures très grosses, mais plus grosses que les sous-compactes ou les compactes."

Dans les années qui ont précédé l'embargo arabe, soit en 1972 et 1973, cinq des 10 voitures les plus en demande étaient des voitures standards. Au cours de la période de l'embargo, en 1973 et 1974, les gens se sont mis à acheter plus de petites voitures et seulement trois des 10 voitures les plus vendues étaient de la catégorie standard. Actuellement, il n'y en a plus que deux: Impala et LTD.

Immédiatement après ces deux voitures, venaient, au cours des six derniers mois, la petite Ford Pinto; la compacte Nova de Chevrolet; puis la Chevelle, voiture de dimension moyenne de Chevrolet; la compacte Plymouth Valiant; la petite Vega, de Chevrolet; l'Oldsmobile Cutlass, voiture de dimension moyenne; la Mustang II, voiture sport de Ford, et la Monte Carlo, voiture de dimension moyenne produite par Chevrolet.

M. Bennett E. Bidwell, vice-président de Ford et directeur général de la division Ford, croit que l'Impala et la LTD demeureront les voitures les plus en demande parce que les gens qui les achètent tiennent à avoir des "salons roulants".

"Ce sont, dit-il, des gens qui ont des idées précises sur les accessoires qu'ils désirent avoir dans leur voiture; ils savent combien de personnes y prendront place et veulent pour celles-ci un certain confort."

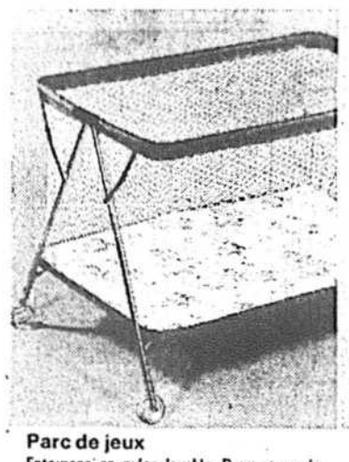
En dépit de la récession et de la tendance du prix de l'essence à monter, les acheteurs de voitures standards prennent généralement tous les accessoires possibles.

90 p. cent des Impalas vendues au cours des six derniers mois étaient équipées de climatiseurs, bien que ces appareils augmentent la consommation de l'essence. Cet accessoire a aussi été acheté par 92 p. cent des nouveaux propriétaires de LTD.

40 p. cent des LTD vendues étaient munies de servocommande pour les glaces, de même que 26 p. cent des Impala. Dans les deux cas, il s'agit d'une augmentation de 8 p. cent par rapport à l'an dernier.

Commentant la popularité croissante des petites voitures, M. Lund dit que tout le monde ne se sentira pas à l'aise dans des petites voitures de la dimension de la Vega. Les dirigeants de l'industrie de l'automobile gardent toujours cette idée en tête, même au moment où ils projettent de construire des voitures encore plus petites que la Vega ou la Pinto.

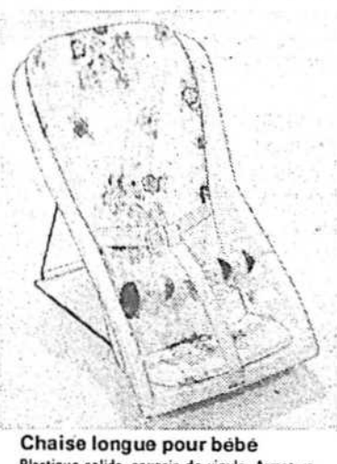
"Il y aura toujours des voitures de diverses dimensions, dit M. Lund, bien que les consommateurs réclament actuellement des voitures plus petites, plus légères, consommant moins d'essence, voitures toutefois capables de transporter toute une famille et quelques bagages.



Parc de jeux
Entourage en nylon lavable. Deux roues de plastique amovibles. Se plie facilement. Imprimés divers en bande unie sur le coussin de sol.
21.99



Chaise haute pliante
Se transforme facilement en table de jeux. Structure robuste en bois dur. Piétement évasé d'une grande stabilité. Pose-pieds réglable. Blanc ou noyer.
39.97



Chaise longue pour bébé
Plastique solide, coussin de vinyle. Armature en fil de fer réglable, sangle protectrice avec boucle. Coussin à imprimés divers sur blanc. Ord. 3.98
3.37

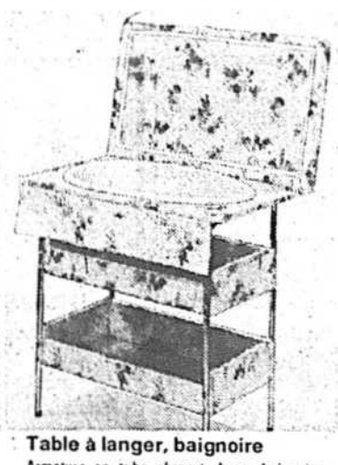
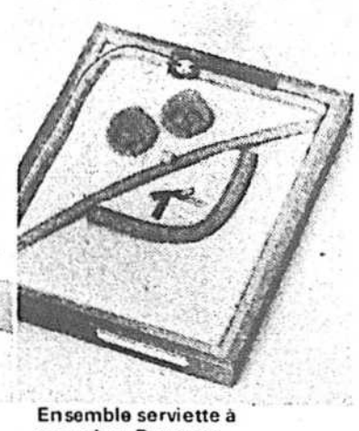


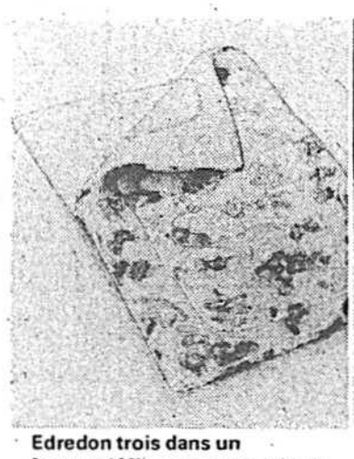
Table à langer, baignoire
Armature en tube chromé. Large baignoire confortable. Deux tablettes, sangles protectrices. Coussin mousse 2½" d'épaisseur. Porte-serviettes. Assortiment d'imprimés sur blanc. Ord. $69
49.99



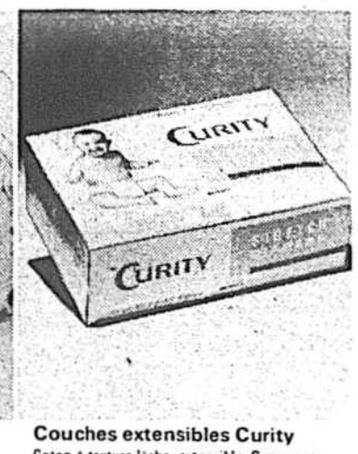
Combinaison de nuit extensible
Eponge extensible 80% coton et 20% nylon. Modèle de coupe étudiée pour bébés. Pressions devant et à la fourche. Manches raglan. Mais, rose, bleu ou blanc. Petit (1-10lb), moyen (10-20lb) ou grand (20-30lb). Ord. 3.59
2.39



Ensemble serviette à capuchon Baycrest
Coton 100%. Serviette à capuchon à oreilles de lapin. Débarbouillette assortie. Présentation en boîte-cadeau. Blanc avec rose, blanc avec jaune ou blanc avec aqua. Ord. 4.49
3.49



Edredon trois dans un
Couverture 100% rayonne, bourre polyester, doublure de finette coton. Se transforme en sac de couchage, nid d'ange. Ord. 7.98
6.49



Couches extensibles Curity
Coton à texture lâche, extensible. Super-confortable. Blanc. Environ 21" sur 32". Boîte de 12 couches. Ord. 7.49. La boîte
6.99

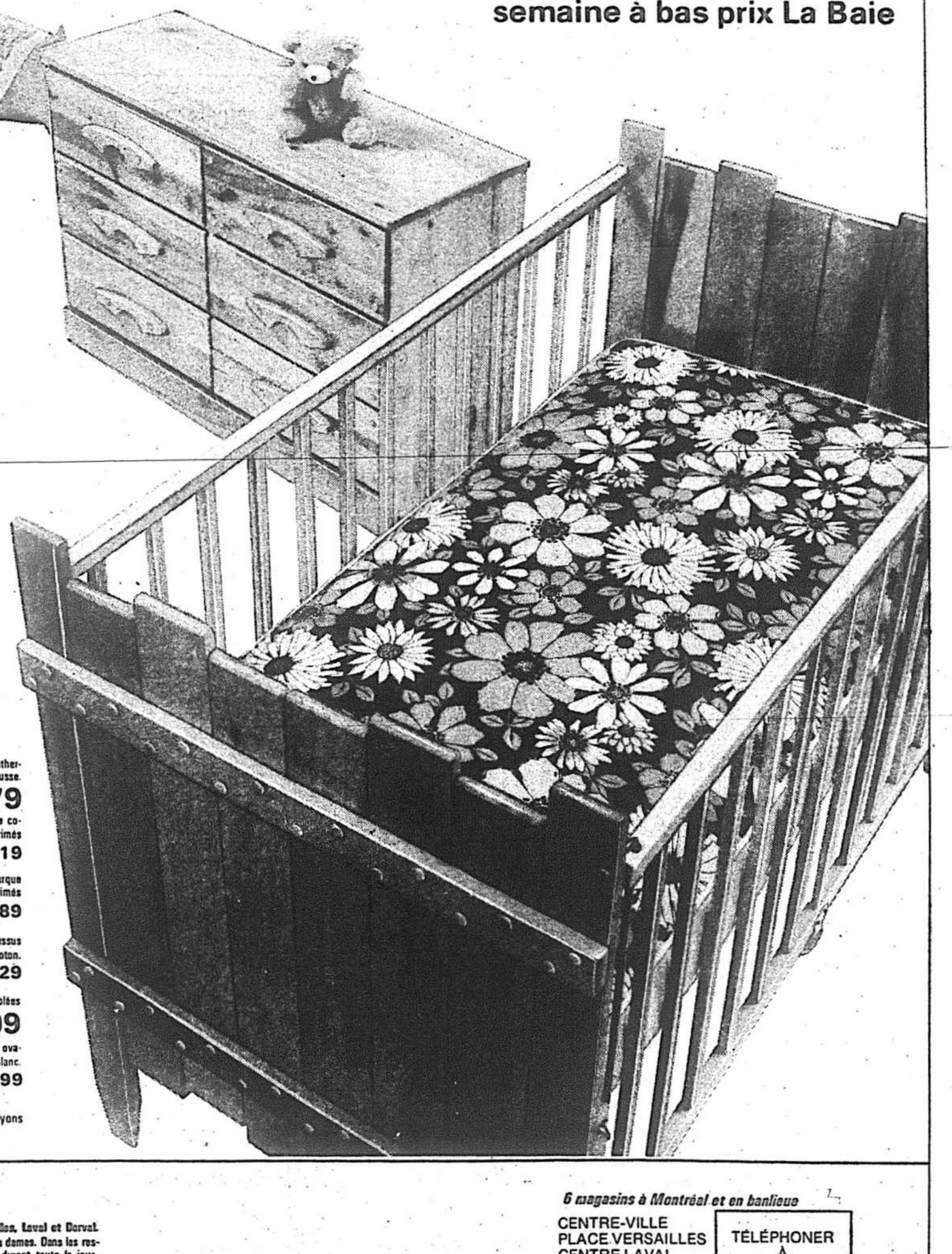
Demandez-nous n'importe quoi ...ou presque

la Baie D'HUDSON



semaine du bébé

Faites une réserve des articles nécessaires au bébé, pendant cette semaine à bas prix La Baie



Combinaison de nuit coton pour le printemps et l'été

Coton gauffre (seersucker) 100%. Pressions devant et à la fourche. Imprime continu dans les tons de: rose, mais ou bleu. Tailles: petite (0-12 mois), moyenne (12-18 mois) ou grande (18-24 mois) Ord. 2.59
2.19

Lit et matelas Canadiana d'aspect rustique

Lit robuste, de belle esthétique... à bas prix spécial. Structure en bois dur façon bois naturel. Sommier réglable à quatre hauteurs. Un côté abaissable. Matelas à 84 ressorts et recouvert de plastique compris. Ord. S130.
$99
Facilités de paiement sur demande

Coussins protecteurs

Coussins (six pièces) rembourrés de mousse 1¼" et recouverts de vinyle calibre 3½. Attaches élastiques et pressions. Tête 10" de hauteur. Joli imprimé enfantin. Ord. 8.98
6.99

Commode double

Commode de style Canadiana assortie au lit. Façon bois naturel. Six tiroirs. Structure solide en bois dur. Tiroirs glissant sur guide central. Ord. S130.
$99
Facilités de paiement sur demande

HORS PHOTO:

Couches à jeter Pampers. Nouveaux-nés. Trois par paquets. 6 paquets par caisse. (Achats au magasin seulement).
La caisse 11.50

Couches à jeter Pampers. Pour le jour. Trente par paquet. 12 paquets par caisse. (Achats au magasin seulement).
La caisse 28.50

Brassières à agrafes côté. 100% coton. Manches courtes. Lavables en machine. Choix d'imprimés. Paquet de deux. Tailles: 3 mois (jusqu'à 13 lb). 6 mois (14-18 lb), 12 mois (19-22 lb).
Ord. 2.45 le paquet 1.99

Brassières à agrafes devant. Même modèle et mêmes tailles que l'article précédent plus: 18 mois (23-26 lb), 24 mois (27-29 lb). Paquet de 2.
Ord. 2.45 1.99

Bavoirs ronds éponge/vinyle. Vinyle imprimé sur une face et tissu éponge de l'autre. Choix de motifs et de couleurs.
Ord. .69 2/.98

Culottes isothermos. Jersey de coton isotherme. Devant et dos triple épaisseur. Doublure mousse. Blanc. 12-18-24 mois.
Ord. .89 .79

Couvertures sorties de bain. Finette de coton 100%. Bords surjetés. Assortiment d'imprimés multicolores. 30" sur 40".
Ord. 1.49 1.19

Draps-housses pour lit d'enfants. Marque Baycrest. Coton 100%. Coins élastiques. Imprimés enfantins sur fond blanc.
Ord. 3.98 ch. 2.89

Protège-matelas piqués. Baycrest. Dessus de vinyle, dessous 100% coton. Bourre de coton. Blanc 21" sur 27".
Ord. 1.59 1.29

Culottes imperméables. Lavables, doublées de nylon. Blanc seulement. P.M.G.EG.
Ord. .45 3/.99

Lit d'enfants, style moderne. Barreaux ovales. Panneau de pied plein décoré d'un calque. Blanc.
Ord. $58 49.99

Téléphoner à 842-6261 à moins d'avis contraire. La boutique du bébé, et meubles d'enfants, rayons 401.408, au troisième étage, centre-ville, Versailles, Laval, Dorval, Rockland et Boulevard.

Semaine des mères



- **Dans tous les magasins:** Participez au concours "Fête des Mères". Premier prix, un lave-vaisselle Baycrest valant $359. Deuxièmes prix (onze), masques "Edith Serei".
- **Centre-ville, Dorval et Rockland.** 10% de rabais au Salon de coiffure.
- **Centre-ville, Versailles, Laval et Dorval:** Menu spécial pour dames. Salade de fruits et boisson. .99

SAMEDI LE 10 MAI

- **Centre-ville, Versailles, Laval et Dorval.** Café gratuit pour les dames. Dans les restaurants seulement durant toute la journée.
- **Dans tous les magasins.** Des roses seront distribuées.

6 magasins à Montréal et en banlieue

CENTRE-VILLE
PLACE VERSAILLES
CENTRE LAVAL
DORVAL
ROCKLAND
BOULEVARD

TÉLÉPHONER À **842-6261** 24 heures jour et nuit

HEURES D'OUVERTURE: DU LUNDI AU MERCREDI, DE 9h30 à 18h. LES JEUDI ET VENDREDI, de 9h30 à 21h. LE SAMEDI, de 9h à 1h.

avis légaux appels d'offres soumissions

appel d'offres

LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

DRAINAGE, TERRASSEMENTS ET FONDATIONS

Appel d'offres

CONTRAT No: 75-05 SPICQ

PROPRIÉTAIRE:
La Société du Parc Industriel du Centre du Québec
a/s: M. Edouard Légasse, directeur général
Suite 400
515, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, (Qué.)

INGÉNIEURS:
SAINT-PIERRE, BERTRAND, CHARRON,
SAVOIE & ASSOCIÉS
Ingénieurs-conseils
353, boulevard Bois-Francs nord,
Victoriaville.
Comté Arthabaska (Qué.)
Tél.: (819) 758-1548

PROJET:
Dossier: G-6447
Construction de la 7e rue, voie ouest, sur la propriété du Parc Industriel du Centre du Québec à Bécancour. Les travaux comprennent le drainage, les terrassements et les fondations inférieure et supérieure.

CONDITIONS:
Les soumissions, présentées dans les enveloppes fournies par l'ingénieur-conseil à cette fin, devront être scellées et présentées au propriétaire avant 15h le 29 mai 1975 à l'adresse plus haut indiquée, où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires.
Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés, corporations et compagnies agissant comme entrepreneurs généraux et ayant leur établissement principal dans la province de Québec.
Toute soumission pour être valable, doit être accompagnée d'un chèque visé d'au moins dix pour cent (10%) de la soumission totale tiré sur une banque canadienne ou d'un cautionnement de soumission équivalent; le chèque ou cautionnement sera fait à l'ordre du propriétaire.

DOCUMENTS:
Les documents du contrat se rapportant au projet peuvent être obtenus au bureau de la Société du Parc Industriel du Centre du Québec, 515 rue Ste-Catherine ouest, suite 400, Montréal, à son bureau de Bécancour ainsi qu'au bureau des ingénieurs-conseils "St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie & Associés", 353 boulevard Bois-Francs nord à Victoriaville, en retour d'un dépôt de $100.00 en argent ou sous forme d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne et fait à l'ordre du propriétaire, lequel sera remboursé aux entrepreneurs qui auront retourné les plans et autres documents **en bon état, dans un délai de trente** (30) jours après la date de l'ouverture des soumissions, à l'exception du soumissionnaire adjudicataire.

ADJUDICATION:
Le propriétaire ne s'engage pas nécessairement à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit, le choix de ladite société.

Le 30 avril, 1975.

EDOUARD LÉGASSE,
Directeur général

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

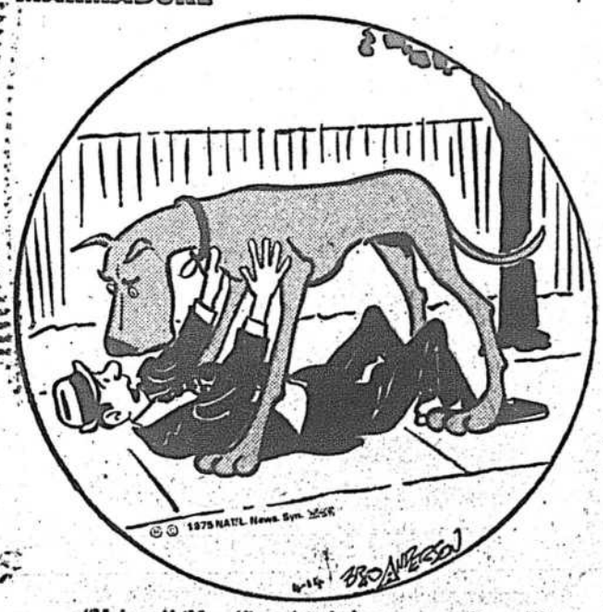
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
VILLE DE GATINEAU
Municipalité de Gatineau Société d'habitation du Québec
AVIS D'APPEL D'OFFRES
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
Projet municipal de Gatineau

La Municipalité de Gatineau, ci-après appelée le PROPRIÉTAIRE, sur invitation de la Société d'Habitation du Québec, recevra de tout ENTREPRENEUR qualifié, ayant sa principale place d'affaires au Québec, des soumissions pour les travaux d'aménagements extérieurs du projet municipal de Gatineau, le tout conformément au dossier de demande de soumissions. Les travaux inclus: travaux de paysagement, d'égout pluvial, d'aqueduc, fondation de rue, bordure et trottoir, électricité, etc.
Les formalités de la demande, de la réception et, le cas échéant, de l'adjudication et de l'exécution du contrat, sont celles établies au dossier de demande de soumissions.
Les soumissions seront obligatoirement cachetées et adressées au PROPRIÉTAIRE accompagnées de toute les pièces connexes exigées dans le dossier de demande de soumissions.
Les soumissions devront être obligatoirement remises, en trois (3) exemplaires, au bureau de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau, 26, rue Claire avant 18 heures le 28 mai 1975.
Lesdites soumissions seront ouvertes au même endroit, en public, immédiatement après l'heure de fermeture lors d'une assemblée spéciale du PROPRIÉTAIRE à laquelle assistera un représentant de la Société d'Habitation du Québec.
Les ENTREPRENEURS-SOUMISSIONNAIRES, en s'adressant au PROPRIÉTAIRE, aux soins de

LAJEUNESSE & ASSOCIÉS
200, rue La Savane
Gatineau, Québec.

sur paiement, non remboursable, en argent comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre de LAJEUNESSE & ASSOCIÉS, d'un montant égal à autant de fois vingt-cinq dollars ($25.00) qu'il sera demandé d'exemplaires, pourront obtenir, à compter du 2 mai 1975 le dossier de demande de soumissions.
La soumission de chaque ENTREPRENEUR-SOUMISSIONNAIRE devra obligatoirement être accompagnée d'une garantie de soumission, soit sous forme d'un chèque visé par une banque à charte canadienne ou une Caisse populaire à l'ordre du PROPRIÉTAIRE, l'un ou l'autre d'un montant de 10% du montant de la soumission valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.
L'ENTREPRENEUR, advenant que sa soumission soit retenue par le PROPRIÉTAIRE, devra obligatoirement, lors et à l'occasion de la signature du contrat remettre au PROPRIÉTAIRE une garantie d'exécution et du paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux sous l'une ou l'autre des formes ci-après mentionnées:
a) un cautionnement d'exécution représentant vingt-cinq pour cent (25%) du montant du contrat et un cautionnement de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux représentant (25%) du montant du contrat, l'un et l'autre émis par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire.
b) un chèque visé fait conjointement à l'ordre du PROPRIÉTAIRE et de la Société d'Habitation du Québec représentant dix (10%) du montant du contrat.
Le PROPRIÉTAIRE ne considérera que les soumissions qui respecteront les présentes conditions et celles prévues dans le dossier de demande de soumissions.
Le PROPRIÉTAIRE ne s'engage ni à accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et l'ENTREPRENEUR-SOUMISSIONNAIRE ne pourra prétendre aucune indemnité, ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix du propriétaire.
MUNICIPALITÉ DE GATINEAU

MARMADUKE



"Mais oui! 'Magnifique bête' c'est un compliment!"

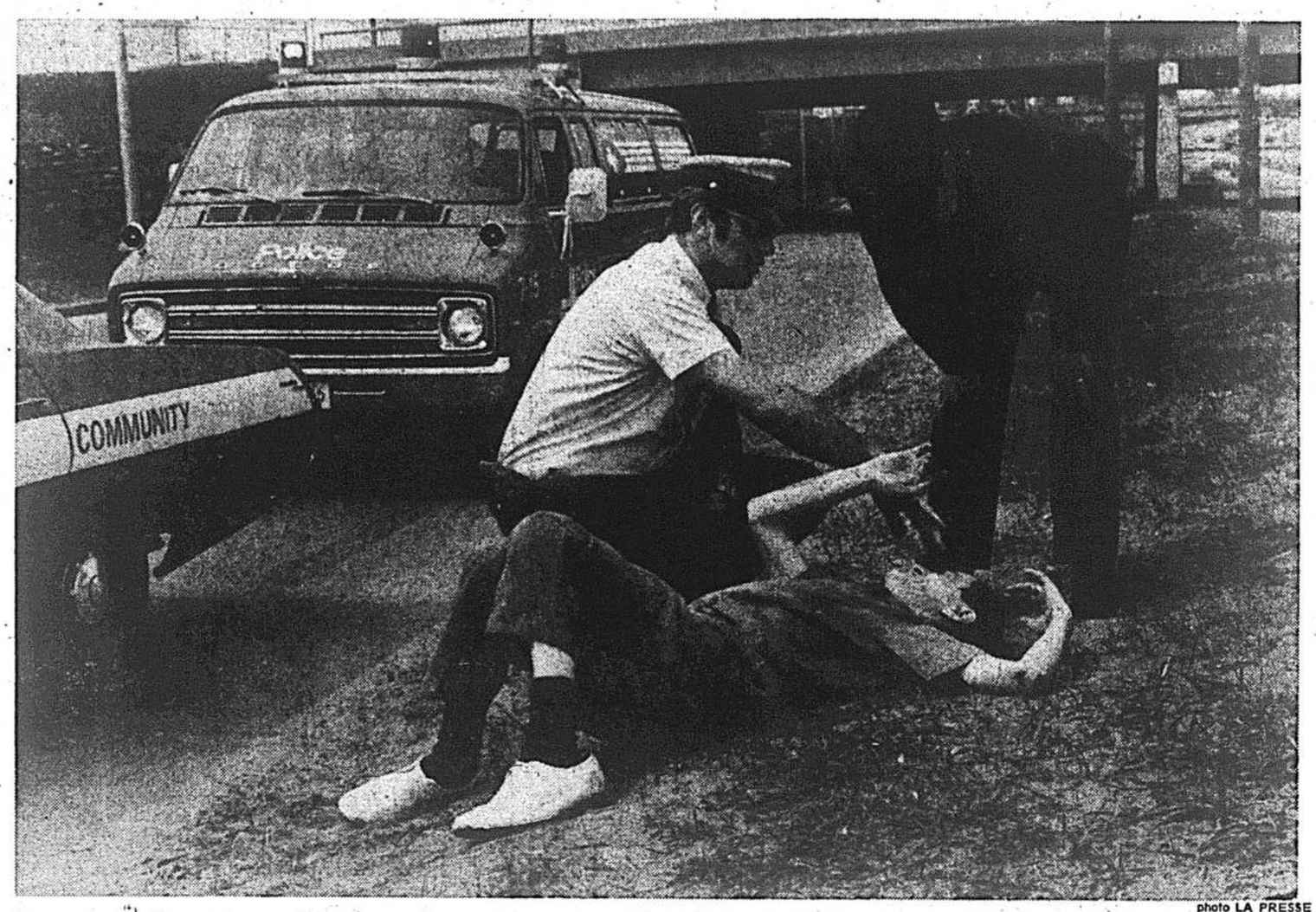


photo LA PRESSE

L'agent Jacques Roger, du poste 7-11 (service des enquêtes sur les accidents) de la police de la CUM, a été le premier à se rendre, hier midi, sur les lieux de l'accident au cours duquel un pensionnaire de Saint-Jean-de-Dieu a été blessé. On le voit, accroupi près du blessé, en compagnie d'un ambulancier du poste 7-15.

Saint-Jean-de-Dieu

Les évasions dues à un manque de surveillance?

par Georges LAMON

Depuis la dissolution du corps policier de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, le 13 janvier, on dénombre en moyenne chaque jour deux évasions de pensionnaires de l'institution psychiatrique.

C'est du moins la constatation faite, hier, par le caporal Francoeur, du détachement de Montréal-Métro de la Sûreté du Québec, chargé des cas majeurs qui ont lieu sur le territoire de Saint-Jean-de-Dieu, notamment des évasions.

Le caporal Francoeur a expliqué à LA PRESSE que ces évasions ont nettement augmenté depuis que la sécurité des 3,000 pensionnaires est assurée par 35 agents de sécurité.

Ainsi le caporal Francoeur cite l'exemple d'un pensionnaire qui s'est évadé trois fois en l'espace de quatre jours. A son avis, c'est un manque de surveillance qui serait à l'origine de ces "fuites" de pensionnaires de Saint-Jean-de-Dieu, où l'on entre et l'on sort comme dans un moulin, selon lui.

"Nous avons averti le directeur du service de sécurité de cette situation", a précisé le caporal Francoeur.

Joint, hier, par téléphone, le Dr Denis Lazure, directeur de l'institution, a soutenu qu'il est faux d'attribuer ces évasions à la dissolution du corps de police.

"C'est une campagne de salissage qu'on a entreprise, affirme-t-il, nous sommes prêts à prouver, statistiques en main, la fausseté de ces affirmations. Il est exact qu'entre un et deux pensionnaires sortent librement de l'institution chaque jour, mais pour un hôpital de 3,000 malades, c'est tout à fait normal."

Pour le Dr Lazure, ces évasions ne sont absolument pas imputables à un manque de surveillance de la part des 35 agents de sécurité, effectif double de celui de l'ex-corps de police.

"Au contraire, précise-t-il, il ya une plus grande surveillance qu'auparavant. C'est une surveillance que nous jugeons appropriée de notre côté."

Le directeur de l'institution signale aussi que 85 p. 100 des "évadés" reviennent dans les 24 heures à l'institution, soit qu'ils sont ramenés par des parents ou par des policiers.

Le Dr Lazure fait encore observer que depuis deux ans la loi 46 sur "la protection du malade mental" ne permet plus d'enfermer les malades.

Ainsi, sur les 3,000 pensionnaires de l'institution, 2,900 sont en "cure libre" et les 100 autres sont en "cure fermée", c'est-à-dire qu'on leur défend de sortir librement.

Mardi midi, un pensionnaire de l'institution qui déambulait sur la route 25 en direction du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, à hauteur de la rue Sherbrooke, en face de l'institution, a été renversé par une voiture.

C'est une ambulance de la police de la CUM qui a été appelée sur les lieux par un agent du poste 7-11 M. Jacques Roger, se trouvant dans les parages à ce moment-là.

En plus d'avoir subi une fracture de la clavicule, l'homme souffre de douleurs au dos et porte de nombreuses ecchymoses à la tête et aux bras. Il a été hospitalisé à Santa-Cabrini. L'agent Roger a confirmé les dires du caporal Francoeur relativement à ces évasions, une partie de sa routine quotidienne.

L'agent Roger les attribue à un manque de surveillance exercée par les agents de sécurité de l'institution.

"Hier encore, explique-t-il, nous avons été appelés à ramener trois pensionnaires qui avaient décidé de prendre le large avec ce beau temps. A tout bout de champ nous devons en ramener à l'institution."

A son avis, il y a recrudescence des évasions et particulièrement depuis le remplacement des policiers par des agents de sécurité.

Pourtant, les sorties se font la plupart du temps par la grande porte, où il n'existe aucun contrôle, même si certains disparaissent par une partie de la clôture qui a été enlevée pour pouvoir déverser de la neige et qui n'a pas été relevée.

L'existence du danger persiste toujours pour ces malades qui n'hésitent pas à traverser la route 25, une voie rapide, sans se préoccuper de la circulation, comme ce fut le cas de ce pensionnaire blessé. Et aussi ceux qui veulent sauter du viaduc à une hauteur de 50 pieds de la route.

Les $100,000 d'Air Canada, un placement peu rentable

— le juge Willard Estey

par Jean-Paul SOULIE

Les $100,000 d'Air Canada, donnés par l'ancien vice-président Yves Ménard à l'agence de voyage MacGregor, devaient accorder à la compagnie aérienne une participation de 1.7 pour cent dans une agence de voyages.

"Ca n'était pas une bonne affaire pour Air Canada, a commenté le juge Willard Estey, qui préside la Commission d'enquête fédérale sur Air Canada".

L'affaire était d'autant moins bonne que, selon le comptable de la compagnie MacGregor Travel Co. Ltd., M. Raymond Tarbet, les $100,000 donnaient à Air Canada une option sur 10 pour cent des actions de MacGregor, mais seulement 1.7 pour cent dans une compagnie qui aurait regroupé MacGregor et une firme de Colombie-Britannique, Burke's Worldwide Travel.

"Dix fois trop cher", a laissé tomber le juge Estey.

Quant à M. Tarbet, il a déclaré que les termes du paiement de $100,000 reçus par sa compagnie avait été pour lui, une "surprise totale", et qu'ils ne correspondaient en rien avec les négociations antérieures qu'il avait menées avec Air Canada.

A l'origine, Air Canada devait investir $600,000 dans une agence de voyage à l'échelle du pays, a dit M. Tarbet, ce qui lui aurait donné 40 pour cent des parts dans cette compagnie. Le secrétaire trésorier de MacGregor Travel a de plus expliqué que 70 pour cent des actions de l'agence de voyage devaient être rachetées des actionnaires pour un total de $300,000.

Selon M. Tarbet, si la compagnie MacGregor avait essuyé des pertes considérables en 1967, elle n'en demeurait pas moins en bonne position financièrement, les emprunts bancaires de la firme étant garantie par des grands financiers comme Drummond Birks, président de Henry Birks and Sons, et D.C. Webster, président de Helix Investments, et membre de la puissante famille Webster.

La Commission d'enquête présidée par le juge Estey reprendra ses travaux lundi.

Par ailleurs, à Ottawa, Air Canada a été l'objet de nouvelles attaques de la part du député conservateur Elmer MacKay. Selon M. MacKay, Air Canada n'aurait pas respecté certaines réglementations de la législation aérienne dans ses transactions avec une agence de voyage montréalaise, spécialisée dans les charters, et maintenant fermée. Les documents fournis à la Commission d'enquête sur les finances d'Air Canada par le député conservateur concernent des changements apportés à des contrats avec Bonatours Ltd. par Air Canada, après que les contrats aient reçu l'approbation de la Commission canadienne des transports.

Morte sur la chaise du dentiste: pas de responsabilité criminelle

par Georges LAMON

Le coroner Georges Bey a rendu, hier, un verdict de mort violente sans responsabilité criminelle dans le cas de la jeune Katherine Johnston, âgée de trois ans, de Pointe-Claire.

L'enfant est décédée le 26 février 75, au Lakeshore Hospital de Pointe-Claire, où elle avait été transportée à la suite d'un arrêt cardiaque causé par une anesthésie générale pratiquée dans une clinique dentaire de Pointe-Claire, où le dentiste Maurice Fortier était occupé à lui obturer plusieurs caries dentaires.

Il ressort des témoignages des Drs Kenneth Francis Wells, anesthésiste et Claude Pothel, pathologiste de l'Institut médico-légal, qui a pratiqué l'autopsie, que l'enfant souffrait d'une maladie très rare, provoquant à la suite de l'anesthésie un désordre musculaire et enzymatique.

Le pathologiste Pothel a d'ailleurs précisé au coroner Bey que cette maladie musculaire héréditaire ne se présentait qu'une fois sur 15,000 cas chez les enfants.

Quant au Dr Wells, il a déclaré s'être rendu compte vers 11 heures que la température de l'enfant s'était soudainement élevée, que ses muscles s'étaient raidis et que ses membres supérieurs et inférieurs devenaient légèrement bleus.

Il demanda au dentiste Fortier d'arrêter ses obturations dentaires.

On fit appel a trois cardiologues du Lakeshore Hospital, qui se sont relayés pour pratiquer des massages cardiaques à l'enfant. Finalement, on décida de la transporter d'urgence à l'hôpital où on devait constater son décès vers 12 h. 07.

Le Dr Wells a affirmé avoir pris toutes les précautions d'usage avant de pratiquer l'anesthésie générale de l'enfant, en proie à une certaine appréhension.

Comme il ne suspectait aucune maladie de ce genre, il n'a pas cru nécessaire de pousser plus à fond ses examens avant de faire l'anesthésie générale.

Le Dr Pothel devait préciser que dans le cas où l'on décelait une anomalie quelconque, comme des difficultés au niveau musculaire, il ne fallait pas faire une anesthésie générale.

Il ressort quand même que le Dr Wells a fait tout son possible pour sauver l'enfant, avec l'aide des cardiologues et de l'équipement moderne de la clinique, mais en vain.

Le pathologiste Pothel a de plus fait remarquer avoir fait une biopsie de la peau au bras et à la cuisse de l'enfant et l'avoir soumise pour analyses au Toronto General Hospital, où des études au microscope électronique et des analyses de sang ont révélé l'existence de cette maladie.

Pour sa part, M. Montgomery Johnson, père de l'enfant, a expliqué au coroner s'être rendu à Toronto le 16 avril 75, à l'hôpital général, où des recherches sont actuellement faites sur cette maladie.

On lui a pratiqué une biopsie qui a révélé qu'effectivement il était atteint lui aussi de cette maladie et l'avait transmis à son enfant.

Négociations rompues dans les maisons de rééducation

par Gilles NORMAND

Les négociations ont été rompues, hier, entre les autorités concernées et le front commun des employés de trois maisons de rééducation de la région de Montréal touchées, depuis quelques jours, par des débrayages et par des mouvements d'occupation.

Le conseiller technique de la CSN auprès du front commun, M. Serge Demers, a expliqué que les travailleurs, las de voir les autorités se lancer la balle, tiendraient d'ici quelques heures des assemblées générales de leur syndicat respectif non seulement dans le cas des maisons Saint-Vallier, Centre d'Accueil des jeunes et Notre-Dame, à Laval, mais aussi au Mont-Saint-Antoine et à Berthelet où les syndiqués ont fait connaître leur appui au front commun.

Après ces assemblées d'information, une assemblée générale des membres de tous les syndicats mentionnés aura lieu, à une date rapprochée qui a déjà été fixée mais que le front commun refuse de dévoiler pour le moment.

Quand il parle d'autorités qui se lancent la balle, M. Demers explique que les négociations avaient d'abord été amorcées avec les autorités locales de chaque maison de rééducation, mais que ces représentants leur avaient finalement déclaré qu'ils ne détenaient pas le mandat nécessaire à de tels échanges et que l'unité de négociation syndicale devrait s'adresser à une autorité supérieure.

Le front commun avait donc prié instamment le ministère des Affaires sociales, à Québec, de déléguer un représentant pour que les négociations reprennent le plus tôt possible et de façon accélérée. Un représentant du ministère a donc été délégué, une table de négociation à l'échelle provinciale a été formée. Les pourparlers, après avoir duré toute la nuit, ont repris hier matin pour finalement être rompus l'après-midi, alors que les négociateurs de la partie patronale ont fait savoir à leurs interlocuteurs qu'il leur faudrait retourner devant les tables locales de négociations pour une forte proportion des sujets en litige.

décès

ARCHAMBAULT (Germaine) — A Montréal, le 7 mai 1975, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Masseo Archambault, née Germaine Desjardins, mère de Guy, époux de Françoise Trottier, Maurice, époux de Bernice Reddy, Louise, épouse de Réjean Lafortune, son frère Ovila, ainsi que 7 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9h a.m. et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS



Mgr Jean-Paul Davignon

Brigadier général
Sincères remerciements pour la sympathie témoignée lors de son décès, survenu le 30 avril 1975, et dont les funérailles ont eu lieu lundi le 5 mai, en la cathédrale de St-Jean.

NECROLOGIE



M. J. Olaüs Latendresse

A Pointe-aux-Trembles, le 7 mai 1975, à l'âge de 84 ans, est décédé M. J. Olaüs Latendresse, époux de feu Alice Guay. Il fit ses études chez les frères du Sacré-Coeur à St-Lin des Laurentides. Fondateur de la quincaillerie Latendresse et Fils, de Pointe-aux-Trembles en 1913. Ex-directeur des marchands en Quincaillerie Ltée. —

Hold-up et chasse à l'homme

Six automobiles endommagées, une femme blessée, cinq coups de feu, deux suspects arrêtés et $7,000 retrouvés: tel est le bilan d'une folle chasse à l'homme qui s'est déroulée en début d'après-midi hier dans le nord de Montréal.

Les agents Alain Morin et Denis Jussaume, qui patrouillaient dans une automobile sans identification, avaient aperçu, à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Cloutier, une voiture dont les deux occupants leur paraissaient suspects.

Au même instant, on donnait sur leur radio la description d'une automobile qui venait de servir lors d'un hold-up commis à la succursale du 160, rue Saint-Viateur de la Banque de Nouvelle-Ecosse.

La description correspondait à la voiture que les deux agents surveillaient, et la chasse à l'homme s'engagea.

Les suspects, filant à une allure vertigineuse, empruntèrent les rues Laurier, Saint-Denis, Saint-Grégoire (en sens inverse), bifurquant ensuite sur le boulevard Rosemont, toujours poursuivis par Morin et Jussaume, auxquels se joignirent bientôt deux autres policiers, les agents Pierre Lemire et Gilles Fleurant.

Durant cette course effrénée, les suspects endommagèrent une demi-douzaine de voitures en stationnement, blessant une femme qui se trouvait dans l'un des véhicules, et les policiers tirèrent cinq coups de feu dans leur direction, mais sans parvenir à enrayer leur fuite.

Finalement, à l'angle du boulevard Rosemont et de la rue Papineau, les agents Lemire et Fleurent réussirent à bloquer la route aux fuyards, qui emboutirent une dernière voiture avant de s'immobiliser.

A l'intérieur de l'automobile, les policiers retrouvèrent $7,000 qui auraient été volés quelques minutes auparavant dans la banque. Un revolver a également été

décès
REMERCIEMENTS / IN MEMORIAM

la presse
VENDREDI
9 MAI 1975

ASSELIN (Emile) — A Châteauguay, le 7 mai 1975 à l'âge de 79 ans 6 mois est décédé M. Emile Asselin, époux de Marie-Blanche Turgeon, demeurant 337 boul. Youville, Châteauguay, autrefois de Verdun, père de Yolande, épouse de Raymond Vézina, Hervé, époux de Thérèse Boyer, Ronald, Laurette, épouse d'Armand Perron, Richard, époux d'Angélina Coletta, Denis, époux de Lilianne Thibault, Micheline, épouse de Gilles Goulet. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise, Verdun,
à 10h45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière du Christ-Roi de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBRY (Alice) — A Montréal, le 8 mai 1975, à l'âge de 74 ans est décédée Alice Leblanc, épouse en 1ères noces de feu Adélard Métayer et en 2es noces de feu Olivier Aubry, mère de Robert Métayer, Mignonne (Mme P. Leblanc), Yvon Métayer, André Métayer et Lucie (Mme L. Desgroseilliers). Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, boul. St-Michel,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Bibiane où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAILLARGEON (Marie-Anne) — A Montréal, le 7 mai 1975, dans sa 83e année, est décédée Marie-Anne Baillargeon, fille de feu Saül Baillargeon et de feu Celenie Baillargeon. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Kane & Fetterly,
5301, boul. Décarie, pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges.

BARBEAU (Zénon) — A St-Mathieu, le 6 mai 1975 à l'âge de 77 ans est décédé M. Zénon Barbeau, époux de feu Christine Longtin. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin Inc.,
425, chemin St-Jean,
Laprairie,
à 10 h pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 10 h 30 a.m. et de là au cimetière de St-Mathieu lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

BELISLE (Jules) — A Montréal le 7 mai 1975, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Jules Bélisle (musicien), époux de Donalda Desrosiers; il laisse dans le deuil ses enfants: Camil, Claire et Guy, son frère Gustave, sa soeur Yvette et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Charles E. Rajotte Inc.,
3635, rue Hochelaga,
pour se rendre à l'église St-Emile, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Ville St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTHIAUME (Augustine) — A Montréal, le 8 mai 1975, à l'âge de 76 ans est décédée Mme veuve Adrien Berthiaume, née Augustine Ducharme, demeurant Résidence d'Anjou. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Adrien, Yolande, Lucien, Rolland, Raymond, Marcel, Jean-Louis, ainsi que leurs épouses et de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Richard Georges Godin Ltée,
528, rue Rachel est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOMBARDIER (Irène) — A Montréal, le 7 mai 1975 à l'âge de 64 ans est décédée Mme veuve Léo Bombardier, née Irène Poitras. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3661 est, rue Jean-Talon
pour se rendre à l'église du St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURBONNAIS (Lionel) — A Montréal, le 8 mai 1975, est décédé M. Lionel Bourbonnais, époux de feu Rita Fitz-Patrick. Il laisse dans le deuil sa fille Lise (Mme Gaston Provençal), ses soeurs: Claire et Marie, ses frères Noël et Paul. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10526 boul. St-Laurent,
pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIERE (Yvonne) — A Montréal le 8 mai 1975 à l'âge de 63 ans est décédée Mme veuve Gilbert Carrière, née Yvonne Guimond. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10526 boul. St-Laurent,
pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARROLL (Annie) — A Montréal, le 7 mai 1975 à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve L. J. Carroll, née Annie Légaré, elle laisse ses enfants: Wallace, Elaine, Cécile, Carmel, Rita, Ernest, Thérèse, Marie et Géraldine. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645 est, Henri-Bourassa
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Hippolyte de ville St-Laurent, où le service sera célébré à 10 h. a.m. et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CATY (Florida) — A Montréal, le 8 mai 1975, à l'âge de 82 ans, est décédée Florida Chagnon, épouse de feu Emile Caty, demeurant rue Hector. Elle laisse dans le deuil, sa fille Rita, ses soeurs: Mme veuve Lionel Beauchamp (Marie-Louise), Irène, Mme veuve Adrien Teasdale (Juliette), ainsi que plusieurs parents. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9h.30 pour se rendre à l'église Saint-Victor, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURVAL (Ernest) — A Montréal, le 8 mai 1975 à l'âge de 77 ans, est décédé M. Ernest Courval, époux de feu Mariette Lavoie. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
185, rue de Castelnau est,
pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'ASCENZO (Fillippo) — A Montréal, le 8 mai 1977, à l'âge de 87 ans, est décédé Filippo D'Ascenzo, époux de Mariette DiPietro, père de Agnès (Dominique Tucci), Antoinette (Frank Julinano), Victor (Laurette DeLiandro), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
7388, rue Viau,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Pompei, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAUNAIS (Maurice) — A Verdun, le 7 mai 1975 à l'âge de 77 ans, est décédé Maurice Daunais, époux d'Aurore Boivin, il laisse une fille Denise, épouse d'André Bernier. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.
512, rue de l'Eglise, Verdun,
pour se rendre à l'église Notre-Dame - des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCHENES (Arthur) — A Montréal, le 7 mai 1975, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Arthur Deschênes, époux d'Yvette Filion. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
pour se rendre à l'église St-Bonaventure, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé vendredi à 7 h.

DESCHAMPS (René) — A l'hôpital Notre-Dame, le 7 mai 1975 à l'âge de 63 ans est décédé M. René Deschamps, retraité du C.P.R. (Angus), époux de Marie-Rose Durocher; outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Monique, épouse de Denis Gignac, Yvon (Frère Mariste), François et plusieurs parents et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4036, rue Bélair,
pour se rendre à l'église Ste-Bernadette, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Lachenaie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DONAIS (Maurice) — A Verdun, le 7 mai 1975 à l'âge de 77 ans, est décédé Maurice Donais, époux d'Aurore Boivin, il laisse une fille Denise, épouse d'André Bernier. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.
512, rue de l'Eglise, Verdun,
pour se rendre à l'église Notre - Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Marie-Marthe) — A Montréal, le 1er mai 1975, à l'âge de 62 ans, est décédée Marie-Marthe Aubertin, épouse de feu Moïse Alexandre Dupont. Elle laisse ses soeurs: Annette, Lorraine, épouse de Josephat Caillé. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
5805, rue Boileau,
à 8 h 30 pour se rendre à l'église Ste-Bibiane, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUROCHER (Ernest) — A Oka, le 8 mai 1975 à l'âge de 85 ans, est décédé M. Ernest Durocher, époux de feu Dorina Bastien. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Proulx et Frères,
156, rue Notre-Dame, Oka,
pour se rendre à l'église paroissiale d'Oka, où el service sera célébré à 2 h. et de là au cimetiere du même endroit, ilèu de la séputurle. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMARD (Hervé) — A Montréal le 8 mai 1975 à l'âge de 68 ans est décédé M. Hervé Emard, époux de Jeannette Major, père de Micheline. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cardinal et Neveu Enr.,
2695 rue Dandurand,
à 9h50 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRANCK (Clara) — A Montréal, le 8 mai 1975 à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Honorius Franck, née Clara Robillard, mère de Léonard et Jean-Paul, époux d'Huguette Dubé. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2251 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 9h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOREST (André) — A l'Hôtel Dieu de Windsor, Ontario, le 25 avril 1975, à l'âge de 47 ans, est décédé M. André Forest, né à L'Epiphanie, le 29 janvier 1928, père de 6 enfants: Sylvie, Ginette, Normand, Francine, Brigitte et Pierre, fils de Joseph-Aldéric Forest, décédé et d'Alice Vincent, décédée, Exposé aux salons Windsor Chapel, 1700, chemin Tecumseh est. Les funérailles ont eu lieu le 29 avril à Windsor.

GAUTHIER (Rita) — A Montréal, le 8 mai 1975 à l'âge de 58 ans est décédée Mlle Rita Gauthier, fille de feu Joseph Gauthier et d'Eva Griffiths. Outre sa mère, elle laisse dans le deuil son frère M. J. Armand Gauthier et son épouse Marcelle Garneau. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, Henri-Bourassa,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Colette, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GILBERT (Edgar) — A Montréal, le 8 mai 1975 à l'âge de 71 ans, est décédé M. Edgar Gilbert, époux de Laurette St-Martin. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7895, rue Notre-Dame est,
pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 h. a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUIMONT (Alida) — A Chomedey, le 8 mai 1975, à l'âge de 80 ans est décédée Mme Alida Guimont, née Alida Jérôme, épouse de feu M. Edgar Guimont, mère de Jean, Paul et Noël. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
F. Brisebois,
1565, boul. Labelle,
Chomedey,
à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Martin où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

GODARD (Joseph) — A Montréal, le 7 mai 1975, à l'âge de 78 ans est décédé M. Joseph Godard, époux de Evelina Lamontagne. Il laisse outre son épouse, ses filles Mme Léo Constantin (Jeanne-D'Arc), Mme Aimé Constantin (Georgette), Mme René Lépine (Jeannine), Mme Gérard Turcotte (Murielle), et son fils Yvon, son épouse Hélène. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de St-François-de-Sales, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHANCE (Marie-Ange) — A Montréal, le 8 mai 1975, à l'âge de 60 ans est décédée Mlle Marie-Ange Lachance, fille de feu Joseph Lachance et de feu Noëlla Martin. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (J.-Armand) — A Montréal le 8 mai 1975 à l'âge de 86 ans 6 mois est décédé M. J.-Armand Laporte, époux de feu Aurore Lespérance. Il fut à l'emploi de L. Cohen and Sons durant 48 ans. Il laisse dans le deuil ses enfants: Rollande (Mme Gilles Lefebvre), Jean-Maurice, réalisateur à Radio-Canada, époux de feu Eveline Prévost, Dr Raymond Laporte, président du bureau médical de l'Hôpital St-Michel, époux de Madeleine Bourret, Andrée (Mme Albert Moreau), Jeannine, Paulette (Mme Irenée Hardy), son gendre M. L.-Ernest Larivée, époux de feu Marcelle Laporte, 21 petits-enfants et 1 arrière-petit-enfant. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
340 rue Jarry est,
à 10h50 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACROIX (René) — A l'Hôpital Général de Verdun, le 8 mai 1975 à l'âge de 55 ans, est décédé M. René Lacroix, époux bien-aimé d'Ylionne Blanchette, demeurant à Verdun. Il laisse un fils Roger, époux de Christine Vary, ainsi que 4 petits-enfants: Daniel, Josée, Denise et Sylvie, frère de Léopold et Mme Juliette Ledoux et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
4500, ave. Verdun,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des - Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 11 h. a.m. et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUREUX (Evans) — A l'hôpital Royal Victoria, le 8 mai 1975, à l'âge de 60 ans, est décédé accidentellement Evans Lamoureux. Il laisse dans le deuil, ses enfants: Bernice et Robert, son épouse Jocelyne, une soeur, June, épouse de Gilbert Liebling, et ses 4 petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc. et
J. S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,
Outremont
à 10h45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Salette, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons aux Sociétés de charité de votre choix seraient appréciés.

LATENDRESSE (J. Olaüs) — A Pointe-aux-Trembles, le 7 mai 1975, à l'âge de 84 ans, est décédé M. J. Olaüs Latendresse, époux de feu Alice Guay. Il laisse dans le deuil, ses enfants: Yvette (Mme Don Brennan), Pierre, Andrée (Mme Delaney), Robert, Richard, époux d'Yolande Caron, Louise, C.D.N., sa bru Mme veuve Jean-Jacques Latendresse (Jeannette), plusieurs petits-enfants ainsi que frères et soeurs. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
11813, rue Notre-Dame est,
P.A.T.
pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 2 h. p.m., et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATRAVERSE (Charles) — A Québec, le 7 mai 1975, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Charles Latraverse, époux de Suzanne Rioux. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille: Marie-Hélène, sa mère Mme Charlotte Latraverse, ses soeurs: Mme Jean-Pierre Tardif (Madeleine), Mme André Godin (Céline), Mme Jules Pleau (Francine), ses frères: Jacques, époux de Katherine Tremblay, Paul, époux de Danielle Charland, Michel, époux de Mireille Masson, sa belle-mère Mme M. Rioux, son beau-frère Claude Rioux, ainsi que de nombreux parents, oncles, tantes, cousins, cousines, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Destauriers et
Urgel Bourgie Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St-Pascal-Baylon, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Florina) — A Montréal, le 7 mai 1975, à l'âge de 83 ans 10 mois, est décédée Mme Florina Forcier, épouse de feu J.-Arthur Leclerc; elle laisse dans le deuil ses filles: Germaine (Mme Paul Courcelles) et Simonne, ses fils: Léopold, Hervé, Lucien, Roger et Clément, plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
340 est, rue Jarry,
à 9 h 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMIRE (Jules-Edouard) — A Montréal, le 7 mai 1975, à l'âge de 72 ans est décédé M. Jules-Edouard Lemire, époux de Bernadette Jutras. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7895, rue Notre-Dame est,
pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Edmond) — A Montréal, le 8 mai 1975, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Edmond Leroux, ex-employé de Canadian Freight Co., époux de Germaine Langlois, père de Mme Léo Lagarde (Françoise), 2 fils: Jean-Gilles et Paul-André, un petit-fils Serge, époux de Louise Nantel, un arrière-petit-fils Patrice, 3 frères: Georges, Adrien, Maurice. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2251 est, rue Jean-Talon
pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Canut, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NORMAND (Lucien) — A Montréal, le 7 mai 1975 à l'âge de 71 ans, est décédé Lucien Normand, époux d'Eva Rochon. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Robert, époux de Madeleine Scott, Thérèse, épouse du Dr Réal Beaudoin, ainsi que 4 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5775, rue Laurendeau,
pour se rendre à l'église Notre-Dame - du - Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière St - Georges, de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETITJEAN (Louisa) — A Ste-Rose, le 7 mai 1975 à l'âge de 68 ans est décédée Mme Armand Petitjean, née Louisa Gingras, demeurant à 22, rue Venise, Ste-Rose. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.M.D. Cyr,
167, boul. Ste-Rose,
pour se rendre à l'église Notre-Dame de Laval, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRIER (Marie-Louise) — A Montréal, le 7 mai 1975, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Lionel Poirier, née Marie-Louise Cyr. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Papineauville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVENCHER (Anthime) — A St-Hubert, le 8 mai 1975, à l'âge de 88 ans, est décédé Anthime Provencher, époux de Virgina Sauriol. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Darche et Fils,
3219, rue Grande-Allée,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-L'Assomption, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICARD (Jean-Louis) — A Laval le 8 mai 1975 à l'âge de 51 ans est décédé M. Jean-Louis Ricard, ingénieur, époux de Gisèle Tremblay, père de Karl, Christian, Martin, Stéphane et Eric. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc.,
3340 boul. de la Concorde,
à 9h30 pour se rendre à l'église St-Gilles, où le service sera célébré à 9h45, et de là au cimetière de Louiseville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7h.

ROBERGE (Aldéric) — A l'hôpital St-Eusèbe, de Joliette, le 7 mai 1975, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Aldéric Roberge, époux de feu Wilda Robert, demeurant chez sa fille Mme Yolande Plante, 49 rue Cohen. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yves Poitras
65, rue Beausoleil,
Ville St-Gabriel
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 1 h 30 et de là au cimetière de St-Gabriel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROLLAND (Marguerite) — A Pointe-St-Charles, le 8 mai 1975 est décédée Mme veuve Georges Rolland, née Marguerite Faubert, demeurant 2627 rue St-Charles. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 10h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

LALONDE-COURTEAU — Aux parents et amis de Juliette qui nous quittait tout récemment.

RUEST (Arsène) — A Montréal, le 8 mai 1975, à l'âge de 70 ans, est décédé Arsène Ruest, époux d'Yvette Beauparlant, demeurant rue Marseille. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Jean, époux de Diane Séguin, Madeleine, épouse de Michel Lalonde, Louise, épouse de Jocelyn St-Louis. Denis, époux de Johanne Théroux, Monique, épouse de Pierre Daigle, 2 petits-enfants, plusieurs soeurs, frères, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 11 h pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 11 h 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREPANIER (Aimé) — A St-Laurent, le 8 mai 1975 à l'âge de 67 ans, est décédé M. Aimé Trépanier, époux de Marie Lacroix, père de Gilles et Gisèle. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Boudrias et Cormier Ltée,
816, boul. Ste-Croix,
St-Laurent
pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALIQUETTE (Jeanne) — A Ste-Thérèse, le 7 mai 1975, à l'âge de 80 ans, 8 mois, est décédée Mme veuve Napoléon Valiquette, née Jeanne Bernard, demeurant au Foyer Drapeau. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire.
Maurice Savaria,
61, rue Blainville ouest,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEBER (Mlle Victorine) — A Valleyfield, le 8 mai 1975, est décédée Mlle Victorine Véber, soeur de Sr Pierre Fourier, des Soeurs de la Providence et Jeanne Véber, demeurant 66 St-Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin & Fils,
317, rue Victoria,
Valleyfield,
pour se rendre à la cathédrale où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Remerciements à Jean-XXIII. pour grande faveur obtenue avec promesse de publier. L.G.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 SHERBROOKE E.

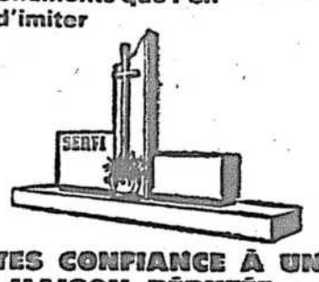
REMERCIEMENT

LESIEUR (Mme Aline) — Les familles Gabrielle Dechatigny et Jacques LeSieur remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de Mme Aline LeSieur, survenu le 21 février 1975, soit par offrande de messe, fleurs, sympathies, bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

la presse
874-6911
C'est le numéro de téléphone pour recevoir LA PRESSE à domicile. Nous prenons les appels: du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h 30 et le samedi, de 8 h à 16 h.
la presse

Le personnel de la maison Greenberg,
attristé à la nouvelle du décès de
Madame Michael Greenberg.
désire offrir à la famille éprouvée.
ses condoléances les plus sincères.

Les monuments que l'on tente d'imiter



FAITES CONFIANCE À UNE MAISON RÉPUTÉE
Ne prenez pas le risque d'être désappointé, nos artistes-sculpteurs créeront, dans les plus beaux granits, une véritable pièce d'art. Nous vous offrons une variété de monuments à des prix convenant à toutes les bourses.
Pamphlet gratuit sur demande
SEBASTIANO AIELLO
Artiste-sculpteur
BUREAU : 6776 EST, SHERBROOKE
Terrain des monuments ● À côté du cimetière de l'Est
6811 EST, SHERBROOKE — 259-6917
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 8 H.
SAMEDI ET DIMANCHE JUSQU'À 5 H.

sport-hebdo
CAHIER D
VENDREDI
9 MAI 1975



Michel Blanchard

Cette fois, Grundman aura-t-il le courage?

Bien sûr que ce n'est pas tragique de subir l'élimination!

D'autant plus que l'on commence à s'habituer à voir nos Glorieux accrocher leurs patins plus tôt qu'à l'accoutumée. L'année dernière, ce fut l'élimination en quart-de-finale contre les Rangers de New York, cette année l'élimination en demi-finale face aux Sabres de Buffalo.

Curieusement, les deux fois ce fut contre une équipe moins puissante "sur papier", mais, est-il encore nécessaire de le répéter, mieux dirigée.

Jim Schoenfeld, le capitaine des Sabres, dans sa joie débordante à l'issue de la rencontre d'hier, a confié au confrère Guy Robillard: "Les Canadiens sont tellement puissants que c'est presque un miracle que nous les ayons défaits."

Ce que Schoenfeld voulait dire, c'est qu'il ne comprenait vraiment pas comment les as tels Lafleur, Lemaire, Mahovlich, Savard, Lapointe, Cournoyer, Richard, Awrey, Dryden et Robinson n'avaient pu avoir le meilleur aux dépens des Luce, Ramsy, Korab et ce trio de la French connection.

Qu'ils n'avaient pu avoir le meilleur contre une équipe qui, de l'avis même des joueurs des Sabres, ne préconise aucun système de jeu et dont les exercices sont dirigés à qui mieux mieux; où chacun fait un peu ce que bon lui semble.

C'est là la triste réalité. Des Canadiens bien disciplinés défaits par une équipe qui n'a de bon que l'esprit.

Ce n'est pas très brillant, me direz-vous. Hé! le hockey intelligent ne se joue pas encore en Amérique. Les salaires fabuleux versés aux joueurs empêchent les instructeurs d'astreindre les leurs à un régime de vie sévère, avec le résultat que l'on connaît.

Lorsqu'une équipe en est réduite à utiliser un vétéran de 39 ans, Henri Richard, plus souvent qu'à son tour, pour insuffler aux plus jeunes un peu de combativité, il y a un abcès à crever quelque part. Incidemment Richard a lutté comme un lion: le seul rayon de soleil à cette triste soirée.

Il fallait être un peu masochiste pour visiter le vestiaire des Canadiens à l'issue de la rencontre. Dryden était inconsolable et plusieurs, ceux qui ont encore le coeur à la bonne place, ont laissé tomber quelques larmes.

Toe Blake et Sam Pollock tentaient de réconforter les plus honnêtes. La vieille garde des Canadiens n'est pas sans commencer à douter de l'efficacité de l'organisation et de Bowman en particulier.

Blake et Pollock connaissent trop bien le hockey pour ne pas réaliser qu'une sérieuse lacune est à combler quelque part.

Que Blake et Pollock se rassurent. De même que Ruel. Leur organisation est solide. Ils possèdent le meilleur noyau de joueurs dans la ligue Nationale de hockey.

Qu'on arrête de vanter l'esprit de combativité des autres équipes en lice, de clamer que le sort une fois de plus ne les a pas favorisés.

Bowman doit partir!

Et puisque Bowman est le choix de Sam Pollock, ce n'est pas lui qui va se servir du couperet.

C'est donc à Irving Grundman, la tête dirigeante des Canadiens, que revient la délicate tâche de remettre les choses en place.

Jusqu'à maintenant, bien que très au courant de la situation, M. Grundman n'a pas eu le courage de poser le geste qui s'impose.

S'entêter serait maintenant de la malhonnêteté.

Imlach en furie

Tout Buffalo accueille ses héros

par Réjean TREMBLAY
envoyé spécial de LA PRESSE

BUFFALO — Les gens de Buffalo sont devenus pratiquement fous furieux cette nuit au moment où l'avion qui amenait leur équipe favorite touchait le sol à l'aéroport de Niagara Falls à quelque 30 milles de Buffalo.

Je dis bien fous furieux car leur comportement n'avait plus rien de commun avec l'admiration ou l'adoration que les foules portent habituellement à leurs athlètes favoris.

Au moment où le pilote a ouvert la porte du côté de l'avion un cri absolument effarant a fait reculer le premier joueur qui a voulu se pointer le nez à l'extérieur. "Nous voulons les Sabres, nous sommes No 1, nous voulons Perreault, nous voulons Robert, nous voulons Schoenie". Ces cris stridents lancés par une foule en délire faisaient battre les tympans des héros, heureux et émus par un accueil que l'on attendait plus ou moins.

De 7 à 10,000 personnes, peut-être plus, avaient envahi la piste, entouraient l'avion et l'autobus qui essayait péniblement de venir chercher les joueurs. Les gens avec des pancartes étaient montés sur le toit même de l'édifice de l'aéroport, d'autres étaient agrippés à l'autobus, certains même ont réussi à grimper jusque sur le toit du véhicule.

Au moment où j'envoie ce texte je suis moi-même coincé à l'aéroport, je me demande même où je vais passer la nuit, pas de machine à écrire, rien, il n'est pas question que l'on puisse quitter l'aéroport immédiatement.

René Robert a été le premier à affronter cette meute hurlante suivi par Jocelyn Guévremont et Gilbert Perreault. Cela a pris plus d'une quinzaine de minutes d'ailleurs avant que les premiers joueurs des Sabres osent s'engouffrer dans l'étroit corridor que les policiers de Buffalo avaient réussi à aménager. Puis l'autobus bondé de joueurs heureux et de partisans encore plus exhubérants a réussi à se frayer un chemin précédé par 3 ou 4 voitures de police et entouré de voitures qui klaxonnaient et s'est dirigé vers l'aéroport de Buffalo où les voitures des joueurs étaient stationnées.

Il faut dire que Buffalo n'a pas été gâté par les équipes championnes au cours des dernières années. Dans l'avion qui venait de Montréal, on resassait les vieux souvenirs pour remonter jusqu'en 1964-65, année où les Bears de Buffalo de la Ligue Américaine de football avaient mérité le championnat de leur division.

Certains joueurs, en voyant cette meute hurlante à l'aéroport, se sont même écriés: "Nous ne pouvons nous permettre de battre Philadelphie, ce serait trop dangereux pour nous".

Un qui était moins heureux, c'était Punch Imlach qui a blâmé sévèrement les reporters de la presse parlée de Buffalo qui, pendant toute la soirée, ont invité les amateurs de hockey à se rendre à l'aéroport de Niagara Falls où le DC-9 d'Air Canada atterrirait.

Il est maintenant 3 heures moins le quart, je n'ai toujours pas de chambre, pas de dactylo, il fait doux à Buffalo; que les joueurs du Canadien sont donc heureux d'être tombés en vacances!

Mon dernier espoir pour cette nuit, le jeune Michel Déziel des Sabres de Buffalo qui disposerait d'un lit au Statler Hilton à Buffalo.

(C'était Réjean Tremblay d'une cabine téléphonique de l'aéroport de Niagara Falls.)

Le Canadien, docile, s'incline 4-3

Les Sabres passent à la finale!

par Réjean TREMBLAY

J'avais déjà vu des vestiaires de joueurs après une défaite; c'est habituellement triste, pesant comme atmosphère.

On a respecté la tradition chez le Canadien hier après l'élimination en 6 matches contre les Sabres de Buffalo, sauf que c'était encore plus triste, plus pesant.

Certains joueurs étaient tellement affairés que les journalistes ont dû attendre quelques minutes avant d'entamer les conversations habituelles.

Ken Dryden, qui devait savoir mieux que quiconque qu'il n'avait pas été à la hauteur des espoirs de ses coéquipiers, est demeuré au moins une dizaine de minutes, la tête penchée sur son bras comme un enfant qui pleure.

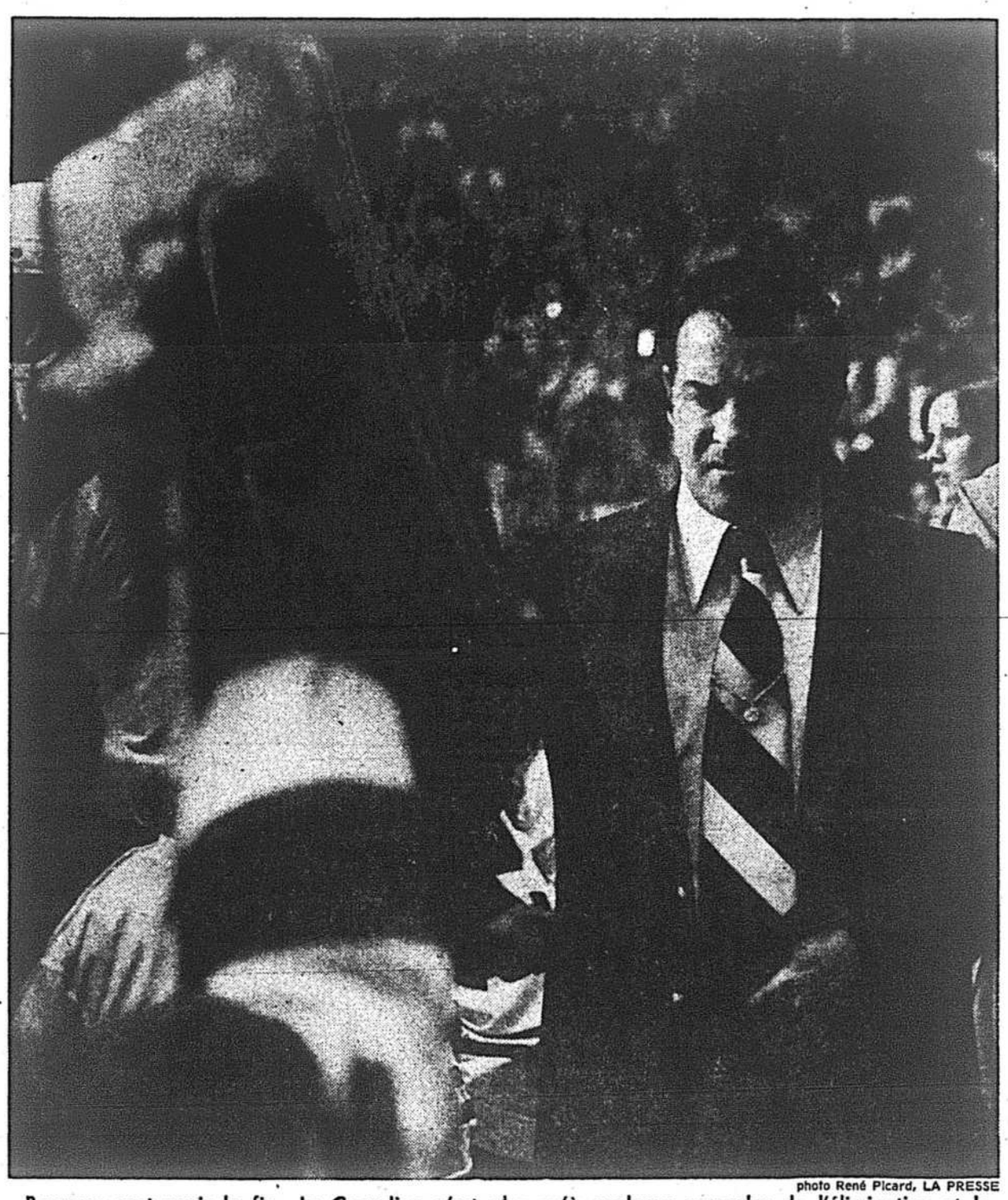


photo René Picard, LA PRESSE

Bowman sent venir la fin. Le Canadien n'est plus qu'à quelques secondes de l'élimination et le moment n'est pas à la plaisanterie. Le Canadien s'est fait battre 4-3 et les Sabres passent à la finale.

Guy Lapointe avait les yeux rouges, tandis que son voisin Yvon Lambert restait prostré sans dire un mot.

Et Serge Savard?

Même s'il n'a pas trop voulu l'admettre, la foule a fait mal à Savard quand elle l'a hué copieusement à compter de la 2e période.

— La foule nous a laissés tomber au mauvais moment, murmurait Savard après le match. Je suis certain que ces "lignes ouvertes" à la radio ont fini par inciter les gens à se retourner contre nous.

Et parlant presque pour lui seul, Savard ajoutait que ces réactions de la foule ne faisaient que rendre encore plus difficile le travail du joueur qui éprouve précisément des difficultés.

Comme Savard a commis de nombreuses erreurs, que la foule lui est tombée dessus à qui mieux-mieux, inutile de dire que le grand Serge a passé une longue soirée.

Les joueurs du Canadien ont fait preuve de classe en général, tant dans leur comportement que dans leurs paroles après le match.

Seul Jacques Lemaire a refusé de rester sur la glace pour féliciter les heureux vainqueurs.

Il a quitté la patinoire à toute vitesse, malgré les exhortations de Larry Robinson puis de Serge Savard à venir serrer la main aux joueurs des Sabres qui s'enlignaient au centre de la glace.

Savard a même envoyé l'entraîneur Bob Williams dans la chambre pour chercher Lemaire mais ce dernier avait déjà commencé à se déshabiller.

La victoire de 4-3 des Sabres était méritée.

D'abord parce que le gardien Gerry Desjardins a connu une très bonne soirée, ensuite parce que les joueurs des Sabres ont su profiter des faiblesses de Dryden sur au moins un but, celui de Ramsay et peut-être aussi sur l'important but de Richard Martin, et enfin parce que les Canadiens ont gaspillé toute une période, la 2e, à tenter des jeux individuels.

D'ailleurs, après 19 minutes dans ce 2e engagement, le Canadien n'avait dirigé qu'un lancer sur Desjardins.

Mais comment expliquer la tenue du Canadien au cours d'un match qui n'avait pas de lendemain pour eux?

Par l'absence d'un véritable leader? J'ai demandé à Sam Pollock si l'absence d'un Maurice Richard, d'un Jean Béliveau, d'un leader véritable capable de marquer le but clé en temps supplémentaire, capable de rallier ses coéquipiers qui commencent à paniquer, n'était pas le problème fondamental du Canadien.

Pollock n'a pas répondu directement mais, ce qu'il a dit témoigne bien de sa pensée: "Vous savez, des Richard, des Morentz ou des Béliveau, vous n'en trouvez qu'un à tous les 20 ans".

Lafleur n'est peut-être pas encore prêt à assumer ce rôle capital dans une équipe tandis que Pete Mahovlich, malgré le tapage publicitaire de la presse anglophone de Montréal est loin d'être le leader dont a besoin le Canadien.

L'équipe Bowman, Pollock, Ruel et associés aura maintenant tout l'été pour trouver la solution aux problèmes du club.

Et puis après, se faire éliminer en demi-finale par une bonne équipe comme les Sabres de Buffalo, il n'y a pas de honte à ça.

Et encore moins un drame!

DERNIER MATCH D'HENRI

Henri Richard a-t-il joué son dernier match? Il ne le sait pas encore si l'on se fie à ses propos dans la chambre du Canadien hier soir.

Contrairement à ce qu'on aurait pu s'attendre de la part d'Henri, le capitaine du Canadien n'était pas vraiment de mauvaise humeur.

Oh il n'avait pas le sourire facile, mais il n'offrait pas non plus un visage de martyr.

En fait Richard se posait plus de questions sur son rendement et sa responsabilité dans cette élimination des Canadiens que sur son avenir immédiat.

— Un journaliste de New York a écrit que j'augmentais les chances des adversaires du Canadien en revenant au jeu en séries éliminatoires; et prétendait que je m'infiltrais dans une combinaison gagnante, que je parlerais trop... sur le coup cela m'a fait de la peine, j'y ai pensé quelque temps puis je me suis raisonné. En tous les cas je n'ai certainement pas trop parlé cette fois-ci, a-t-il commenté un sourire narquois au coin des lèvres.

Et ta retraite?

— Oh, il est encore trop tôt pour en parler.

"Nous avons battu la meilleure équipe" — Schoenfeld

par Réjean TREMBLAY
envoyé spécial de LA PRESSE

BUFFALO — Jim Schoenfeld, le capitaine des Sabres de Buffalo, était assis à l'arrière de l'autobus qui amenait les Sabres jusqu'à Dorval.

Schoenfeld, qui vient tout juste de lancer son 2e microsillon, tapait des mains en chantant un vieux succès d'Elvis Presley.

— C'est pas l'fun d'entendre ça? m'a glissé Jocelyn Guévremont en souriant.

— Let's rock, let's rock, clap clap, rock to the jailhouse, rock...

— Jocelyn, aviez-vous mangé de la vache enragée avant le match?

— Non, mais on s'était préparé différemment cette fois. Vois-tu, au lieu d'être sur la rue Sainte-Catherine deux heures avant le match à regarder passer les femmes, Punch Imlach nous a forcés à demeurer au Hilton près de l'aéroport à Dorval. On n'a donc pas pu faire autrement que de se concentrer exclusivement sur la rencontre de ce soir.

Plus fort que ça, Floyd Smith avait même donné l'ordre au directeur de l'hôtel de ne pas permettre que l'on monte de la bière ou toute autre boisson aux chambres des joueurs.

A 11h30, tout le personnel des Sabres était donc au lit.

— Pour te dire, Gerry Desjardins a passé l'après-midi étendu sur le dos à se convaincre qu'il arrêterait chaque lancer du Canadien. J'étais à côté de lui, je voyais bouger ses lèvres... Cournoyer lance haut, Lafleur lance entre les jambières... en tout les cas, quand j'ai pris mon café à 5r30, les mains me tremblaient tellement j'étais nerveux...

Guévremont m'a également raconté que les Sabres s'étaient dit leurs quatre vérités avant le match.

— On a dit au gros Gilbert: Ce soir, si t'es pas capable de compter, c'est simple, empêche-les au moins de marquer.

RICHARD MARTIN

Au moment où j'écris ces lignes, on est en train de filmer l'équipe dans le DC-9 qui nous amène à Buffalo.

Richard Martin est assis à côté de moi, fume un gros cigare et m'explique ce qui s'est passé chez les Sabres.

— On a été bien plus intelligent qu'à nos deux premières rencontres à Montréal.

On s'est dit qu'on n'ouvrirait pas le jeu, qu'on se contenterait de pratiquer notre échec-avant et qu'on attendrait les chances. Punch nous a toujours dit: "Quant un gars te serre de trop près, c'est simple, mets-le en échec à ton tour, tu vas voir comment il va être mêlé.

— Et ton geste après votre victoire à Buffalo?

— Ouf, ce fut un geste malheureux. D'ailleurs, je me suis excusé auprès de Bowman ce soir. Faut dire que j'étais encore excité par notre victoire et qu'un joueur du Canadien m'a crié quelque chose... mais je n'aurais pas dû réagir aussi vite.

Tout le monde est turbulent dans l'avion, on vient tout juste de servir le repas aux joueurs. Bryan Spencer fume sa pipe tout seul, comme un grand, Don Luce jase avec Bill Hajt, les Canadiens français, René Robert, Guévremont, Larry Carrière, parlent de Montréal, de Trois-Rivières et du Québec qu'ils espèrent avoir derrière eux pour leur série contre les Flyers.

— Mais je suis sûr qu'on a battu la meilleure équipe hier, vient tout juste de lancer Schoenfeld.

Et maintenant amenez-nous les Flyers, a crié quelqu'un.













Mise au jour du plus gros réseau de voleurs et de receleurs en Amérique

La mise au jour, cette semaine, du plus important réseau de voleurs et de receleurs de machinerie lourde en Amérique du Nord, promet des rebondissements spectaculaires au cours des prochaines semaines, sinon des prochains jours.

Un individu a déjà été arrêté et six autres sont également sur le point d'être traduits devant les tribunaux, à Montréal et en province, sous des inculpations de vol, de recel et de méfait, en rapport avec les activités de ce réseau qui a réussi, au cours des deux dernières années, à s'emparer de machinerie lourde (béliers et pelles mécaniques, excavatrices et camions à fort tonnage) pour une valeur de plus de $3 millions.

Toutefois, l'enquête menée de concert par la Sûreté du Québec et la police de la Communauté urbaine de Montréal, se poursuit, bien qu'extrêmement coûteuse, et devrait conduire à d'autres arrestations spectaculaires et à la mise au jour d'autres rackets impliquant cette fois certains chantiers et firmes de construction.

La police a réussi à récupérer une partie de l'équipement volé, soit en entier ou en pièces détachées. Toutefois, il ne s'agit là que d'une petite portion du butin si on l'évalue à $550,000.

Les voleurs opéraient de la façon la plus naturelle du monde. Ils s'amenaient à deux aux abords d'un chantier de construction, à Montréal ou dans les environs, quelques minutes avant ou après les heures de travail. Et sans que cela n'inquiète les témoins, ils s'emparaient de l'objet de leur convoitise — une pelle ou un bélier mécanique — le faisait monter sur la plate-forme du camion à remorque dont ils étaient munis et disparaissaient.

Des mécanaciens spécialisés — qui auront à répondre aux questions de la police — s'affairaient ensuite à démonter les pièces et à les interchanger d'un véhicule à un autre, tout en donnant un coup de peinture à une cabine ici et là, quand la cabine n'était pas simplement montée sur le châssis d'une autre machine.

Ainsi, un bulldozer modèle 1975, évalué à $175,000, pouvait facilement être revendu au coût de $70,000 après avoir été transformé en modèle 1970. Le profit restait net et les victimes, elles, recevaient une compensation de leurs assureurs.

Saint-Pierre: La FTQ est responsable de la perte d'un projet de $75 millions

QUEBEC (PC) — Un ou deux délégués de chantiers de la FTQ sont responsables du fait que la compagnie Goodyear a abandonné un projet d'investissements de $75 millions qui aurait créé 2,000 emplois dans la région de Valleyfield, a déclaré hier soir le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, devant la commission parlementaire qui étudie les crédits de son ministère.

Le ministre répondait alors à une question du député libéral de Beauharnois, M. Gérard Cadieux, qui s'informait de ce qu'il advenait de la deuxième phase du projet de la Goodyear.

M. Saint-Pierre a expliqué que la première phase — $56 millions — devait à l'origine être installée dans une autre province. "Après beaucoup de démarches, nous avions réussi à ramener le projet dans la province de Québec. Les cadres supérieurs de la compagnie avaient à l'époque beaucoup confiance au Québec pour décider de l'investissement".

Malheureusement, a dit le ministre, un ou deux délégués de chantiers de la FTQ "leur ont donné un spectacle comme ils n'en avaient encore jamais vu sur le plan mondial et nous ont fait une très mauvaise réputation".

La deuxième phase du projet... "a été à toutes fins pratiques, annulée, compte tenu de la très mauvaise expérience que la compagnie a eue dans sa première phase", a ajouté le ministre.

"La responsabilité, vous pouvez aller voir certains types de la FTQ qui étaient dans votre région, ce sont ces gens qui nous ont bloqué un investissement de $75 millions, la création de 2,000 emplois dans la région de Valleyfield", a dit M. Saint-Pierre.

Au député de Beauharnois qui lui demandait si on pouvait espérer... "C'est annulé", a répondu le ministre. Pensez-vous qu'on puisse revenir avec le dossier après que des lois auront été votées dans le domaine de la construction? a demandé M. Cadieux.

"Les prochains mois vont nous permettre de le voir", a répondu le ministre.

Il s'agissait d'une usine de fabrication de pneus radiaux, a expliqué M. Saint-Pierre, "un secteur extrêmement intéressant et où le Québec s'installait, et qui aurait eu des retombées économiques étant donné les autres usines nécessaires pour approvisionner l'usine de la Goodyear.

Nous sommes prêts à courir les risques du maintien de l'ordre

— Choquette

QUEBEC (PC) — Le gouvernement sera ferme. La police a déjà reçu instruction de ne pas se laisser intimider, mais de ne pas provoquer non plus. S'il y a nécessité les effectifs policiers seront augmentés. "Nous sommes prêts à courir les risques du maintien de l'ordre, car on ne peut se laisser faire la loi par des groupuscules."

C'est en substance la réponse qu'a formulée à sa sortie de la Chambre hier, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, aux journalistes qui l'interrogeaient sur l'attitude que le gouvernement entend prendre face aux débrayages de travailleurs des chantiers Olympiques et de place Desjardins à Montréal.

Ces débrayages ont d'ailleurs fait l'objet de commentaires en Chambre puisque selon les informations communiquées par le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, ils seraient survenus après la publication des recommandations de la Commission Cliche et après la décision du gouvernement de voir à l'application immédiate de certaines d'entre elles.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, estime que de telles initiatives des travailleurs étaient à prévoir depuis l'annonce de la mise en tutelle des syndicats de la FTQ, tel que recommandé dans le rapport de la commission d'enquête sur la liberté syndicale.

